

2m11.3216.10

11504568
V.034

Université de Montréal
La privatisation et ses effets socio-économiques
Cas de la Tunisie

Par
Zied Naffouti

Département des sciences économiques
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade
de maîtrise
en sciences économiques (MSC)

Mars, 2004

© Naffouti Zied, 2004



HB
38
U54
2004
v.004

**Université de Montréal
Faculté des études supérieures**

Ce mémoire intitulé :

**La privatisation et ses effets socio-économiques
Cas de la Tunisie**

Présenté par :

Zied Naffouti

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Professeure Jenifer Hunt

Professeur Leonard Dudley

Professeur André Martens

Mémoire accepté le :.....29 mars 2004.....

Résumé

Dans ces dernières décennies, on a remarqué que le secteur public souffrait d'une inefficience économique qui entraînait des déséquilibres et des déficits commerciaux et budgétaires pour beaucoup de pays, notamment les pays en voie de développement. Mais ce n'est pas uniquement les pays en voie de développement qui sont concernés par ce malaise, aussi les pays développés qui voyaient leurs unités de productions publiques s'affaiblir et s'effondrait devant l'intensification de la concurrence qu'elle soit interne ou externe.

Suite à ces problèmes, beaucoup de pays ont opté pour **la privatisation** afin d'équilibrer les balances et affronter la concurrence.

L'objectif de notre étude est d'analyser ce phénomène de **privatisation** et d'examiner les effets socio-économiques de **la privatisation** sur les différents agents économiques et sociaux.

Dans la première partie, on va s'intéresser à **la privatisation** en tant qu'une théorie générale dont on va élaborer les causes et les conséquences ainsi que les concepts et les objectifs de **la privatisation** et aussi, on présentera des résumés de quelques études antérieures qui se sont intéressé à ce phénomène.

La deuxième partie sera consacrée à l'étude d'un cas pratique. Dans cette partie, on analysera le programme de **la privatisation en Tunisie**, tout en insistant sur les effets socio-économiques sur les différents agents économiques du pays. Et aux moyens de techniques économétriques appropriées, on essayera de dégager l'effet de **la privatisation** sur le chômage, ainsi que sur le PIB total et sur les différents PIB sectoriels.

Summary

During the last ten years, we noticed that the public sector was suffering from economic inefficiency, which led to an imbalance and budget deficit for too many countries, especially the developing ones. This ongoing suffering also concerns the developed countries. Indeed, they have seen their public utility production decrease with the intensity of the internal and external competition. Due to these problems, many countries chose privatization to balance the equilibrium and face competition.

Our objective in this paper is to analyze the privatization phenomenon and examine its socio-economic effects on all the different and social and economic agents. First, we discuss the causes and consequences, as well as the concepts and objectives of the privatization's general theory. Also, we present a summary of a few interior studies related to this phenomenon.

The second part is based on an empirical study. We analyze the privatization program in Tunisia pointing out the socio-economic effects on its different economic agents. Using suitable econometric techniques, we study the privatization's effects on unemployment as well as on global and sector-based GDP.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	iii
Summary.....	iv
Liste des Tableaux.....	vii
Liste des Figures.....	x
INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE I.....	6
LES CAUSES DE LA PRIVATISATION DANS LE MONDE.....	6
I.1. INTRODUCTION :.....	6
I.2. LES CAUSES À CARACTÈRES DOCTRINALES :.....	6
I.2.1. la doctrine mercantiliste :.....	7
I.2.2. la doctrine classique :.....	7
I.3 LES CAUSES À CARACTÈRES THÉORIQUES (LA THÉORIE DE L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL) :.....	9
I.4. LES NOUVELLES DONNÉES DE LA PRIVATISATION :.....	10
I.4.1. la crise d'endettement :.....	12
I.5 DES ÉTUDES ANTÉRIEURES PORTANTES SUR LA PRIVATISATION:.....	19
I.5.1 Bilan de l'expérience:.....	19
I.6 CONCLUSION :.....	26
CHAPITRE II.....	28
LA PRIVATISATION : CONCEPTS, OBJECTIFS	28
II.1. INTRODUCTION :.....	28
II.2. L'ÉVOLUTION DU CONCEPT « PRIVATISATION » :.....	28
II.2.1 La privatisation :.....	29
II.2.2 La dénationalisation :.....	29
II.2.3 La désétatisation :.....	29
II.2.4 Le désengagement de l'état :.....	30
II.2.5 La restructuration :.....	30
II.3. LES OBJECTIFS DE LA PRIVATISATION :.....	31
II.3.1. Les objectifs politiques:.....	31
II.3.2 Les objectifs économiques :.....	32
II.4. LES MÉTHODES DE LA PRIVATISATION :.....	37
II.4.1. La privatisation externe :.....	37
II.4.2. La privatisation interne :.....	42
II.4.3 : La privatisation de masse :.....	43
II.5. CONCLUSION :.....	44
CHAPITRE III.....	45
LES CONSÉQUENCES SOCIALES DE LA PRIVATISATION III.....	45
III.1 INTRODUCTION :.....	45
III.2 L'ORIGINE DE L'IMPACT SOCIAL :.....	46
III.2.1. L'impact social d'une seule entreprise privatisée :.....	47
III.2.2 L'impact social lorsque toutes les EP d'un seul secteur sont privatisées :.....	48
III.2.3 L'impact social de l'ensemble des privatisations :.....	49
III.3. L'IMPACT SOCIAL DE LA PRIVATISATION SUR LES GROUPES SOCIAUX :.....	49
III.3.1 Impact sur l'état :.....	50
III.3.2. L'impact sur les investisseurs :.....	51
III.3.3 L'impact sur les salariés :.....	54
III.3.4 L'impact de la privatisation sur les consommateurs :.....	56
III.3.5 Autres impacts :.....	60
III.4. LE RÔLE RÉGULATEUR DE L'ÉTAT :.....	61
III.4.1. La restructuration du marché de travail :.....	61
III.4.2 Le choix des termes de la privatisation :.....	64
III.4.3. Ciblage des interventions :.....	65
III.5. CONCLUSION GÉNÉRALE :.....	65
CHAPITRE IV.....	67
L'IMPACT SOCIAL DE LA PRIVATISATION EN TUNISIE.....	67

IV. 1. INTRODUCTION :.....	67
IV. 2. L'IMPACT DE LA PRIVATISATION SUR L'ÉTAT :.....	68
IV. 2. 1 La réalisation des objectifs :.....	68
IV. 2. 2 Le coût financier de la privatisation :.....	74
IV. 2. 3. Quel bilan à déduire :.....	78
IV.3. L'IMPACT DE LA PRIVATISATION SUR LES ACQUÉREURS :.....	81
IV.3.1. L'impact de la privatisation sur le développement du capitalisme populaire et la promotion de l'actionnariat salarial :.....	82
IV. 3. 2. L'impact de la privatisation sur la distribution et la répartition de la richesse Nationale :.....	92
IV.4 L'IMPACT DE LA PRIVATISATION SUR LES CONSOMMATEURS :.....	98
IV. 4. 1 La structure du marché des entreprises privatisées :.....	98
IV. 4. 2. Les incidences de la privatisation sur les prix :.....	102
IV.5 L'IMPACT DE LA PRIVATISATION SUR LES SALARIÉS.....	109
IV.5.1 L'effet de la privatisation sur l'emploi :.....	110
IV.5.2 : l'action de l'État pour contrecarrer l'effet négatif de la privatisation sur l'emploi :.....	115
IV.6. ESSAIS ÉCONOMÉTRIQUES.....	117
IV.6.1 Spécification économétrique.....	117
IV.6.2 Interprétation des résultats.....	126
IV.7. CONCLUSION :.....	133
Conclusion générale.....	135
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	138

Annexes

Annexe I- Évaluation et produit effectif de cession de l'ensemble des privatisations en 1995 et 1996 en (MD).....	xii
Annexe II- Les effectifs dégagés par les entreprises en difficulté.....	xiii
Annexe III- Coût de dégageement du personnel.....	xiv
Annexe IV- Liste des entreprises publiques.....	xv

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : les dettes selon le type d'économie.....	13
Tableau 2 : Taux de croissance annuel moyen des échanges Extérieurs.....	15
Tableau 3 : Dette extérieure totale.....	16
Tableau 4 : Affectation des crédits (million de dollars U.S) (1990).....	17
Tableau 5 : Variations annuelles en % de l'inflation.....	17
Tableau 6 : répartition des entreprises selon la propriété.....	21
Tableau 7 : Estimation de l'excès d'emploi au sein des entreprises étatiques.....	23
Tableau 8 : Répartition selon la méthode de privatisation.....	24
Tableau 9 : les pertes nettes.....	26
Tableau 10: Revenus de la privatisation (1988-1998).....	36
Tableau 11 : Répartition des entreprises privatisées selon la procédure de cession jusqu'au novembre 2002.....	39
Tableau 12 : Répartition des entreprises privatisées en Pologne selon la procédure de cession.....	39

Tableau 13 : Les valeurs estimées et effectives de certaines entreprises privatisées en 1996 en (D).....	41
Tableau 14 : Subventions d'équipements reçues par les EP.....	69
Tableau 15 : Revenus de la privatisation.....	72
Tableau 16 : Recettes propres de l'état (97 - 2001) en MD.....	73
Tableau 17 : Subventions d'exploitation reçues par les EP (en MD).....	75
Tableau 18 : Le coût de dégageement de personnel en MD.....	76
Tableau 19 : Évaluation et produit effectif de cession de quelques entreprises privatisées entre 1995 et 2000 (MD).....	78
Tableau 20 : Excédant financier (87 – novembre 2002) en MD.....	81
Tableau 21 : Les acquéreurs éventuels des entreprises privatisées.....	83
Tableau 22 : Bilan de la privatisation (89 – 2002) . la part des acquéreurs dans la valeur totale des actifs et passifs privatisés en %.....	90
Tableau 23 : La répartition de la privatisation dans les républiques tchèques et slovaques.....	91
Tableau 24 : Résultats financiers de certaines entreprises acquises par l'étranger (MD).....	93
Tableau 25 : La structure concurrentielle des entreprises privatisées.....	101

Tableau 26 : L'évolution de l'IPC (indice des prix à la consommation).....	102
Tableau 27 : Variation annuelle par régime – indice du prix familial.....	103
Tableau 28 : Évolution annuelle des indices des prix à la production.....	104
Tableau 29 : L'évolution annuelle des indices des prix à la production.....	106
Tableau 30 : Évolution annuelle des indices des prix à la production.....	107
Tableau 31 : Évolution annuelle des indices des prix à la production.....	108
Tableau 32 : Effectif maintenu et dégagé.....	111
Tableau 33 : La réduction de l'emploi dans le secteur public dans L'ex- Allemagne de l'est.....	112
Tableau 34 : Effectif dégagé et maintenu dans les privatisations de 1997 et 1998.....	114
Tableau 35 : Le montant de la privatisation.....	120
Tableau 36 : les valeurs des différentes variables de la régression.....	121
Tableau 37 : Le PIB total ainsi que les PIB sectoriels.....	122
Tableau 38 : Les résultats de la régression sur le chômage.....	126
Tableau 39 : Les résultats de la régression sans retard.....	128
Tableau 40 : Les résultats de la régression avec retard.....	129

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : L'environnement de l'entreprise publique.....	46
Figure 2 : L'impact sur l'État.....	51
Figure 3 : L'impact dans le cadre de monopole.....	57
Figure 4 : L'impact dans le cas de concurrence.....	58
Figure 5 : L'impact dans le cas de privatisation d'une EP subventionnée.....	59
Figure 6 : L'effet sur les salaires.....	62
Figure 7 : Le montant de la privatisation à travers le temps.....	123
Figure 8 : Le chômage à travers le temps.....	123
Figure 9 : Population à travers le temps.....	124
Figure 10 : Taux d'intérêt à travers le temps.....	124
Figure 11 : Pourcentage d'âge de ceux qui ont entre 15 et 59 ans à travers le temps.....	125
Figure 12 : Le PIB total et les PIB sectoriels à travers le temps.....	125

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer ma gratitude à mon directeur de recherche M. André Martens, pour ses directives et son aide précieuse apportées tout au long de ce travail.

Mes remerciements vont aussi à mes professeurs de l'université de Montréal qui m'ont été d'un grand apport. Et je remercie spécialement Madame Jennifer Hunt et Monsieur Léonard Dudley qui m'ont énormément aidé, surtout dans la partie empirique.

Je tiens à exprimer ma très grande reconnaissance à ma mère et à mon père qui sans leurs aides je n'aurai jamais pu avoir l'opportunité d'étudier à Montréal.

Et bien sur n'oublions pas mes amis qui m'ont aidé et m'ont soutenu à finir ce travail dans les meilleures conditions notamment Rym, Joe, Leblanc, Nadia et Firas.

INTRODUCTION GENERALE

La privatisation des entreprises publiques se pose à l'heure actuelle comme étant un remède aux difficultés du secteur public et non-suite à des raisons doctrinales ou théoriques. En effet, la crise d'endettement de 1982 a mis l'accent sur la réalité selon laquelle le secteur public est l'origine essentielle des différents déficits et déséquilibres macro-économiques, (déficit commercial, déficit budgétaire... etc.). Cette constatation avait beaucoup plus de signification dans les pays qui ont été directement touchés par la crise budgétaire à l'instar du Mexique, Le Brésil, Le Maroc, L'Égypte... etc.

Mais, il est toutefois à remarquer que les problèmes du secteur public n'étaient pas limités uniquement aux pays en développement étant donné que même dans les pays développés les entreprises publiques ont eu du mal à fonctionner dans un environnement caractérisé par l'intensification de la concurrence intérieure qu'extérieure.

Par conséquent, beaucoup de pays développés et même en développement ont recouru en premier lieu à l'assainissement du secteur public comme la prouve l'expérience du « contrat plan », mise en application par la France dès le tournant des années 70. Cette expérience n'est en réalité qu'une forme ou une facette de la privatisation étant donné que ces contrats visaient l'adoption des règles et des critères de gestion privés au sein de l'entreprise publique tout en l'exposant à la concurrence intérieure qu'extérieure. Mais le problème essentiel, auquel les dirigeants ont fait face, a été essentiellement l'interaction et l'interdépendance entre les objectifs économiques et sociaux. En d'autres termes, l'État a souvent obligé les gérants de mener des activités à buts non lucratifs ou à investir dans des projets non rentables s'inscrivant beaucoup plus dans un cadre social approprié que dans un cadre économique.

De son côté, la Grande Bretagne a commencé très tôt son programme de privatisation (en 1979), qui a visé essentiellement l'allégement du déficit budgétaire, la promotion de l'actionnariat salarial et la promotion du capitalisme. La privatisation britannique est devenue aujourd'hui une référence de base pour une privatisation qui a réussi vu qu'elle

a atteint quasiment tous ses objectifs, c'est en quelques sortes « Le volontarisme politiques. »

Dans les pays de L'Europe de l'est, la privatisation des entreprises publiques s'est avérée un processus assez compliqué vu les spécificités économiques et sociales dans des économies qui ont été hautement planifiées, hiérarchisées et complètement isolées de la décision du marché et de ses contraintes. Par conséquent, la privatisation a été considérée comme étant le meilleur moyen pour exécuter le retrait de l'état de la vie économique et déclencher l'initiative privée.

Mais au-delà du transfert de la propriété publique à la propriété privée, plusieurs objectifs sont également visés. Il s'agit essentiellement de l'augmentation de l'efficacité de l'économie en général et des entreprises privatisées en particulier, l'augmentation de la concurrence ainsi que la rationalisation du comportement de l'état pour une utilisation efficace des ressources publiques rares.

Par ailleurs, dès le tournant des années 80, la Tunisie s'était trouvée impliquer à la vague de libéralisation économique comme la majorité des pays du monde. Mais ce qui est à remarquer dans le cas tunisien c'est le fait que la mise en application de la privatisation des EP n'a pas commencé au fur et à mesure des autres mesures du PAS (plan d'ajustement structurel).

Ceci a certainement constitué l'un des points forts du processus tunisien, vu que les conditions macro-économiques dont lesquelles le processus a démarré étaient acceptables et au-delà des seuils critiques de 1986.

A titre d'exemple, le déficit de la balance de paiement courant (positif en 1987 : 0.9% du PIB) est passé à un excédent en 1988. De son côté le déficit budgétaire a baissé suite à la baisse des investissements du secteur public d'une part et au freinage de l'évolution des salaires versés par l'état d'autre part.

Mais, bien que la privatisation soit probablement, une solution aux difficultés du secteur public si elle est bien menée; Elle est ce pendant, génératrice d'un impact social qui touche la quasi-totalité de la société. En effet, étant donné que la privatisation

représente une nouvelle distribution de la richesse, alors, nous pouvons dire que les groupes qui sont liés à l'entreprise publique à l'instar de l'état, les salariés, les consommateurs et les acheteurs des entreprises privatisées, seront tous affectés soit positivement ou négativement par le processus.

Dans ce contexte général, se trouve élaborer notre travail intitulé (les incidences sociales de la privatisation en Tunisie), qui va nous offrir l'occasion pour l'étude des effets d'un programme aussi compliqué à l'instar de la privatisation des EP que ce soit sur le plan social ou sur le plan économique.

Dés lors, pour traiter ce sujet, nous allons pour des raisons méthodologiques, subdiviser notre travail en deux parties distinctes. La première partie sera consacrée à l'étude des problèmes de la privatisation y compris le problème social alors que la deuxième sera totalement réservée à l'étude de l'impact social de la privatisation en Tunisie.

Dans la première partie nous essayons, dans trois chapitres, de répondre à trois questions fondamentales qui accompagnent généralement tout programme de privatisation. La première question que nous traiterons dans la premier chapitre est relative aux causes de la privatisation dans la monde. La réponse à cette question nous permet de mieux comprendre les fondements doctrinaux, théoriques et réels légitimant l'adoption d'une politique de privatisation. Une telle question dérive son importance du fait que dans certains circonstances et certains cas il nous faut déterminer les vraies raisons de la privatisation afin de mettre en application les précautions nécessaires, assurant le bon déroulement du processus tout en élargissant sa base de légitimité.

Le deuxième chapitre répond essentiellement à une question centrale et à d'autres à caractères subalternes. Dans la première question nous essayons de voir les modalités ou les méthodes de la privatisation tout en nous concentrons sur celles qui ont un effet modérant voir positif sur les groupes sociaux à savoir la privatisation interne et la privatisation de masse (elles seront définies plus tard).

Outre cette question, d'autres sont également posées. Les plus essentielles sont ceux relatives aux objectifs de la privatisation et aux mutations conceptuelles du concept (privatisation).

Le troisième chapitre, sera consacré à l'étude des incidences sociales de la privatisation sur les différents groupes sociaux, tout en précisant comment chacun de ces groupes peut être affecté par le processus. Quel est la manière et les conditions théoriques qui génèrent la détérioration ou l'amélioration du (bien-être) de chaque groupe social et quels sont, par conséquent, les gagnants et les perdants?

De plus, nous présenterons dans ce chapitre le rôle que peut jouer l'état pour modérer et contrecarrer les effets pervers qui peuvent surgir lors de la privatisation des entreprises publiques.

La deuxième partie sera consacrée entièrement à l'étude des incidences de la privatisation tunisienne. Une telle étude nécessite implicitement, l'étude des effets de la privatisation sur les différents groupes sociaux ainsi que l'étude des précautions prises par les pouvoirs publics afin d'abaisser l'aversion de ceux qui craignent la détérioration de leurs bien-être.

PARTIE I :

La privatisation entre les causes et les
conséquences

CHAPITRE I

LES CAUSES DE LA PRIVATISATION DANS LE MONDE

I .1. INTRODUCTION :

Le degré d'intervention de l'état dans le domaine économique a été souvent au centre du débat qui a eu lieu et continu de l'être, entre les différentes écoles de pensée économique. En effet, la querelle visait la donnée d'une réponse définitive confirmant ou infirmant l'efficacité du rôle de l'état dans la promotion de l'activité économique. Cependant, cette divergence n'a pas pu aboutir sur une ligne de pensée unique et continue à s'accaparer davantage de recherches et de réflexions.

A notre époque actuelle, nous assistons à une vague de libéralisme économique dont le désengagement de l'État par le biais de la privatisation des EP¹ constitue son axe majeur, mais avant d'entrer dans des détails concernant la définition du concept de « privatisation » et de ces modalités (qui seront traitées dans le second chapitre), nous profitons l'occasion de ce chapitre pour traiter la première question relative aux causes de la privatisation dans le monde. La réponse à une telle question sera exposée dans trois sections distinctes.

Tout d'abord, dans une première section nous traiterons les causes à caractères doctrinales, ensuite dans la deuxième, nous traiterons les causes à caractères théoriques, enfin nous consacrerons la dernière section pour voir les causes à caractères pragmatiques c'est à dire les nouvelles données de la privatisation.

I.2. LES CAUSES À CARACTÈRES DOCTRINALES :

Dès les premiers écrits et tentatives d'analyses dans la science économique, les économistes ont essayé d'évaluer l'ampleur, la taille ainsi que les fonctions qui limitent les frontières d'actions entre l'état et l'individu. Mais il faut noter que certaines études cachent un aspect idéologique qui est parfois détaché de la réalité des faits, de telle façon que nous aurons l'impression qu'il y a parfois une certaine aversion à l'égard de l'interventionnisme étatique relevant beaucoup plus de dogme que d'analyse scientifique.

¹ Entreprises publiques; le concept de la privatisation sera défini plus tard

A ce niveau d'analyse, nous allons présenter deux doctrines qui divergent au niveau de la valorisation du rôle de l'état dans le domaine économique, il s'agit de :

- la doctrine mercantiliste²
- la doctrine classique.

I.2.1. la doctrine mercantiliste :

Pour les mercantilistes, la richesse est essentiellement et surtout l'or et les métaux précieux. par conséquent, l'interventionnisme étatique paraît nécessaire pour accroître le bien être des citoyens étant donné que l'état mercantiliste est invité à mener une politique interventionniste visant essentiellement :

- **Le protectionnisme** : vu que les importations génèrent la fuite des métaux précieux.
- **Le développement des manufactures** : qui peut contribuer à l'augmentation des exportations et par voie de conséquences, à l'acquisition de quantités additionnelles de métaux précieux.
- **La recherche de l'or et de métaux précieux** : les mercantilistes mènent une politique extérieure visant la conquête des colonies pour assurer le développement du commerce et l'abondance des hommes.

Donc enfin, nous pouvons dire que l'état mercantiliste est fortement interventionniste, vu qu'il est responsable de l'assurance de la prospérité et de l'enrichissement des citoyens. Ces thèses seront abrogées plus tard par les classiques qui vont initier une nouvelle doctrine basée sur le libéralisme économique comme nous allons voir dans le paragraphe suivant.

I.2.2. la doctrine classique :

Parmi les raisons avancées aujourd'hui pour expliquer les difficultés des EP, nous pouvons citer le manque d'incitation des fonctionnaires des entreprises de l'état. la

. ² H.Denis « Histoire de la pensée économique », pp 97-118

privatisation est là pour déclencher l'initiative privée jugée la base de tout succès économique.

Cette fameuse idée trouve son origine et ses fondements dans la doctrine classique. En effet, pour A.Smith, l'homme cherche toujours à maximiser sa propre satisfaction. Cette action suppose un individu égoïste qui s'intéresse uniquement à son propre intérêt personnel, par voie de conséquence, si les individus se comportent ainsi alors nous allons aboutir à l'harmonie sociale. Ceci veut dire que pour Smith, il y a une coïncidence entre les intérêts des agents économiques, c'est à dire ce qui est bon pour un individu l'est pour la société comme l'indique A. Smith « ...la masse totale du produit annuel de la terre et du travail d'un pays se divise naturellement en trois parties : La rente de la terre, les salaires du travail et les profits des capitaux et que ce que l'intérêt de la première de ces trois grandes classes est étroitement et inséparablement lié à l'intérêt général de la société. Tout ce qui porte profit ou dommage à l'un de ces intérêts, en porte ainsi nécessairement à l'autre »³

Individus égoïstes



Intérêt individuel



Intérêt général



Harmonie sociale

Étant donné le rôle de l'individu et de la libre concurrence, se trouve élaborer l'idée du « laissez faire, laisser passer » signifiant laisser faire les individus à l'intérieur de leur pays et laisser passer les marchandises entre les nations. A ce niveau d'analyse nous remarquons la différence fondamentale entre la doctrine classique et la doctrine

³ A.Smith « la recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations »

mercantiliste, vu que cette dernière incitait les gouvernements à intervenir pour encourager et stimuler la production et pour mener une politique protectionniste.

En effet, dans ce contexte l'état ne doit pas chercher à agir à la place des agents économiques pour ne pas perturber les lois du marché. En d'autres termes, « l'état gendarme » doit assurer les conditions du bon fonctionnement du marché et du « laisser faire, laisser passer ».

A l'heure actuelle, la privatisation des EP concrétise le triomphe de la doctrine classique étant donné qu'elle a généré le désengagement de l'état d'une part et du libéralisme économique d'autres part.

I.3 LES CAUSES À CARACTÈRES THÉORIQUES (LA THÉORIE DE L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL) :

La théorie de l'équilibre général met en juxtaposition l'équilibre concurrentiel du marché et l'optimum paretien. En effet, tout en partant d'un marché de concurrence pure et parfaite⁴, Walras a montré que si les producteurs et les consommateurs maximisent simultanément leur profit et leur satisfaction à partir d'un système de prix, alors l'offre et la demande s'égalisent pour ces prix. En corollaire, il y aura une tendance à l'équilibre général. Mais quelle relation existe-t-elle entre cette équilibre et la notion d'optimum paretien⁵ ? la réponse à cette question est incluse dans les deux théorèmes de bien être suivant :

- **Le premier théorème de l'économie de bien être** : un équilibre walrasien est optimal au sens de pareto.
- **Le second théorème de bien être** : Lorsque nous supposons une allocation Pareto - optimal, alors il existe un équilibre général concurrentiel correspondant aux dotations initiales.

⁴ les hypothèses du marché de concurrence pure et parfaite sont : l'atomicité des offres et des demandes et la fluidité du marché

⁵ le critère de Pareto : un état de l'économie Q est jugé préférable à un autre état Q' s'il permet l'amélioration de la situation de certains individus sans nuire à celle d'autres

Dans ce contexte nous pouvons dire que la notion « d'équilibre général - optimum paretien » ne peut pas être défini à partir d'un État interventionniste, vu que ce dernier peut entraver les mécanismes du marché et la concurrence. La privatisation, supposée émanante au libéralisme, permet selon cette approche théorique d'aboutir à l'équilibre général. Cette dernière idée est là pour expliquer et légitimer les vagues programmes de privatisation et restructuration que connaît le monde dès le tournant des années 80.

I.4. LES NOUVELLES DONNÉES DE LA PRIVATISATION :

Outre les raisons doctrinales et théoriques, la privatisation peut être mise en application pour remédier aux contre performances du secteur public. Mais avant de voir les problèmes du secteur public, essayons tout d'abord d'examiner les conditions économiques et sociales dans lesquelles l'interventionnisme étatique a pu se renforcer.

En effet, la crise 1929 a montré que l'exaltation conférée par les classiques aux individus et au marché était très exagérée vu que cette époque, les mutations structurelles ont mis l'accent sur la nécessité de la recherche d'une certaine équité sociale surtout que le marché n'arrivait pas à remplir la fonction de répartition. De plus, l'étendue spatio-temporel de la crise a donné la preuve que l'économie de marché est loin de fonctionner dans un état d'équilibre de plein emploi, surtout que des nouvelles données sont apparues (formation de monopole, rigidités des salaires nominaux à la baisse, les spéculations, les externalités...).

D'ailleurs, J.M.KEYNES a commencé de critiquer le « laisser faire » et la thèse classique de la coïncidence entre « l'intérêt des individus » et « l'intérêt général » avant de proposer une nouvelle conception du rôle de l'état dans la vie économique.

En effet, il écrivait en 1926 un article intitulé « la fin du laisser faire » dans lequel il a mis l'accent sur les fautes commises par les classiques concernant leur conception de l'harmonie sociale : « il n'est nullement vrai que les individus possèdent, à titre prescriptif, une liberté naturelle dans l'exercice de leurs activités économiques, le monde n'est nullement gouverné par la providence de manière à faire toujours coïncider l'intérêt

général. Et il n'est nullement organisé ici – bas de telle manière que les deux finissent par coïncider dans la pratique⁶ »

Concernant sa conception et son avis à l'état, KEYNES lui confit un rôle prépondérant même avant la crise 1929 : « A mon avis, la taille optimum des cellules sociales assurant l'encadrement et l'organisation des citoyens est intermédiaire entre celle de l'individu et celle de l'état moderne. Je suggère donc que le progrès consiste dans le développement et la reconnaissance officielle de collectivités semi-autonomes à l'intérieur de l'état. Les personnes morales auraient pour seul critère d'action dans le domaine de leur compétence le bien public comme elles l'entendent, et elles écarteraient de leurs délibérations toute mobile d'intérêt personnel... A partir de ce qui existe déjà, il est facile de donner des exemples d'entités autonomes et distinctes qui ont atteint ou sont près d'atteindre le développement que j'indique, les universités, la banque d'Angleterre, l'administration du port de Londres, peut être même les compagnies de chemin de fer⁷ ». Dans ce même contexte, il écrivait après la crise « l'élargissement des fonctions de l'état... nous apparaît... comme le seul moyen possible d'éviter une complète destruction des institutions économiques actuelles et comme la condition d'un fructueux exercice de l'initiative individuelle⁸. ».

Par conséquent, la période d'après crise a connu une généralisation et une extension des idées keynésiennes et l'apparition des entreprises de l'état dans la majorité des activités. A cette époque l'état est transformé d'un simple agent superviseur de la vie politique chargé des fonctions régulières, à un « entrepreneur développeur » dont le rôle est la résolution des problèmes de croissance, de développement, de travail, de revenu... etc.

Mais quoi que cette interventionnisme étatique ait pu aboutir à une période d'expansion « les 30 glorieuses », elle a généré, cependant, beaucoup de problèmes qui ont surgi après les mutations conjoncturelles des années 70.

En effet, dès le début des années (70), l'économie mondiale a connu des changements conjoncturels qui ont été essentiellement :

- La crise du mode d'accumulation fordiste, qui va rompre la continuité du processus de production, et freiner la croissance de la productivité.

⁶ J.M. Keynes « essais sur la monnaie et l'économie » P. 117

⁷ J.M. Keynes « essais sur la monnaie et l'économie » P. 118

⁸ La théorie générale P. 376

- Le changement du système monétaire international après la décision du président Nixon en 15 août 1971 de :
 - La non convertibilité du Dollar en or, même sur le marché officiel entre banques centrales.
 - Sur taxe de 10% sur les importations américaines.
 - Des mesures fiscales importantes en faveur des investissements.
 - Le blocage temporaire des salaires et des prix

- La succession des crises pétrolières (1973 et 1979)

Au-delà de la nouvelle conjoncture, la fin des années 70 a connu l'échec des modèles de développement suivis par la majorité des pays en voie de développement qui ont abouti par la suite à la crise d'endettement en 1982. C'est autour de cette dernière idée que nous pencherons dans la section suivante.

I.4.1. la crise d'endettement :

Dans ce paragraphe, nous allons voir successivement les symptômes et les causes de la crise.

a. les symptômes de la crise :

Grâce aux statistiques publiées par l'OCDE, nous pouvons dire qu'entre 1970 et 1982 le délai moyen de remboursement des prêts est passé de 20.4 ans en 1970 à 17.85 ans en 1982.

La moyenne du taux d'intérêt est passé à son tour de 5.02% en 1970 à 9.5% en 1982 (voir tableau 1) ; par conséquent nous remarquons aisément comment les termes d'endettement ont évolué tout en défavorisant la situation financière des pays débiteurs.

Par ailleurs, il faut remarquer que les pays endettés ne présentent pas tous la même situation. En réalité, la dette étant concentrée dans un très petit nombre de pays. En effet à la fin de 1976, 11 pays en développement réunissaient à eux seuls 60% du total de la dette publique et privée des pays sous développés. Classés par ordre d'importance d'endettement nous citons le Brésil, la Mexique, l'Inde, l'Argentine, l'Indonésie, l'Algérie, la Corée, la Yougoslavie, le Pakistan, l'Égypte, et l'Iran. Par conséquent, il ne faut pas conclure que pour les autres pays en voie de développement,

la dette est moins lourde : elle l'est peut être en volume, mais ne l'est pas par rapport aux ressources et aux capacités de remboursement.

Tableau 1 : les dettes selon le type d'économie

Type d'économie	Moyenne du taux d'intérêt en %		Moyenne du période de remboursement en année	
	1970	1982	1970	1982
Économie à faible revenu	2.8	4.9	31	30
Autres économies à faible revenu	3.0	3.7	29	32
Économie à revenus moyens	6.0	11.7	17	12
Exportateurs de pétrole	6.0	11.3	16	11
Économie à revenu moyen bas	4.5	9.8	22	16
Importateur de pétrole	6.0	11.2	15	14
Économie à revenus moyens élevés	6.9	3.2	13	10

Source :OCDE

Comparé à la décennie des années 80, celle des années 70 a connu un certain laxisme monétaire et aisance financière. En revanche l'échec des modèles de développement dans beaucoup de pays de tiers monde a détérioré les équilibres macro-économiques et a aggravé les déficits.

b. Les causes de la crise :

La crise d'endettement a montré l'échec des modèles de développement adoptés par les pays en voie de développement à partir des années 60. La majorité de ces pays ont visé l'industrie lourde et l'ont pris comme une stratégie pour rompre avec le sous développement. Dès lors, deux objectifs ont été fixés. Le premier était l'allègement du déficit commercial tandis que le second était la dynamisation des différents secteurs

économiques à travers les effets d'entraînement que peut générer l'industrie lourde sur l'agriculture, le commerce et les services.

Le bilan de cette stratégie était peu encourageant pour certains pays et ruineux pour d'autres. Les raisons explicatives de cette situation sont souvent attachées aux caractéristiques économiques et financières des PVD qui découragent généralement l'adoption d'une industrie lourde, compétitive et fiable.

En général, les politiques d'industrialisation nécessitent deux conditions nécessaires. La première est l'infrastructure de base alors que la deuxième est le capital que ce soit le capital physique ou humain.

Dans le cadre des ISI⁹, l'état est intervenu pour fournir l'infrastructure de bases (autoroutes, chemin de fer, centres électriques...etc.). Par conséquent, étant donné que ce type d'investissement a nécessité des capitaux énormes alors le recours aux institutions financières était l'unique solution possible. Les résultats de cette politique n'étaient pas conformes aux espoirs et aux objectifs, vu que nous avons observé une aggravation du déficit des balances commerciales et des balances de paiements. Ce paradoxe est expliqué par une augmentation plus que proportionnelle des importations par rapport aux exportations.

Dés lors, l'importation a augmenté pour deux raisons fondamentales. La première raison est due à l'achat des capitaux jugés nécessaires à la construction de l'infrastructure de base et à l'imitation technologique(machines, voitures...etc.).

La deuxième raison est expliquée par la réalité selon laquelle l'industrie lourde nécessite une forte consommation intermédiaire et production semi-fini qui doivent être importés à leur tour (voir tableau 2).

Par contre, le rythme de la croissance des exportations n'était pas si élevé pour neutraliser l'effet de la croissance des importations. En effet, les produits exportés n'ont pas pu liquider facilement dans le marché international étant donné qu'ils n'avaient pas

⁹ Industrie du substitution aux importations

des avantages comparatifs par rapport aux produits concurrentiels qui se vend à un prix inférieur et à une qualité meilleure.

En conséquence, nous avons assisté à des pays où le bien être augmente, les individus sont dotés d'un revenu fort, le PNB augmente conjointement à l'augmentation de l'endettement. (Voir tableaux 3 et 4).

Les pays du Maghreb¹⁰, comme d'autres pays ont vécu le même itinéraire, étant donné que dès leurs indépendance ils ont opté pour le choix de l'industrie lourde dans le cadre des ISI. Les chiffres publiés par la Banque mondiale montrent que dans la période 1970-1980 le secteur industriel a connu une forte croissance. D'ailleurs, les taux de croissance annuels moyens ont été de 6.5% pour le Maroc, 8.7% pour la Tunisie et 3.8% pour l'Algérie.

Après la crise, les pays maghrébins ont considérablement baissé les investissements industriels durant la période 1980-1990 avec un taux de croissance annuel moyen de 2.8% au Maroc, 2.4% en Tunisie, 2.9% en Algérie. Cette baisse montre clairement comment ce secteur a subi les contre coups de la crise.

Tableau 2 : Taux de croissance annuel moyen des échanges Extérieurs

	Algérie		Maroc		Tunisie	
	X	M	X	M	X	M
1970-1980	- 0.5	12.1	3.9	6.6	7.5	12.5
1980-1985	0.9	- 0.2	3.5	0.3	- 1.8	- 2.8
1980-1989	2.9	- 5.8	5.7	2.2	4.1	- 0.1
1980-1991	5.3	- 4.5	6.1	2.9	4.8	1.1
1980-1991	2.4	- 5.6	5.9	3.8	5.6	1.5
1980-1992	4.3	- 5.1	5.5	4.4	6.4	3.1

¹⁰ Il s'agit de la Tunisie, l'Algérie et le Maroc

Tableau 3 : Dette extérieure totale

Pays	Année	La dette en million de dollars U.S	% du PNB	En % des exportations		
				Total	Service	Intérêt
Algérie	1980	19.359	47.1	130.0	27.1	10.4
	1990	26.806	53.1	193.0	59.4	15.1
	1992	26.349	59.9	198.9	71.3	16.6
Maroc	1980	9.710	53.1	224.5	32.7	17.0
	1990	23.524	97.1	282.5	23.4	11.7
	1992	21.305	71.2	222.1	23.6	11.3
Tunisie	1980	3.525	41.6	96.1	14.8	6.9
	1990	7.534	62.2	127.7	25.8	7.8
	1992	8.475	49.6	112.2	20.6	6.9

Source : tableau 2 et 3 : Ajustement structurel au Maghreb Alternatives sud Vol II (1995)

Après cette crise, il s'est avéré que le secteur public connaît beaucoup de difficultés et de problèmes qui étaient simultanément structurels et universels.

I.4.2. Les difficultés du secteur public :

La crise d'endettement a montré que « l'étatisme » a généré deux types de problèmes :

Le premier est le problème financier qui est du à l'écart entre les recettes et les dépenses de l'état (généralement les dépenses excèdent les recettes). En conséquence l'état a recouru à l'endettement (voir tableau 4) ou à la création monétaire pour financer le déficit budgétaire (voir tableau 5).

Le deuxième problème est celui de l'inefficacité du secteur public qui a, parfois, gêné et handicapé l'initiative privée surtout lorsque l'état agit avec des prix de vente inférieurs aux coûts de production. D'autres politiques sont également contestées à l'instar de la taxation et l'administration des prix ainsi que la politique fiscale et l'affectation des impôts. Explicitons d'avantage les difficultés du secteur public.

Tableau 4 : Affectation des crédits (million de dollars U.S) (1990)

PAYS	Montant du crédit total en MD	La part des EP dans le crédit en MD	La part des EP en %
Sénégal	0.3	0.3	100
Turquie	7.6	7.6	100
zaïre	20.0	20.0	100
Uruguay	6.5	5.4	83
Sudan	9.0	4.5	50
Ecuador	8.0	3.3	41
Burundi	7.5	3.0	40
Mali	10.4	4.0	38
Chine	11.0	4.1	37
Togo	6.2	2.0	32

Tableau 5 : Variations annuelles en % de l'inflation

Années	Mexique	Brésil	Argentine	Bolivie	Pérou
1981	28	106	105	29	75
1982	59	98	165	313	64
1983	102	142	344	926	111
1984	66	197	627	8112	110
1984	58	227	672	14811	163

Source du tableau 4 et 5 : FMI

Les difficultés connues par le secteur public sont nombreuses et parfois différents d'un groupe de pays à un autre. Ce paragraphe nous offre l'occasion pour répondre à la question relative à la faible productivité du secteur public par rapport au secteur privé comme nous montre la citation suivante :

« La médiocrité observable dans la fourniture des biens et services publics pourtant essentiel est très bien répandue. Pourquoi les employés du secteur public, surtout dans les pays à revenus faibles ou intermédiaires, sont-ils souvent si improductif? Les réponses à cette question sont à rechercher dans le rapport entre le caractère spécial du service public, qui en rend le contrôle malaisé et la production difficile à mesurer. Mesurer la qualité et la quantité des services publics est une opération difficile, comme il est difficile d'évaluer les travailleurs sur la base de leur effort personnels, dans certains domaines comme la santé et l'enseignement; Les dispensateurs de service public sont confrontés à de multiples objectifs d'équité, d'aider aux pauvres...etc., dont leurs homologues du secteur privé n'auront peut être pas à se préoccuper¹¹ » Les réponses aux questions susmentionnées divergent vers une rubrique générale « problème de la relation principal – agent ». en effet quand un acteur économique (le principal) emploie (les agents) pour travailler à son propre compte, alors il utilise 4 méthodes :

- L'identification : identifier le travailleur à son travail, et lui faire croire que le travail est quelque chose de sacré.
- L'autorité : obliger les travailleurs à faire certaines performances (productivité, assiduité,...); si non des sanctions seront mises en application (baisse des primes, licenciement...).
- La pression des collègues : c'est à dire que chaque travailleur contrôle ses collègues.
- Les récompenses : encourager ceux qui fournissent les efforts supplémentaires afin de les inciter à travailler davantage.

Cependant, le secteur public (entreprises et administrations publiques), rencontre beaucoup de difficultés à l'application de ces méthodes. D'autre part, la théorie économique nous renseigne que l'efficacité d'une entreprise privée ou publique est maximale lorsqu'elle arrive à maximiser son profit dans un marché compétitif par des agents autonomes, doués, motivés et suffisamment incités à la réalisation de cet

¹¹ « problèmes globaux du travail » Rapport annuel de la BM (1998).

objectif. Par ailleurs, cette thèse est difficile à appliquer au sein de l'E.P pour deux raisons fondamentales :

Première raison :

Dans les E.P nous remarquons souvent la séparation entre le propriétaire d'une part et les gérants « managers » d'autre part. En effet, les pouvoirs publics ont visé d'autres objectifs que la maximisation des profits. Ceci s'explique en quelque sorte par des raisons institutionnelles puisque l'E.P est invitée ou préparée pour accomplir des objectifs politiques et sociaux comme nous allons voir plus tard.

Deuxième raison :

La pluralité des objectifs au sein de l'E.P nécessite normalement des moyens supplémentaires en travail et en capital. En conséquent, cette situation a posé des contraintes financières aux décideurs, au sein des EP, qui se trouvent dans des circonstances bien déterminés obliger de s'endetter pour se financer.

I. 5 DES ÉTUDES ANTÉRIEURES PORTANTES SUR LA PRIVATISATION:

I. 5. 1 Bilan de l'expérience:

Parmi les pays qui se sont bien engagés dans le processus de privatisation, on note le Chili, qui a vendu ou transféré environ 470 entreprises depuis 1973 ; le Mexique, où les opérations de cession, de liquidation, de fusion ou de transfert ont touché approximativement 700 entreprises, soit l'équivalent de 20% des avoirs de l'état ; La Jamaïque, qui a cédé 40 entreprises ; le Togo et la Guinée, qui ont privatisé l'un et l'autre 15 entreprises ; la Tunisie, qui a vendu 40 et dont on va l'étudier dans la partie empirique de ce travail ; les Philippines, 29. Un certain nombre d'autres pays se sont à leur tour engagés dans le programme de privatisation.

Au début du programme de privatisation, à part les entreprises chiliennes presque la plupart des entreprises privatisées dans ces pays représentaient des unités de faible valeur et/ou ne fonctionnaient pas. Ils sont le plus souvent des entreprises manufacturières ou de services, créées à l'origine par des investisseurs privés et nationalisés par la suite.

Les liquidations officielles sont rares. La mise en sommeil, en général officieuse, est plus courante. Au lieu de liquider la société, de céder ses actifs et de mettre légalement fin à son existence, les gouvernements ont tendance à fermer les portes de l'entreprise, supprimer la plupart ou la totalité des subventions et refuser tout nouveau crédit, puis à réduire progressivement le personnel par attrition. Parfois l'entreprise est autorisée à vendre ses stocks ou à mener des activités secondaires pour assurer la paie. Par exemple, les employés d'une sucrerie panaméenne qui avait fermé ses portes ont utilisé les camions de la compagnie pour assurer des services de transport.

I.5.2 Des Études antérieures:

Nous présentons dans cette sous section trois études faites par des spécialistes de la privatisation portant sur trois différents pays : l'Égypte, la Turquie et l'Hongrie. Bien que le programme de privatisation ait été entrepris par plusieurs pays dans tout le monde et qu'il soit un passage nécessaire dans le plan d'ajustement structurel établi par la Banque mondiale, il reste ce pendant un phénomène relativement récent surtout pour les pays en voie de développement dont on ne dispose dans la plupart des cas que d'éléments d'appréciation préliminaires qui n'ont pas été étudiés de façon systématique.

a. Cas de l'Égypte :

Nous présentons dans cette partie les conclusions d'une étude élaborée par Mokhtar Khattab en septembre 1999.

Le programme de privatisation en Égypte a été élaboré en deux principales étapes : la première a débuté en 1991 jusqu'au 1996 et la deuxième a pris commencement au milieu de 1996 jusqu'à maintenant.

La première étape qui était une étape plus au moins modeste a été marquée en premier lieu par la cession de la part de l'état de trois compagnies seulement pour des investisseurs stratégiques en utilisant la négociation directe. Ces compagnies sont : Coca-cola, Pepsi, Al Nasr Boilers.

En deuxième lieu l'état a cédé des pourcentages très minimes du capital de seize autres entreprises. Le pourcentage de cession a été entre 5 et 20% du total du capital de ces

entreprises. Dix autres entreprises ont été vendues pour les employés de ces mêmes entreprises dans le cadre de la promotion de l'actionnariat salariale.

Dans la deuxième étape, la privatisation en Égypte a pris une dimension de plus en plus large suite aux améliorations continues quant à l'environnement macroéconomique et à l'accroissement du niveau d'acceptation du public envers la privatisation et la naissance d'un sens de confiance qui s'est développé chez les investisseurs envers les politiques du gouvernement.

Ces deux étapes qui définissent le programme de la privatisation en Égypte ont produit un record impressionnant en cédant 91 entreprises pour une somme de 63.8 billions de livre sterling, soit 18.8 billions de dollars américains (voir tableau 6). Ce nombre d'entreprises privatisées représente le tiers de toutes les entreprises étatiques.

Tableau – 6 – répartition des entreprises selon la propriété

description	Toutes les Entreprises publiques	Les Entreprises privatisées	Pourcentages des privatisées
Nombre des Entreprises	314	91	29
Valeur en billion de livre	63.8	9.1	14

Source : Public Enterprise Office (PEO), Partners for development(1999) ,p96

Le programme de privatisation en Égypte a permis la cession de la totalité des actions de 38 entreprises, la vente majoritaire de 9 entreprise pour des investisseurs

stratégiques, la vente totale de 17 entreprises pour ses propres employés et enfin la vente totale des actifs de 27 compagnies pour des investisseurs privés. Et à noter aussi que des parts de 20 entreprises pharmaceutiques n'excèdent pas les 50% ont été cédés. En effet le programme de privatisation en Égypte jusqu'au date de l'étude a permis de privatisé 111 compagnies.

Résultat : la caractéristique majeure de l'économie égyptienne est qu'elle est une économie à domination sociale et que cette considération est la plus important dans la formulation politique du pays, même si elle nuit à l'efficience économique. Cette orientation a été opté par presque toutes les entreprises publiques qui avait un rôle social plus qu'un rôle financier de générés des gains.

Suite à la privatisation un problème de chômage commence à apparaître et devient un facteur menaçant pour la politique sociale mené par l'état.

Jusqu'à 1999, l'année ou l'auteur a fait son étude, il n'y a pas d'études qui spécifie le volume des licenciements suite au programme de privatisation mais les estimations faites par les gérants des entreprises concernées indique qu'à peu près 180.000 travailleurs ont été licenciés.

Si on inclut le licenciement dû aux troubles que trouvent certaines entreprises, le nombre de licenciements estimés peu excéder les 300.000. Ce montant représente 33% du total de la population active dans ces entreprises. Ce problème représente vraiment un défi en face du programme de privatisation en Égypte. Ce qui aggrave la situation de plus en plus c'est qu'au moins la moitié de ces 300.000 chômeur vont être obligé à chercher un emploi dans un marché qui se caractérise par 1.6 million d'individus déjà en chômage et qui sont du même catégorie que ceux licenciés récemment.

**Tableau – 7 -
Estimation de l'excès d'emploi au sein des entreprises étatiques**

Catégorie d'entreprise	Nombre d'employés en excédant
80 entreprises ne réalisant pas de profit	160.000
140 entreprises réalisant un profit modeste	140.000
Total d'employés en excédant	300.00

Source : Ministère du Secteur des Entreprises Publiques(1999), Partners for development, p104

Malgré ces problèmes 28 compagnies privatisées opérant dans 10 secteurs (textiles, coton, cimenterie, chimiques, électriques, industries alimentaires) ont réussi à survivre et ont réalisé les performances suivantes :

Les ventes ont augmenté dans 20 entreprises, ce qui veut dire aussi 71% de tout l'échantillon.

L'épargne avant intérêt et taxes (EBIT) a augmenté dans 19 entreprises de l'échantillon, soit une augmentation de 68% pour tout l'échantillon.

Le salaire moyen par employé a augmenté dans 27 entreprises, soit de l'ordre de 96% de tout l'échantillon.

La balance des crédits bancaires incluant ceux à court terme et à long terme ont diminué dans 23 cas sur les 28 cas observé soit un pourcentage de 82%.

b. Cas de la Turquie :

En ce contexte, une étude a été développée par Ozer Erutna Publié en 1999 expliquait le déroulement de la privatisation en Turquie et élaborait des conclusions que nous allons les présenter dans ce qui suit.

Le programme de privatisation en Turquie a débuté en 1984, mais ce n'est qu'en 1998 que la privatisation s'est intensifiée et le nombre des entreprises privatisées a été considérable. Le total des ventes des entreprises privatisées sur une période de 12 ans (86-98) a été de l'ordre de 4.5 billions de dollars américains.

Le gouvernement turque a utilisé divers méthodes de cession : vente directe pour des investisseurs stratégiques, vente aux employés, vente aux investisseurs étrangers, Cent cinquante trois établissements ont été cédés aux administrations privées entre 1986 et 1998, dont 111 ont été vendus en totalité.

Résultat : Malgré que le programme de privatisation a pris de l'ampleur en Turquie, les records réalisés restent nettement assez faibles si on les compare avec des pays semblables comme le Mexique et le Chili.

Tableau – 8 – Répartition selon la méthode de privatisation

Méthode de privatisation	En million de \$ U.S	Pourcentage
Ventes en bloc	2,002.1	44.9
Ventes d'actions	531.7	11.9
Offres publiques	672.1	15.1
Ventes aux investisseurs étrangers	719.0	16.1
Ventes en bourse	526.6	11.8
Autres	4.1	0.1
Total	4,455.7	100

Source : T.C. Basbakanlik Ozellestirme Idaresi Baskanligi (1998), Partners for development, p 120

Les efforts de la privatisation ont contribué à élargir l'espace de la propriété en Turquie et le développement de la bourse des valeurs d'Istanbul et de celui du marché des capitaux.

En ce qui concerne la structure de l'espace de la propriété, on note un changement assez important. A titre d'exemple la société TELETAS qui est une compagnie qui

produit des téléphones et des services de télécommunication a cédé 22% de ses actions pour le public et 18% pour ALCATEL qui assure le contrôle de la compagnie, et le reste soit 60% des actions ont été cédés à 42 autres investisseurs privés.

Dans cette même idée, on constate que la privatisation des sociétés de textiles ainsi que l'industrie de cuir qui sont la plupart situés dans les petites villes a permis de créer de nouveaux entrepreneurs dans ces communautés. Et c'est pour cela que 330 employés ont pu devenir avec succès des patrons.

Mais ceci n'empêche pas que la privatisation en Turquie présentait des inconvénients, et que malgré un changement dans la structure social, il y avait eu des licenciements qui ont été en moyenne de l'ordre de 10% dans les entreprises privatisées et qui atteignaient dans certains cas les 30% du total de l'effectif de l'entreprise comme le cas pour le secteur de l'industrie minière. Mais dans certaines mesures, on peut dire que relativement à d'autre pays, la Turquie n'a pas de gros problèmes en matière de chômage causé par la privatisation puisque déjà avant la privatisation les Entreprises publiques n'emploi que 4.1% seulement du total de la main d'œuvre, soit 635 000 en 1985 et 463 000 en 1997.

c. cas de l'Hongrie :

Une étude faite par la banque mondiale avec la contribution de Mihaly Kopanyi et publié en septembre 1995 s'est intéressée au programme de privatisation en Hongrie. Nous présentons dans ce qui suit le fruit de cette étude.

Le programme de privatisation en Hongrie a commencé sérieusement en 1988. entre 1990 et 1994 le capital privé des entreprises incorporées a augmenté de 1,5 trillions HUF dont les 2/3 représentaient des capitaux de nouveaux investisseurs et le tiers restant a été cédé par l'acquisition de l'actif de l'état.

L'investissement direct étranger représentait 50% du total du capital privé. A la fin de l'année 1994, les entreprises privées contribuaient à plus de 50% du PIB et plus de 50% des employés sont dans le secteur privé.

Malheureusement la privatisation des entreprises hongroises a coïncidé avec une période assez difficile marqué par la guerre en ex-Yougoslavie d'une part et d'autre par une faible croissance des économies des pays de l'Europe de l'ouest. Cet

environnement a été accompagné par une ouverture de l'Hongrie pour l'importation et une réduction importante des produits subventionnés ; Malgré que ces deux dernières politiques représentent deux bases essentielles pour bâtir le programme de privatisation, ils ont de même aggravé l'impact des chocs externes sur l'état financier des entreprises. Tous ces problèmes ont été à l'origine d'une augmentation des pertes qui ont passé de 0.6% du PIB en 1988 à 14.2% du PIB en 1992. La balance nette des entreprises s'est rapidement détérioré : elle a passé d'un surplus de 17% du PIB en 1988 à un déficit de 6.1% du PIB en 1992. Au-delà de 1992 les pertes ont diminué mais elles demeurent toujours assez significatives. En ce qui concerne l'emploi, l'économie a enregistré une perte d'emploi qui s'est élevée à 1.4 millions d'emplois. Cette perte si importante reflète bien l'ajustement du niveau d'emploi qui été un niveau artificiel.

Tableau – 9 – les pertes nettes

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994a
Les pertes nettes	-16.9	-16.9	-13.3	-4.1	6.1	3.4	-1.0 à 1.0

Source : Central Statistical Office, Ministry of Finance, Structural reforms for Sustainable Growth (1995), p 59

a: valeur estimé

I.6 CONCLUSION :

Sur le plan doctrinal, il y a deux doctrines qui s'opposent à la doctrine mercantiliste (fortement interventionniste) sans toutefois nier le rôle essentiel de l'individu (il s'agit d'un individu fortement marchand), le rôle d'un état garantissant le succès économique des individus est primordial. La seconde doctrine, celle des classiques, est essentiellement libérale permettant à l'état de légiférer pour organiser les règles de jeux entre des individus pourvus de l'initiative totalement libre. Sur le plan théorique, l'optimum ne peut être réalisé que dans le cadre d'un marché essentiellement concurrentiel sur lequel l'individu, totalement libre et ayant la pleine initiative de leurs actions, négocient leurs intérêts. L'optimum de Pareto suppose donc la liberté des individus prouvée par les néoclassiques « laisser faire, laisser passer ».

A l'heure actuelle, la privatisation s'impose non pour des raisons doctrinales ou théoriques, mais plutôt pour des raisons économiques. Elle concerne maintenant simultanément les pays développés ainsi que ceux en voie de développement.

CHAPITRE II

LA PRIVATISATION : CONCEPTS, OBJECTIFS ET MODALITES

II.1. INTRODUCTION :

En admettant que la privatisation se pose maintenant comme étant le remède à l'inefficacité du secteur public, alors deux questions fondamentales doivent être posées. La première concerne les objectifs visés par la privatisation alors que la deuxième nous permet de voir comment les pays ont procédé pour vendre leurs EP, c'est à dire quels sont les acquéreurs qui se sont portés vers l'achat de l'actif et du passif des entreprises d'état. Cette deuxième question est d'une importance particulière étant donné qu'elle montre comment les pouvoirs publics se sont comportés pour inciter tel ou tel groupe à acquérir les EP.

Le présent chapitre, nous permet de répondre à toutes ces questions ainsi qu'à d'autres, dans les trois prochaines sections. Dans la première, nous essayerons d'analyser le contenu du terme « privatisation » alors que la deuxième section sera consacrée à la présentation des objectifs de la privatisation tout en montrant comment certains d'entre eux ne peuvent être atteints que lorsque les conditions financières et culturelles seront présentes. Enfin, dans la troisième section, nous présenterons les différentes méthodes de la privatisation ainsi que leurs avantages et leurs inconvénients.

Par ailleurs, tenant compte de la variété des expériences, nous essayons lors de la réponse à toutes ces questions de mener une étude comparative entre 3 types d'économies à savoir les pays développés (La France, La Grande Bretagne), les pays en transition (La Pologne, La Hongrie) et les pays en développement (La Tunisie).

II.2. L'EVOLUTION DU CONCEPT « PRIVATISATION » :

Quoique la logique de la privatisation se mondialise, le concept n'est pas toujours le même. En effet, outre le concept de « Privatisation » d'autres sont également utilisés, il s'agit de :

- la dénationalisation
- la désétatisation
- le désengagement de l'état
- la restructuration

II.2.1 La privatisation :

La privatisation est « Le transfert d'une entreprise publique au secteur privé ou encore de faire gérer une EP par une entreprise privée. Le contraire de la privatisation est la nationalisation¹² ». Le résultat de la privatisation¹³ est le transfert de la propriété publique vers une propriété privée, en d'autres termes l'entreprise privatisée quitte le droit public pour se soumettre au droit commun. Mais au-delà du transfert de la propriété, des changements au niveau de la gestion, de la répartition des revenus, de la structure du marché, d'efficacité et du degré d'interventionnisme étatique, se manifestent lors du processus de privatisation. En conséquence, il faut tenir compte de ces différentes variables pour en tirer le maximum d'avantages et minimiser les contraintes qui surgissent.

II.2.2 La dénationalisation :

C'est la restitution aux intérêts privés d'une entreprise ou industrie jusque-là nationalisée (cette technique est souvent utilisé en France et en Angleterre).

II.2.3 La désétatisation :

C'est la réduction de la part de l'état dans la gestion et dans le financement au sein des EP. En d'autres termes, il s'agit de transférer une EP ayant des problèmes de fonctionnement à une entreprise privée pour atteindre certains objectifs. Par conséquent, les nouveaux dirigeants seront dotés d'une large autonomie vis-à-vis du ministère et des régies de tutelle.

¹² Définition du « Robert d'aujourd'hui »

¹³ Nous utilisons ce concept tout le long de ce travail

II.2.4 Le désengagement de l'état :

C'est l'opération selon laquelle l'état vend toutes ses participations dans les entreprises qui sont soumises au droit privé des sociétés.

II.2.5 La restructuration :

C'est l'adoption de nouvelles méthodes de gestion basées sur la rationalisation des choix, des politiques et des stratégies au sein de l'entreprise tout en tenant compte des contraintes posées par le marché. En Tunisie nous utilisons ce terme pour désigner le désengagement de l'état ou/et la privatisation des EP. En effet, la loi 87-47 du 2 août 1987 a établi une similitude entre les deux concepts privatisation – restructuration.

L'article 24 de la loi 1^{er} février 1989 définit la restructuration comme étant la cession ou l'échange d'actions ou de titres détenus par l'état.

- La fusion, l'absorption ou la scission d'entreprises dans lesquelles l'état détient une participation directe au capital.
- La cession de tout élément d'actif susceptible de constituer une unité d'exploitation autonome dans une entreprise dans laquelle l'état détient une participation directe au capital.

A ce niveau nous remarquons bien que, la restructuration soit équivalente (au niveau des résultats) à la privatisation, cette dernière n'est pas prononcée vue qu'elle cache un aspect idéologique qui peut isoler le processus et retarder ses opportunités. « Il apparaît donc que la restructuration est fondamentalement synonyme de privatisation totale ou partielle. Mais le terme prêtant à polémique et chargé d'une connotation idéologique marquée, il n'a jamais été utilisé par le législateur ni d'ailleurs par les membres du gouvernement. »

A la fin de cette section, nous pouvons dire qu'au-delà des appellations qui diffèrent d'un pays à un autre pour des diverses raisons, l'essentiel demeure toujours le résultat généré par la politique de privatisation.

En effet confier au secteur privé des activités du secteur public ou encore privatiser la gestion d'une EP n'auront aucun sens s'ils ne s'accompagnent pas d'une amélioration

de l'efficacité économique au sein des privatisées en particulier et de l'économie dans sa totalité.

II.3. LES OBJECTIFS DE LA PRIVATISATION :

Étant donné la diversité des causes, les objectifs d'un programme de privatisation sont à leur tour multiple et différent vu qu'ils varient d'un pays à un autre et d'une période de temps à un autre. Pour élucider davantage cette idée nous consacrerons les deux prochaines sous-sections pour voir successivement :

- Les objectifs politiques
- Les objectifs économiques

II.3.1. Les objectifs politiques:

Depuis longtemps, la taille optimale du secteur public a constitué un débat de controverse entre ceux qui défendent l'interventionnisme étatique et ceux qui prônent le libéralisme économique.

En effet, ce genre de débat est communément répondu dans les pays développés surtout dans les cas de la France et de la Grande Bretagne, c'est-à-dire les deux pays qui ont la culture et l'expérience capitaliste les plus anciennes.

Dès lors, dans le cas français la querelle est concentrée entre la gauche et la droite. Pour la gauche, l'état est invité à renforcer son interventionnisme économique par le biais de la monopolisation des secteurs de base ou stratégique, pour éviter une augmentation de la pauvreté ou/et de l'inégalité.

De son côté, la droite défend le retour au « laisser faire, laisser passer » c'est à dire le désengagement de l'état providence à travers la privatisation des EP. Sur le plan panique, nous avons remarqué que les mouvements de privatisation et de la nationalisation sont fortement liés à l'appartenance politique de ceux qui détiennent le pouvoir. Ainsi, lorsque les socialistes ont détenu le pouvoir dans la période 1936 – 1945 alors ils ont fondé l'idée selon laquelle dans une économie il y a toujours des secteurs stratégiques que l'état ne doit pas les abandonner, c'est à dire les privatiser.

De même, la Grande Bretagne a connu un débat similaire entre les conservateurs d'une part et les travaillistes d'autre part. D'ailleurs, dès qu'ils sont arrivés au pouvoir en 1979, les conservateurs ont commencé un programme de privatisation de grande envergure qui a abandonné la notion de « secteur stratégique » étant donné que le périmètre privatisable a touché la quasi totalité des secteurs économiques (eau, électricité, service de sécurité sociale, postes...).

II.3.2 Les objectifs économiques :

La privatisation d'une entreprise publique signifie, en plus du changement de la propriété, un changement de la rationalité. Économique. En effet, tout en perdant la tutelle et le soutien de l'état (subvention d'exploitation, subvention d'équipement, etc....), l'entreprise privatisée doit se soumettre aux lois de marché pour augmenter son efficacité. Mais outre l'efficacité économique d'autres objectifs sont également visés : il s'agit de la promotion du capitalisme populaire, la promotion de l'actionnariat salariale et enfin la réduction du déficit budgétaire.

a. L'efficacité économique :

Souvent, les EP sont condamnées par l'inefficacité économique que ce soit au niveau allocation (gaspillage des ressources) ou au niveau productif (l'absence de critères clairs de gestion, l'inexistence d'une politique d'incitation suffisamment encourageante pour mobiliser le personnel à fournir d'avantage d'efforts...etc.). Dès lors, ce type de constatation prend plus de signification dans les pays ex-socialistes là où l'initiative privée était quasiment absente vu que la décision est prise uniquement et exclusivement par l'état.

En d'autres termes, le mode de propriété « socialiste » a généré une dichotomie entre les travailleurs et l'entreprise qui les emploie qui consistait à la convergence entre les intérêts employés (cadres et travailleurs) et ceux des propriétaires (ministères, État... etc.). En effet, étant donné l'idéologie socialiste, les travailleurs ont déjà acquis un certain niveau « de bien être » (concrétisé par les avantages non-matérielles à l'instar des services sanitaires, éducation, logement ...etc.) alors, ils ne sont pas incités à fournir d'effort supplémentaire pour l'amélioration de la productivité puisque ce niveau de bien-être n'est pas lié directement à cet effort. Ce

pendant, dans les pays non socialistes, le problème d'efficacité est généralement moins aigu pour au moins deux raisons essentielles :

Premièrement : Dans les pays développés ou en développement il y en avait un développement du secteur privé au fur et à mesure de l'expansion du secteur public (économie mixte), ce qui a réduit relativement la contribution du secteur public dans l'emploi totale et/ou dans le PIB. Cette situation est certainement meilleure par rapport à celle qui a prévalu dans les pays ex-socialistes vu que dans ce contexte l'inefficacité n'est pas généralisée à toute l'économie, puisqu'une partie de l'économie est soumise à la discipline du marché national et international.

D'ailleurs nous avons souvent assisté à des EP qui fonctionnent selon les lois du marché et qui dégagent des profits, ce qui montre que le mode de propriété peut ne pas avoir une relation avec les résultats de l'entreprise. L'essentiel demeure toujours la privatisation de la gestion et non la privatisation de la propriété.

Deuxièmement : Dans les pays ex-socialistes la relation privatisation-efficacité économique est souvent handicapée à cause de plusieurs contraintes dont la plus essentielle est l'impossibilité pour l'entreprise, une fois privatisée de poursuivre l'application de ses programmes sociaux. En effet la liaison services sociaux – salaire est à l'origine de l'aversion des travailleurs au phénomène de la privatisation vu leur crainte de perdre les avantages sociaux non monétaires (éducation, logement, transport...etc.)

Par ailleurs, dans les économies mixtes les choses sont moins contraignantes. D'une part parce que les licenciements sont plus faciles à manier (réglementation administrative plus souple, plus de possibilités sont offerts aux travailleurs pour décrocher un nouvel emploi, une faible contribution sociale des EP). D'autre part, parce que les responsables et les gérants du processus recourent souvent à la restructuration interne et à l'assainissement social et financier de l'entreprise sujette à la privatisation, ceci permet d'encourager les aléatoires acquéreurs de l'entreprise et d'améliorer les paramètres d'efficacité au sein des entreprises privatisées.

Sur le plan pratique, il est à remarquer que la privatisation des EP a abouti dans beaucoup de pays à l'amélioration de l'efficacité économique en général, et l'efficacité

allocative au sein de l'entreprise privatisée en particulier. A titre d'exemple, dans le cas tunisien, la privatisation a généré l'amélioration et l'épanouissement de certaines EP (déficitaires avant leur privatisation) que ce soit en terme de poursuites de leurs activités ou encore au niveau de leurs expansions. Les résultats de l'enquête menée en 1996 sur un échantillon de 13 unités d'exploitation dont 8 hôtels) en donnant la preuve que voici :

- Une enveloppe d'investissement réalisée de 65 MD.
- Une augmentation de la production variant de 15 à 44%
- Une augmentation de l'offre de l'emploi de 11 à 39%.

De plus, dans les payés développés, les privatisées enregistrent à leur tour de bon résultat que ce soit en France ou en Grande Bretagne... (British Telecom, British Gas, Paribas)

b. Promouvoir le capitalisme populaire:

Cet objectif réussit mieux dans les pays développés là où le marché financier est suffisamment étendu pour assurer le bon déroulement des opérations de vente médiatisées par la bourse et là où le public est doté de disponibilité Financière qui lui permet d'acheter la totalité des actions qui lui sont réservées.

C'est le cas des actionnaires britanniques qui ont été incités et motivés à l'acquisition des titres privatisés étant donné que leur nombre a passé de trois millions en 1979 à neuf millions en 1993. du côté des pays en transition ou en développement, la privatisation n'a pas eu un impact significatif sur le développement du capitalisme populaire soit parce que les ventes médiatisées par la bourse étaient rares, soit parce qu'elles portaient généralement sur des ventes d'éléments d'actifs ou des ventes en bloc.

Le cas tunisien nous donne la preuve de ce que nous venons de dire vu que le public n'a pas eu suffisamment d'occasions pour se préparer et se décider à l'achat des titres privatisés. Les causes sont nombreuses et diverses, d'un coté parce que les ventes ont consisté à des ventes en bloc comme ça était pour le cas de (SRTM KASSERINE, SRTM NABEUL, SRTM BIZERTE, SITKO, SOSTEM,... etc.); d'un autre côté nous avons remarqué l'insuffisance de l'information concernant les privatisations en cours ce qui a représenté l'un des points faibles du processus ; Inversement de ce qui s'est passé à l'étranger là où la publicité a été très développée et utilisée comme moyen pour le

succès de l'opération (bureaux d'informations, la télévision, la presse, les affichages...etc.).

Dans le cas tunisien, nous avons même assisté à des appels d'offre ponctuels ne s'étalant que sur un mois au maximum, ce qui n'a pas permis aux acheteurs d'étudier et de se décider sur des investissements dans la rentabilité est parfois discutable.

c. Promouvoir l'actionnariat salarial :

Cet objectif permet d'amortir les risques que subissent les travailleurs au moment de la privatisation (licenciement, ...etc.) étant donné qu'ils leur permet de devenir des propriétaires de leurs entreprises. En France des mesures particulières ont été prises. En effet 10% du capital social est réservé aux salariés en plus des avantages suivants :

- Un rabais de 5 à 20% par rapport à la valeur des charges fixé par le ministre.
- Le fractionnement du paiement, c'est à dire la moitié est payé directement après l'acquisition des titres, alors que la deuxième moitié est payable dans une année.

De son côté la Pologne a fait la même chose que la France pour les salariés, c'est à dire 10% dans le cadre d'un programme de privatisation de masse qui vise l'apparition des « participants stratégiques » dans les entreprises privatisées. Ce pendant, le cas tunisien est en quelque sorte paradoxal vu que nous remarquons une différence entre les lois et la réalité concrète.

D'un côté, la loi cadre 89-9 du premier février 1989 a accordés des avantages spécifiques aux salariés pour les inciter à participer à l'achat d'une partie du capital de leurs entreprises comme le montre l'article 29 qui stipule « En vue de favoriser le développement du petit actionnariat et l'animation de la bourse des valeurs mobilières, il peut être accordé, lors de la cession d'actions détenue par l'état au capital des entreprises à participations publiques, dans le cadre de la présente loi, des avantages spécifiques au profit des salariés et anciens salariés qui se proposent de participer au capital des entreprises concernant :

- Un droit d'achat prioritaire des actions, assorti des conditions particulières de délai de règlement.
- L'acquisition d'actions à prix réduit.
- La distribution gratuite des actions

Mais bien que les avantages prévus par la loi sont nombreux, la participation effective des salariés était quasiment absente, à l'exception du cas de SITEX (où 15% des actions ont été cédés aux travailleurs).

d. La réduction du déficit budgétaire :

La privatisation peut être une source importante de revenu pour l'état (voir tableau1). L'affectation du produit de vente prend généralement deux formes essentielles : la première est la baisse de la dette publique intérieure et extérieure, alors que la deuxième forme est la restructuration et l'assainissement de ce qui reste des EP.

En France, l'exploitation de la recette des privatisations (1986) a été comme suit : Un tiers pour l'assainissement du secteur public (20 milliards de francs), alors que les deux tiers restant ont été versés au budget (40 milliards de francs).

De son côté l'état britannique a su profiter de la privatisation dans la mesure où il a baissé les impôts sur les revenus tout en gardant constant le niveau des dépenses publiques. Dans le cas tunisien, les recettes de la privatisation commencent à apparaître dans les comptes du budget dans la rubrique « recettes non fiscales ». Mais ce qui reste encore ambigu est sans doute la manière selon laquelle les recettes de la privatisation sont affectées quoique la chose qui soit certaine, c'est qu'une fraction du produit de vente sert à la prise en charge (généralement partiel) du passif de l'entreprise privatisée et/ou à l'assainissement, alors que l'autre fraction sera versée au budget.

Tableau 10: Revenus de la privatisation (1988-1998)

Pays	Revenus accumulés en % du PIB annuel
Nigeria	0.38
Brésil	1.56
Philippines	2.52
Chili	3.83
Portugal	6.81
Hongrie	8.92
Malaisie	9.84
Tunisie	1.54

Source: « privatization and foreign investment in the developing world, 88-98 »

e. Affaiblir le pouvoir des syndicats:

Dans les pays en développement, cet objectif est rarement prononcé vu que la privatisation vise d'autres objectifs plus stratégiques. Par ailleurs, dans les pays développés un tel objectif peut être recherché pour réagir contre la force syndicale considérée comme excessive au niveau de la demande des hausses de salaires.

En 1989, les conservateurs en Grande Bretagne ont estimé qu'ils ont réussi à affaiblir le pouvoir des syndicats étant donné que certaines entreprises privatisées sont arrivées à réduire leurs effectifs. Dans le cas tunisien, bien que cet objectif ne fût pas prononcé, la privatisation a pu réduire l'influence des syndicats surtout après la promulgation de la loi de 9 février 1994 qui a assoupli les procédures de licenciement pour des motifs économiques.

II. 4. LES MÉTHODES DE LA PRIVATISATION :

Les méthodes utilisées pour privatiser les EP présentent un ensemble de caractéristiques, d'avantages et d'inconvénients. Le choix d'une méthode par rapport à une autre dépend en large mesure des objectifs visés ainsi que la capacité du marché financier à négocier les privatisations sans lésés ceux qui vendent ou ceux qui achètent. Dès lors, l'expérience a montré que lorsque la bourse est développée alors la privatisation se déroule dans les conditions les plus opportunes. En général, trois méthodes de privatisation sont appliquées :

- La privatisation externe.
- La privatisation interne.
- La privatisation de masse.

II. 4. 1. La privatisation externe :

Nous pouvons la définir comme étant la répartition des parts du capital de l'entreprise en sous-ensemble de quotas de manière à ce qu'un seul groupe ne puisse s'emparer de toutes les parts.

a. Mécanismes et applications :

Cette méthode permet de faire profiter le plus de monde des gains en capital éventuels, surtout dans le cas où les entreprises privatisées sont des grandes entreprises. En effet, dans les pays développés, cette méthode est fréquemment utilisée afin de populariser le processus et mobiliser les intérêts des différents groupes socio-économiques pour participer et soutenir les privatisations. La France tout en optant pour le choix de la « privatisation externe », a réparti le capital des entreprises privatisées de la façon suivante :

- 10% du capital social est réservés aux salariés.
- 20% à 30% sont cédés de gré à gré pour la constitution du noyau dur¹⁴.
- Un maximum de 20% réservé aux investisseurs étrangers.
- 10% à l'état (action spécifique¹⁵)
- Le reste est vendu au public

Dans le cas Britannique, la banque chef de file (chargé de la vente de l'entreprise) reçoit les demandes et les manifestations d'intérêt de la part des acheteurs (investisseurs nationaux, étrangers...etc.). Une fois la demande est connue, le nombre des actions à vendre et le prix seront déterminés tout en tenant compte de la part de l'état à l'acquisition de la « Golden share ¹⁶» et de la part limite de la participation étrangère. Cependant, dans les pays en développement les choses se passent autrement surtout que nous avons observé souvent, l'absence de certains investisseurs potentiels (investisseurs étrangers, petits épargnants, salariés...etc.), soit pour des motifs de protection de l'intérêts national (écarter les investisseurs étrangers), soit pour des motifs financiers et culturels (du côté des salariés). Les exemples qui confirment cet état de fait sont multiples. D'ailleurs, dans le cas polonais¹⁷, nous remarquons la faible participation des étrangers et celle du public vu les acquéreurs éventuels étaient essentiellement :

- Les salariés (10% du capital)
- L'état (30% du capital)
- Les fonds nationaux (60% du capital)

¹⁴ Le rôle du noyau dur est l'identification et la précision de la gestion à l'intérieur de l'entreprise.

¹⁵ Son rôle est la protection de l'économie contre la perte du patrimoine nationale.

¹⁶ Le « Golden share » a les mêmes objectifs que l'action spécifique.

¹⁷ G.M.Henry « Émergence de l'économie de marché en Europe de l'Est » Édition Eyrolles94.

De son côté, la Roumanie, a choisi un panier de participants formés essentiellement par les salariés (30% du capital), l'état et le public. Dans le cas Tunisien, nous remarquons la non émergence d'un groupe homogène et stable de participants des investisseurs étrangers et des salariés. En effet, la privatisation des E.P déficitaires par la procédure de vente d'éléments d'actif n'a pas incité ni les investisseurs étrangers ni les petits épargnants, alors que pour les entreprises bénéficiaires, les autorités ont recouru à la privatisation selon la procédure de la vente des actions.

Mais quoique cette dernière eue de motiver le public comme c'était le cas dans d'autres pays, la majorité des cas étaient en bloc et se rapportant sur des sommes considérables qui dépassent largement la capacité financière des ménages tunisiens.

Tableau-11- Répartition des entreprises privatisées selon la procédure de cession jusqu'au novembre 2002

Nature de l'opération	Nombre
Vente d'action	78
Vente d'éléments d'actifs	83
concession	2
Totale	163

Source : MPDR

Tableau-12- Répartition des entreprises privatisées en Pologne selon La procédure de cession

Nature de l'opération	Nombre		
	31-12-95	31-12-96	30-03-97
Liquidation (vente d'éléments d'actifs)	71	1050	1225
Entreprises converties en sociétés anonymes en attendant la privatisation	171	287	602
Privatisation du capital	11	51	63

Source : émergence de l'économie de marché en Europe de l'Est, M. Henry

b. Avantages de la privatisation externe :

Ils sont au nombre de deux. Le premier concerne les revenus que reçoit l'état (voir tableau 10), alors que le deuxième avantage est la pluralité des acquéreurs. En effet, ces deux avantages sont stratégiques surtout dans les pays en développement, là où la privatisation peut contribuer même partiellement à l'allègement du déficit budgétaire et à la rationalisation du comportement de l'état et ceci grâce à une utilisation plus efficace des ressources publiques rares.

c. Inconvénients de la privatisation externe :

Ils sont aussi au nombre de deux. Le premier inconvénient est fréquemment observé dans la quasi totalité des pays (développés, en développement ou ceux en transition). Il s'agit des difficultés rencontrées par les décideurs pour déterminer la valeur réelle de l'entreprise à privatiser. Par ailleurs, cette difficulté se retrouve partout; mais ceci ne veut pas dire qu'elle a les mêmes causes et qu'elle se résout de la même façon.

En général, il est devenu admis que certaines techniques de privatisation (essentiellement et surtout la technique de l'appel d'offre) sont les premières accusées. C'est en quelques sortes le cas de la France lorsqu'elle a recouru à l'appel d'offre (au début du processus de la privatisation). Cette technique a produit un grand écart entre la valeur réelle des actifs de l'entreprise et la valeur fictive de ces mêmes actifs. En conséquence, pour protéger son patrimoine, la France a renoncé la technique d'appel d'offre et l'a remplacé par l'offre publique de vente (OPV) jugée plus respectueuse de l'intérêt patrimoniale de l'état surtout qu'un ensemble de commission est là pour évaluer réellement l'entreprise (cabinets d'expertise, expertise bancaire, commissions de la privatisation).

Dans les pays en transition et en développement nous remarquons qu'il y a une caractéristique commune concernant l'état des marchés financiers. Ces derniers sont soit encore embryonnaires pour les pays en transition ou encore émergents pour les pays en développement ce qui explique le faible nombre des ventes d'entreprises publiques médiatisées par la bourse (voir tableau 11 et 12).

Par voie de conséquence, cette situation n'a pas permis la collecte des informations sur les entreprises sujettes de privatisation, surtout qu'elles n'étaient pas en général cotées en bourse. Le cas Tunisien est révélateur de ce que nous venons de voir étant donné que le problème de sous ou/et de surévaluation des entreprises publiques est très répondu (voir tableau 13). Dans ce contexte, K.Bejaoui propose trois exemples illustratifs dans son article intitulé « la restructuration, distribution ou concentration ». le premier exemple est celui de TUNISIE BOIS, une société inscrite sur la côte permanente, dont la structure du capital est directement dominé par l'état via des personnes morales publiques. Le nominal par action pour un capital de 160 000 D était de 10D, la mise à prix décidée par le pouvoir public était de 120 D par action pour un ensemble totalisant 98% du capital social. Suite à la criée, le cours adjudgé s'est fixé à 196 D réalisant un écart de 76 D.

Le deuxième exemple est celui de SOTUVER dont la mise à prix était 20 D l'action, portant sur 100% du capital, le jour de la criée aucune demande ne s'était exprimée.

Le troisième cas est celui de STUMETAL dont 282.916 actions ont été émis en vente le 29 décembre 1989 à 30 D l'action pour un nominal de 10 D et qui n'a pas suscité aucune enchère.

Tableau-13- Les valeurs estimées et effectives de certaines entreprises privatisées en 1996 en (D).

Entreprises privatisées	Modalité de cession	Évaluation en		Produit de cession (B)	L'écart (A) - (B)
		(D)	(A)		
SRTM Kasserine 89.66%	Ao/ V.d'actions	50274		50400	126
SRTM Nabeul 51%	Ao/V.A	4176900		3683000	- 493900
SRTM Bizerte 66%	Ao/V.A	1341695		498000	- 843695
SITKO 37.5%	Ao/V.A	883000		800000	- 83000
SOSTEM 51%	Ao/V.A	4505864		8453000	3947136
Tissage et confection MEKNASSI	Ao/V.A	798000		600000	- 198000

Source : MPDR

Le deuxième inconvénient généré par « la privatisation externe » est que certains acquéreurs n'arrivent pas à acheter leurs parts étant donné leurs faibles avoirs financiers (surtout du côté des salariés et des petits épargnants), essentiellement dans les pays en développement là où les ménages dégagent peu d'épargne ce qui nous incite à poser la question suivante : Est ce que la privatisation peut réellement atteindre l'objectif de la promotion du capitalisme populaire ou même d'actionnariat salarial là où les revenus sont encore faibles?

II. 4.2. La privatisation interne :

La privatisation interne signifie que les parts du capital sont réparties gratuitement ou vendues exclusivement aux salariés ou ex-salariés employés dans l'entreprise.

a. Mécanismes et applications :

En pratique, le recours à cette modalité est relativement rare par rapport à « la privatisation externe ». D'ailleurs, elle n'était utilisée que dans quelques pays ex-socialistes ou dans certains pays de l'Amérique latine.

b. Avantages :

Ils sont au nombre de deux; la souplesse administrative et la popularité.

- **La souplesse administrative :** Étant donné que l'entreprise sera transféré à ses salariés, beaucoup de réglementations et procédures administratives seront supprimées (Publicité, les parts réservées aux acquéreurs, évaluation...etc.). en effet, il suffit dans ce cas que les salariés se mettent d'accord sur la manière de la répartition du capital pour que l'opération se fasse.
- **La popularité :** au moins du côté des travailleurs évoluant dans les entreprises bénéficiaires dans lesquelles les salariés seront du jour au lendemain des propriétaires.

c. Inconvénients :

Ils sont à leur tour au nombre de deux : le favoritisme et l'inefficacité.

- **Le favoritisme :** « la privatisation interne » favorise les salariés au détriment des autres groupes sociaux. La vente de l'entreprise aux salariés à un prix bas est

injuste pour le reste de la société. D'un autre côté, au sein du groupe des travailleurs même, il y a un sentiment d'injustice parce que certaines entreprises sont beaucoup plus profitables que d'autres.

- **L'inefficacité** : d'abord cette méthode n'offre pas de bonnes recettes pour l'état, ce qui entraîne une perte assez importante de revenus. Ensuite, il est à noter que lorsqu'une entreprise est cédée aux salariés, elle risque l'isolement des marchés de capitaux. Ceci veut dire que les épargnants non salariés sont découragés à devenir actionnaire dans ces entreprises car ils craignent que les nouveaux propriétaires salariés aient du mal à diriger l'entreprise de la manière la plus adéquate et la plus efficace.

II .4 .3 : La privatisation de masse :

La privatisation de masse est la vente contre une somme symbolique ou la distribution gratuite des bons, des coupons, des certificats, échangeables contre des actions à tous les citoyens éligibles d'un pays (utilisé en Tchécoslovaquie).

a. Avantages :

L'avantage essentiel en ce genre de privatisation se base sur l'aspect égalitaire. La privatisation de masse donne un sens correct à la propriété sociale et au capitalisme populaire qui sont souvent prononcés et rarement appliqués.

b. Inconvénients :

La distribution des actions gratuitement ou à un prix symbolique, pèse lourdement sur le budget de l'état. D'une part, à fur et à mesure que le nombre d'entreprises à privatiser gratuitement ou à un prix symbolique est élevé, plus l'opération est perdante. D'autre part, la dispersion des parts supprime la liaison essentielle entre les résultats de l'entreprise et les revenus des actionnaires, c'est à dire, si la propriété est très dispersée, la supervision des gérants est très faible et manque du sérieux. En effet, le petit nombre d'actions détenu par chaque individu ne l'incite pas à veiller sérieusement sur les performances et les résultats de l'entreprise. On se rencontre à ce stade qu'il ne s'agit pas essentiellement de créer un capitalisme populaire très vaste, mais plutôt de

créer un propriétaire plus motivé et plus incité à atteindre les meilleurs résultats de l'entreprise.

II .5. CONCLUSION :

Le processus de la privatisation des entreprises publiques est extrêmement délicat. Cette délicatesse se déduit de multiples niveaux. Le premier est celui de la diversité des concepts utilisés comme des synonymes de la privatisation : (désétatisation, restructuration, désengagement de l'état), malgré que ces synonymes, sont en général de mêmes sens et vise un seul objectif.

Le deuxième niveau est celui de la multitude des objectifs économiques. Ceci contient des objectifs d'efficacité, de promotion du capitalisme populaire, du développement de l'actionnariat salarial, de la procuration des recettes au budget de l'état, ainsi que l'affaiblissement du pouvoir syndical.

Le troisième niveau concerne le choix des méthodes de privatisation convenable à la structure économique et sociale du pays, mais surtout qui sont en harmonie avec les objectifs visés. En effet, il faut choisir, la manière de la privatisation qui convient avec l'environnement interne du pays pour tirer le maximum d'avantages.

CHAPITRE III

LES CONSÉQUENCES SOCIALES DE LA PRIVATISATION III

III.1 INTRODUCTION :

Depuis longtemps, l'état avait souvent des objectifs sociaux et économiques à la fois afin de réduire l'inégalité, la pauvreté et améliorer le « bien être social ». En effet, l'action de l'état au niveau social a porté souvent sur la lutte contre le chômage, l'établissement d'une certaine sécurité sociale, l'augmentation des revenus des salariés et la protection des classes pauvres et démunies.

En revanche, il est trop probable que la privatisation des entreprises publiques entraîne la disparition des avantages sociaux mentionnés ci-dessus. Ceci va être à l'origine d'une nouvelle répartition de la richesse qui va engendrer une dégradation du « bien être » de certains groupes sociaux.

A ce stade, l'action de l'état paraît primordiale pour faire face aux incidences sociales négatives sur ceux qui perdent leur « ex-bien-être ». Mais, il est toutefois à remarquer que l'impact de la nouvelle répartition de la richesse (généralisé par la privatisation des entreprises publiques) sur les différents groupes sociaux, dépend largement, de plusieurs facteurs qui concernent la situation financière de l'entreprise sujette à la privatisation; les méthodes de privatisation (privatisation interne, privatisation externe ou privatisation de masse), les conditions macro-économiques, la vitesse de la privatisation... et

Ceci nous confirme l'idée selon laquelle, l'étendue de l'impact social ne peut pas se faire dans le cadre d'un modèle général et pré - établi, mais plutôt dans le cadre d'études concrètes portant sur le « cas par cas ». Toutefois, il est possible d'analyser les idées communes qui interviennent généralement dans un processus de privatisation.

L'analyse de ces idées va faire l'objet des trois prochaines sections. Dans la première, nous allons voir l'origine de la relation impact social – privatisation; la deuxième section sera consacrée à l'étude de l'impact de la privatisation sur les différents groupes

sociaux. Enfin dans la troisième section, nous présentons le rôle régulateur de l'état pour contrecarrer cet impact. C'est au tour de ces trois idées que nous nous pencherons dans ce chapitre.

III.2 L'ORIGINE DE L'IMPACT SOCIAL :

L'entreprise publique est liée en général à certains groupes qui ont bénéficié de ces actions économiques et sociales. En effet, ces groupes sont généralement les travailleurs, les consommateurs, les fournisseurs et parfois même l'état. Le schéma suivant nous présente ces groupes que nous venons d'énumérer en relation avec l'entreprise publique.

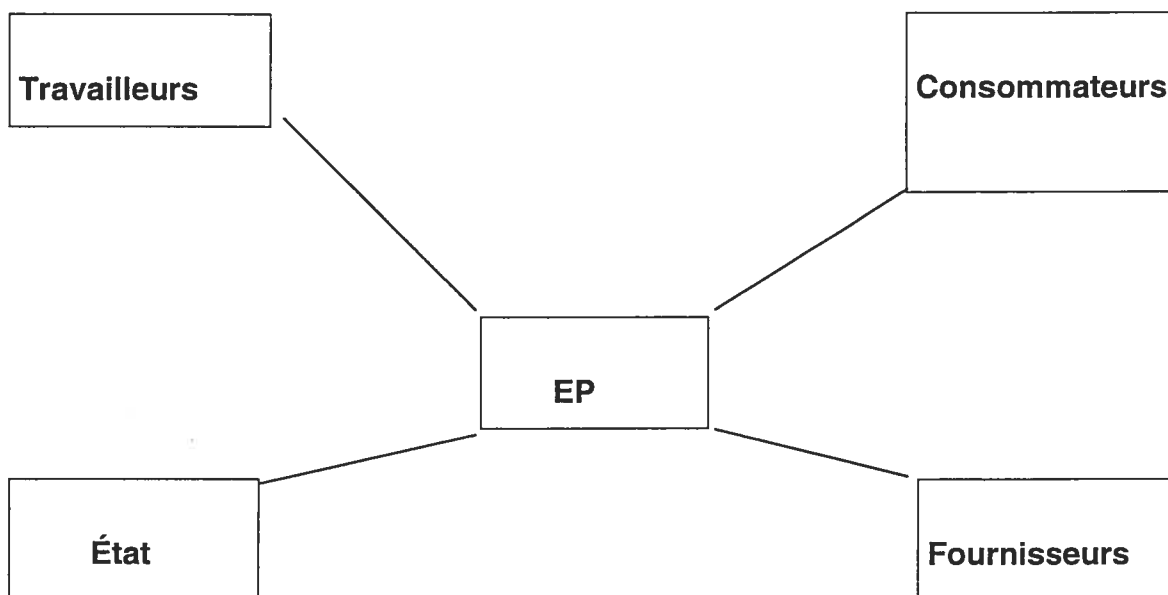


Figure1 : l'environnement de l'entreprise publique

Après sa privatisation, l'ex EP connaîtra probablement un changement au niveau de la gestion qui doit s'accommoder avec les nouvelles données et contraintes qui surgissent (l'absence du soutien et de la tutelle de l'état : Subvention,

commercialisation...etc.)En d'autres termes, les nouveaux acquéreurs vont essayer d'accroître l'efficacité productive et l'efficacité allocative.

Du côté de l'efficacité productive¹⁸, les nouveaux propriétaires essaient de maîtriser leurs structures du coût afin de maximiser le profit. D'un autre côté, pour augmenter l'efficacité allocative (défini à l'optimum comme l'égalité entre le coût marginal et le prix de marché ($C_m = P$), les nouveaux acquéreurs vont allouer les ressources productives de telle façon que la productivité marginale des facteurs soit la plus élevée possible.

Cette nouvelle stratégie basée sur le critère « d'efficacité économique » est à l'origine de l'impact social. Ce dernier est plus ou moins opérant à travers le temps dans la mesure où il engendre des effets immédiats et des effets au plus ou moins long terme ; Tout dépend de la nature et de la manière de la réaction des différents agents économiques.

Par ailleurs, l'impact de la privatisation dépend, en large mesure, de la taille du secteur public privatisé. A ce niveau d'analyse 3 cas sont envisageables :

-Cas-1- Une seule entreprise publique est privatisée

-Cas-2- Toutes les entreprises publiques appartenant à un secteur économique sont privatisées.

-Cas-3- La totalité ou la majorité des entreprises publiques sont privatisées.

III.2.1. L'impact social d'une seule entreprise privatisée :

Dans ce cas, l'impact est jugé faible donc supportable avec l'hypothèse que le poids de l'entreprise privatisée sur le reste de l'économie est faible (il ne s'agit pas d'une entreprise publique en situation de monopole, ou évoluant dans un secteur stratégique).

Ceci nous révèle la réalité selon laquelle l'impact social de la privatisation peut ne pas être contraignant si le nombre des privatisées est faible et que leur poids l'est aussi. En revanche, la réalité est beaucoup plus complexe parce que la situation macro-économique nécessite parfois une justement totale et une privatisation de masse. Cette dernière peut constituer un souci pour les pouvoirs publics vu que cela engendre un processus cumulatif d'effets sociaux

¹⁸ Minimiser les coûts sous contrainte de la production.

Si nous considérons une seule entreprise à privatiser, nous pouvons dire que les travailleurs et l'état seront touchés directement et instantanément. Les travailleurs, subiront probablement un licenciement (total ou partiel) qui précède ou accompagne le changement de la nature de la propriété. Quant à l'état, son budget sera renfloué par les recettes de vente de l'entreprise, mais il supportera directement ou indirectement certains coûts tels que les coûts financiers (coût de l'assainissement financier, coût de dégageant de personnel...etc.).

Pour les autres groupes, qui sont reliés à l'ex EP (consommateurs, fournisseurs...etc.), l'effet attendu ne sera significatif qu'à long terme. En effet il faut attendre une période de temps pour que ces effets surgissent à travers les prix, la demande des « inputs », le niveau de la production ...etc.

III. 2. 2 L'impact social lorsque toutes les EP d'un seul secteur sont privatisées :

Lorsqu'un secteur entier est privatisé, l'impact semble être considérable et multidirectionnel. D'une part, il peut y avoir un changement total au niveau des pratiques et de la rationalité des entreprises de ce secteur (elles cherchent à être plus efficace). D'autre part un changement dans les relations inter – branche aura probablement lieu, soit entre les privatisées elles même, soit encore entre les privatisées et leurs homologues appartenante déjà au secteur privé.

Mais il est toutefois à remarquer qu'à ce niveau d'analyse, se pose le problème des secteurs qui doivent être privatisés en premier lieu ainsi que le critère de ce choix. En effet, selon M.Husain et R.Sahay¹⁹, il vaut mieux privatiser tout d'abord les petites entreprises pour au moins deux raisons fondamentales. La première est relative à la réalité selon laquelle les petites entreprises ne consistent pas une contrainte pour le bon déroulement du processus, c'est à dire que l'état peut aisément trouver suffisamment de demandeurs pour les actions privatisées ; les problèmes surgissent lorsqu'il s'agit d'une grande entreprise. La deuxième raison est que ce type de privatisation peut amener à une distribution plus équitable des entreprises à privatiser.

¹⁹ A.H. Husain & Ratana.Sahay (92) : « *Does sequencing of privatization matter in reforming planned economies* »

Les deux auteurs, ci-dessus mentionnés annoncent encore, que le secteur qui doit être privatiser avant l'autre, par conséquent fournir et générer le plus de gain en efficacité allocative. Il s'agit, pour eux, des secteurs qui ont des difficultés financières et qui gagnent de la propriété privée surtout lorsqu'ils ont les capacités pour réagir aux chocs auxquels ils feront face.

Par voie de conséquence, lorsqu'un secteur en difficulté est privatisé, alors ceci signifie que l'impact social sera plus étendu par rapport au cas où (une seule entreprise est privatisée).

III.2 .3 L'impact social de l'ensemble des privatisations :

On analysant l'impact social de la totalité des privatisations, on doit tenir compte de deux variables supplémentaires.

La première concerne le changement au niveau de la politique budgétaire puisque le budget de l'état va être alimenté en une majeure partie par des ressources additionnelles. De plus, certaines dépenses seront éliminées, telles que les subventions d'équipement ou celles d'exploitations ...etc. ceci peut être à l'origine d'une nouvelle redistribution par le biais du budget de l'état, favorisant ou défavorisant les autres agents économiques.

La deuxième variable concerne les transferts des profits et des bénéfices en faveur des nouveaux propriétaires des entreprises privatisées quand celles ci sont bénéficiaires. Cela signifie, par conséquent, qu'une nouvelle redistribution de revenu est entrain de se développer et qu'il faut donc cerner ses impacts.

III. 3. L'IMPACT SOCIAL DE LA PRIVATISATION SUR LES GROUPES SOCIAUX :

Les groupes visés dans cette section sont essentiellement²⁶ :

- L'état : c'est un groupe sociale homogène ayant des objectifs précis dans un processus de privatisation).
- Les investisseurs (acheteurs des EP) : il faut voir la nature juridique des acquéreurs pour en déduire si la nouvelle répartition a été équitable.
- Les salariés.
- Les consommateurs.

III. 3. 1 Impact sur l'état :

Lorsqu'une entreprise publique est privatisée, une question fondamentale se pose. Cette question concerne la détermination de la valeur de cession de l'entreprise au privé et l'évaluation convenable des actifs et des passifs de l'entreprise.

En effet, lorsque la valeur de la cession est inférieure à la valeur réelle des actifs de l'entreprise, alors le gouvernement enregistre un manque à gagner, alors que les acquéreurs profitent de cet écart. Rappelons que la valeur de l'entreprise à privatiser est dite « bas » si :

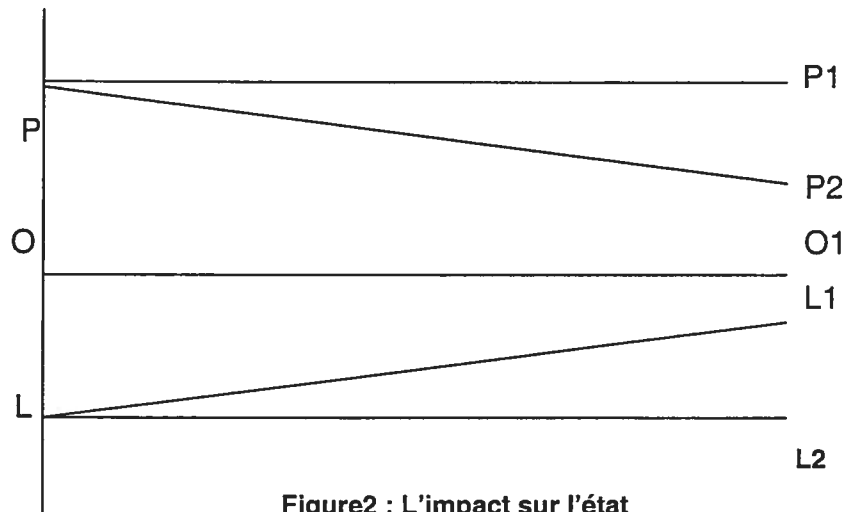
- Le produit de vente reçu est inférieur à la valeur réelle des actifs de l'entreprise.
- Le produit de vente reçu est inférieur aux profits escomptés actualisés de l'entreprise sujette de privatisation.

Sur le plan pratique, il s'est avéré difficile de montrer ou de prouver si le prix de vente de l'entreprise lèse ou non la communauté, étant donné que dans certains cas de privatisation interne ou externe, l'état distribue soit gratuitement, soit à des prix bonifiés des parts de capitaux à des groupes particuliers d'acquéreurs (salariés, public...etc.).

D'un autre côté, le problème de l'évaluation de l'entreprise à privatiser se complique d'avantage par l'absence ou l'insuffisance d'un marché de capitaux suffisamment développé dont lequel nous pouvons trouver des critères de référence pour l'évaluation réelle de l'actif de l'entreprise publique à privatiser.

Par conséquent, l'inconvénient majeur du sous évaluation des entreprises privatisées est qu'elle prive l'état des ressources supplémentaires de ressources supplémentaires de revenus qui auraient dû alimenter son budget. D'un autre côté, l'état se débarrasse des charges de ses entreprises publiques déficitaires (subventions, crédits,...etc.) et trouve en conséquence plus de liberté et d'autonomie pour une nouvelle affectation de ses ressources.

Outre le problème d'évaluation, un autre surgit lorsqu'il s'agit de la privatisation des entreprises publiques bénéficiaires concernant essentiellement et surtout le passage des profits de la main de l'état en faveur du privé. Explicitons d'avantage par l'intermédiaire du schéma suivant :



Supposons que l'état commence à privatiser ses entreprises publiques les plus profitables (la plus profitable est la première à privatiser), supposons encore que l'état reçoit initialement (avant la privatisation) les profits OP pour couvrir les pertes OL des EP perdantes. Lorsque le gouvernement privatise les entreprises rentables, les profits reçus par l'état baissent à $PP2$ alors que les pertes pouvaient stagner au niveau $LL1$. Dès lors, pour baisser les pertes à $LL2$ l'état peut recourir à l'assainissement financier et social des entreprises opérant encore dans le secteur public.

Le surplus d'avant privatisation, dégagé par l'état [$OO1 \ PP1 - OO1 \ LL1$] se dégrade graduellement au fur et à mesure que la privatisation avance. Le surplus de l'état se contracte à l'espace [$OO1 \ PP2 - OO1 \ LL1$], lorsque les pertes n'ont pas baissé ou/et à l'espace [$OO1 \ PP2 - OO1 \ LL2$] s'il y a restructuration et assainissement des entreprises publiques restantes.

D'un autre côté, le passage des profits au secteur privé peut être un facteur fondamental de la dégradation du « bien être » surtout lorsque les profits ont été employés au financement des entreprises publiques opérantes dans des secteurs stratégiques ou à la subvention de produits de base.

III. 3. 2. L'impact sur les investisseurs :

Parmi les questions qui accompagnent tout programme de privatisation, nous pouvons avancer les deux questions suivantes : A qui vendre ? Et quelle est l'affectation optimale du capital de l'entreprise privatisée ?

La réponse à ces deux questions est importante pour savoir si la distribution du capital a maximisé les recettes de l'état et si elle a respecté un certain seuil d'équité social. En pratique, beaucoup de gouvernements ont opté à la stratégie qui vise une distribution assez large de la propriété des entreprises privatisées c'est ce que nous appelons « la privatisation externe ». Cette dernière est souvent montrée comme étant la méthode la plus efficace, vu qu'elle permet à un nombre très élevé de citoyens de profiter des entreprises privatisées (voir chapitre II).

Par ailleurs, il est à remarquer qu'étant donné la mise en œuvre de la privatisation externe est parfois compliquée, les gouvernements recourent à des politiques visant l'encouragement de certains investisseurs. Cette intervention s'inscrit en général soit dans un cadre politique (intéresser le plus de monde pour élargir la base de légitimité du processus), soit dans un cadre social (réduire les effets négatifs du processus sur les groupes qui sont gravement touchés à l'instar des salariés ...etc.).

Ainsi l'action de l'état peut porter sur :

- a- La distribution gratuite d'une partie de capital aux employés ou contre des sommes symboliques (prix bonifiés, des aides financières ...etc.).
- b- La distribution libre d'une partie de capital en faveur du grand public :la privatisation de masse.

Quant à la première procédure (la distribution gratuite d'une partie de capital aux employés), nous remarquons qu'elle est fréquemment utilisée dans la quasi-totalité des pays du monde. Cette universalité, est expliquée tout d'abord, par la crainte des pouvoirs publics de l'opposition que peut soulever le processus de la part des travailleurs. Ensuite, par la nécessité pour ces derniers de bénéficier de la privatisation pour qu'ils protestent le moins possible. Cependant, pour certains économistes une telle politique peut être inéquitable pour au moins deux raisons fondamentales.

Premièrement : Les employés des entreprises publiques ne constituent pas forcément le groupe qui a le revenu le plus faible surtout dans les pays développés. De plus, ils ne risquent pas la perte définitive de leurs emplois surtout s'ils évoluent dans des activités de grandes dimensions (là où l'espérance de décrocher un nouvel emploi est relativement plus élevée que celle dans les activités de petites tailles. Les

travailleurs opérant dans des activités de petites tailles seront peut être relativement, plus exposés aux effets négatifs de la privatisation vu qu'ils subiront des baisses de revenu et des licenciements.

Deuxièmement : Lorsqu'une entreprise publique est privatisée à ses travailleurs, un sentiment d'iniquité peut surgir. En effet, les travailleurs évoluant dans des entreprises rentables seront plus chanceux que leurs collègues exerçant dans des entreprises moins rentables.

Quant à la deuxième procédure (distribution libre d'une partie de capital au public), bien qu'elle soit équitable, elle est économiquement inefficace. D'une part, elle réduit les recettes de la privatisation du côté de l'état, d'autre part, la distribution d'une partie faible du capital sur un nombre élevé d'actionnaires peut ne pas susciter l'intérêt de ces actionnaires aux résultats de l'entreprise.

Il est toutefois à remarquer que si les investisseurs étrangers se mêlent à cette opération (ce qui est arrivé dans plusieurs pays : Kenya, La Tanzanie, L'Ouganda), alors, il se produit un manque à gagner pour les investisseurs nationaux. Pour faire face à des situations similaires, il vaut mieux que l'état choisit des positions médianes, c'est à dire qu'il fixe des parts jugées acceptables pour les investisseurs étrangers sans priver les nationaux à profiter de ce type d'occasion (dans les pays ci dessus, beaucoup d'investisseurs étrangers ont bénéficié d'entreprises profitables).

De plus, l'impact de la privatisation sur les acquéreurs dépend en large mesure de l'action de l'état qui peut favoriser un ou plusieurs groupes sociaux à l'acquisition des parts fixées des privatisées. En d'autres termes, tout dépend de la volonté de l'état à se priver des recettes de privatisation pour réduire les effets négatifs subit généralement par certains groupes sociaux (les salariés, les investisseurs nationaux ...etc.) et à exploiter l'occasion de la privatisation pour initier à une nouvelle conjoncture économique basée sur le déclenchement de l'initiative privée (le capitalisme populaire). Ceci veut dire que l'état doit faire l'arbitrage entre ses propres intérêts et les intérêts des autres groupes sociaux.

III. 3. 3 L'impact sur les salariés :

Souvent, nous remarquons que les gouvernements des pays en développement utilisaient les EP pour lutter contre le chômage. Ce pendant, la privatisation s'accompagne généralement d'une réduction massive des effectifs de travailleurs, ce qui soulève des problèmes relatifs au chômage là où la privatisation a été fréquente.

Lors de la privatisation, les EP privatisées seront exposées à des nouvelles contraintes dont la plus essentielle est la perte de la tutelle et du soutien financier de l'état. Par voie de conséquence, les nouveaux acquéreurs commencent en général par l'assainissement économique et financier de l'entreprise, ce qui est à l'origine d'une réduction des effectifs pléthoriques.

Autrement dit, au cas où un investisseur ou un groupe d'investisseurs achèteraient une entreprise publique alors ils vont chercher à rentabiliser l'entreprise ; Le problème c'est qu'il n'y a pas suffisamment de choix possibles (surtout lorsqu'il s'agit d'une petite ou moyenne entreprise). En effet quoique le coût de la production soit composé par plusieurs facteurs (coûts d'équipement, coût de matière première, coût de la main d'œuvre), l'unique composante maîtrisable par une entreprise privatisée demeure le coût de travail que ce soit moyennant une baisse des salaires ou le licenciement (les autres coûts échappent généralement à l'entreprise vu qu'ils sont déterminés par le fonctionnement libre du marché national ou international).

Néanmoins, il existe des cas où la privatisation n'occasionne pas des licenciements. Il s'agit essentiellement des cas suivants :

- a. Supposons qu'une entreprise publique soit confrontée à une demande qu'elle n'arrive pas à satisfaire pour diverses raisons (l'insuffisance de ses propres moyens financiers; le refus de l'état de financer le projet de l'expansion de l'entreprise ...). Une fois privatisée, l'entreprise peut être en mesure de se financer soit auprès des banques, soit auprès du marché financier. Par conséquent elle peut arriver à accroître sa production. Dans ce cas l'entreprise peut garder son effectif et même l'augmenter.

- b. Lorsque les investisseurs étrangers acquièrent une entreprise publique, ils peuvent probablement apporter avec eux une technologie développée. Cette dernière permet l'expansion de l'activité de l'entreprise et par conséquent le maintien de la totalité de la force de travail existante.
- c. Après la privatisation, une nouvelle organisation et allocation des ressources aura lieu permettant ainsi une augmentation de la productivité du travail. De plus, les nouveaux acquéreurs peuvent y arriver à réduire la structure du coût de l'entreprise tout en se débarrassant des charges sociales supportées par l'ex-entreprise publique et en rationalisant les autres dépenses. Cette politique peut avoir un effet positif sur la rentabilité de l'entreprise ainsi que sur l'avenir des salariés.

En général, à l'exception de certains cas (mentionnés ci-dessus), la privatisation est génératrice d'une perte d'emploi. Mais il est toutefois à remarquer que ce problème se transforme en une sérieuse contrainte lorsque :

- la capacité du reste de l'économie est insuffisante pour créer de nouveaux postes d'emploi susceptibles de couvrir la totalité des licenciés. Dans certains pays (L'Inde, Bangladesh, Le Nigeria ...etc.), les effectifs dégagés lors de la privatisation des entreprises publiques ont compliqué encore la situation vu l'augmentation du chômage global.
- La contribution de l'EP dans le domaine social est relativement élevée. Souvent, nous avons assisté à des entreprises publiques qui offrent des avantages non monétaires englobant des services sociaux (logement, éducation, services sanitaires, transport ...etc.). A titre d'exemple, en Inde²⁰, chaque travailleur reçoit 10% de son salaire sous forme de rémunération non monétaire alors qu'en Russie ce chiffre est de 35%. Dans le cas tunisien nous ne disposons pas d'un chiffre exact, mais nous pouvons dire que ce type d'avantage est certainement inférieur, par rapport aux deux cas précédents.

Dans des conditions similaires, la privatisation soulève beaucoup de problèmes sociaux; en d'autres termes, au fur et à mesure que la contribution de l'entreprise dans le domaine social est élevée d'autant que les contraintes sont multiples et diverses. C'est à cause de ça que le gouvernement tunisien trouve à l'heure actuelle une grande difficulté

²⁰ Rapport de la BM « les problèmes globaux de travail » 1998

à la restructuration et à l'assainissement de la compagnie de phosphate de Gafsa (CPG) étant donné qu'elle présente un cas social particulier (village à entreprise unique).

A ce niveau d'analyse, il faut remarquer que les politiques sociales menées par les pouvoirs publics au sein de l'entreprise sont parmi les facteurs qui handicapent le plus la privatisation surtout pour les raisons suivantes :

- a. Si les entreprises publiques supportaient les charges sociales, alors elles n'arrivent pas une fois privatisées à accéder à l'économie de marché là où la compétitivité est demandée.
- b. Si le changement de l'emploi est équivalent à la perte des rémunérations et services spéciaux, alors la mobilité de l'emploi d'un secteur à un autre ou d'une branche à une autre aura probablement de faible chance à se réaliser étant donné que chaque travailleur craint la perte d'une partie de son ex « bien être ».
- c. En général pour qu'elle soit compétitive, l'entreprise doit avoir un nombre restreint d'objectifs qui convergent en général à « l'efficacité économique », ce pendant, lorsque l'entreprise privatisée continue à prendre en charge les services sociaux alors elle perdra son objectif mentionné ci-dessus.

III. 3. 4 L'impact de la privatisation sur les consommateurs :

L'impact de la privatisation sur les consommateurs dépend de la façon selon lesquelles les entreprises publiques sont privatisées.

- a. Au cas où l'entreprise publique (monopolisant le marché et réalisant de haut profit), est privatisée, alors la situation des consommateurs se détériore et au mieux elle reste la même. Ceci veut dire que les nouveaux acquéreurs vont choisir entre les deux politiques suivantes : soit garder l'ancien prix, soit baisser les quantités produites afin d'augmenter les prix. Mais l'essentiel, c'est que dans tous les cas l'équilibre du monopole est déterminé par le point d'intersection entre la recette marginale et le coût marginal.

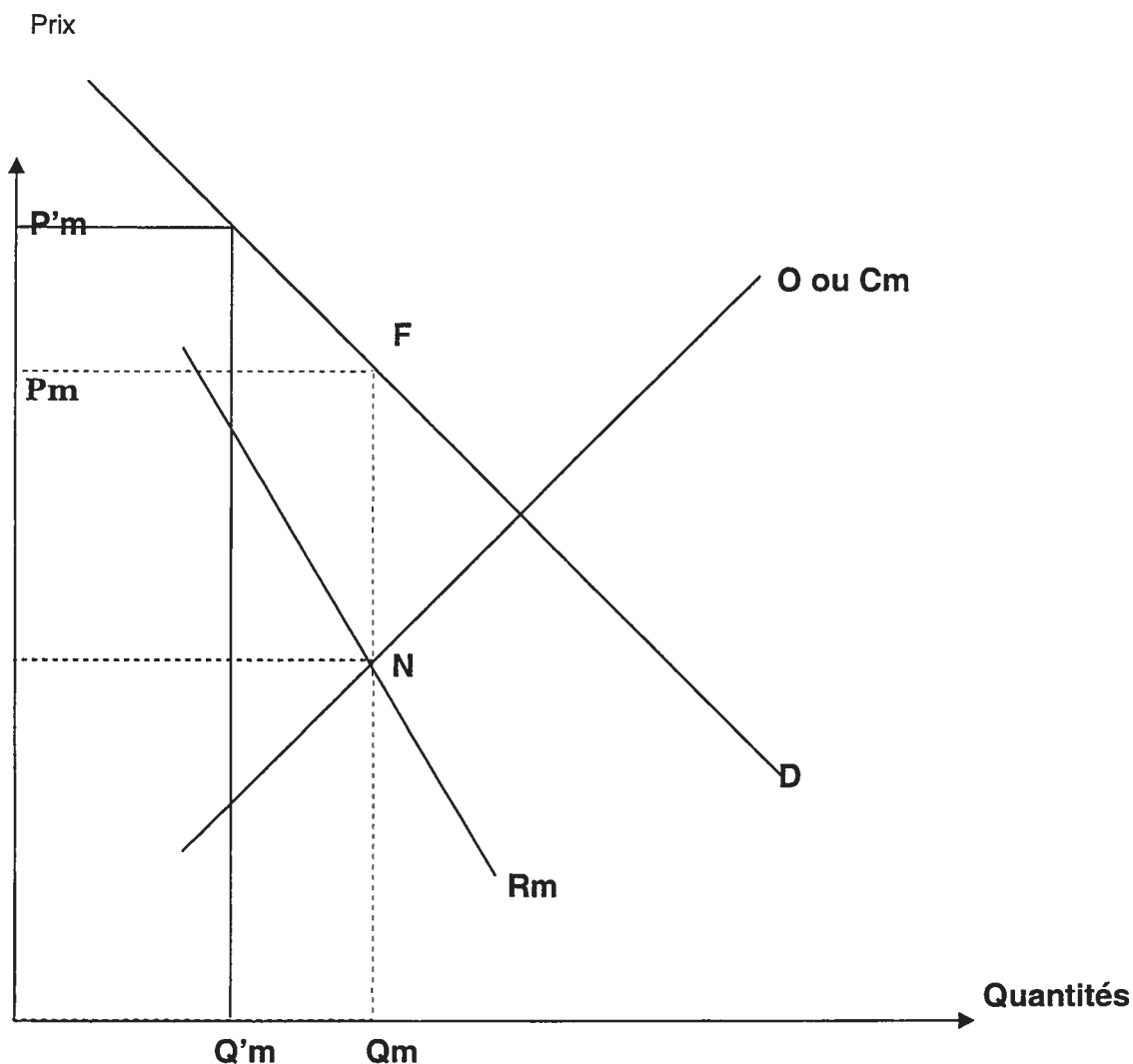


Figure 3 :L'impact dans le cas de monopole

O = offre; Cm = coût marginal

D = demande; Rm = recette marginale

Pm = prix du monopole ; Qm = quantité Produite par le monopole

Les nouveaux acquéreurs peuvent maintenir la même quantité Q_m et le même niveau de prix (déjà utilisé par l'ex – entreprise publique) d'où garder le même niveau de profit représenté par la surface (Pm F Z N). Mais ils peuvent aussi baisser la quantité produite à Q'_m pour augmenter le prix à P'_m . D'ailleurs c'est cette politique là qui va réduire le « bien être » des consommateurs à moins que l'état intervienne.

- b. Lorsqu'une entreprise publique, agissant comme un monopole, inefficace à cause de sa mauvaise gestion, est privatisée alors les nouveaux acquéreurs peuvent augmenter le profit sans augmenter les prix. En d'autres façons, ceci veut dire que les consommateurs ne subissent pas une détérioration de leur « bien être ».

- c. Lorsque la structure monopolistique est transformée en une structure concurrentielle par voie de privatisation, c'est à dire une entreprise publique est privatisée en segment de petites entreprises, alors les consommateurs espèrent profiter d'une augmentation de leur « bien être » étant donné que les prix auront tendance à la baisse comme dans la figure 4.

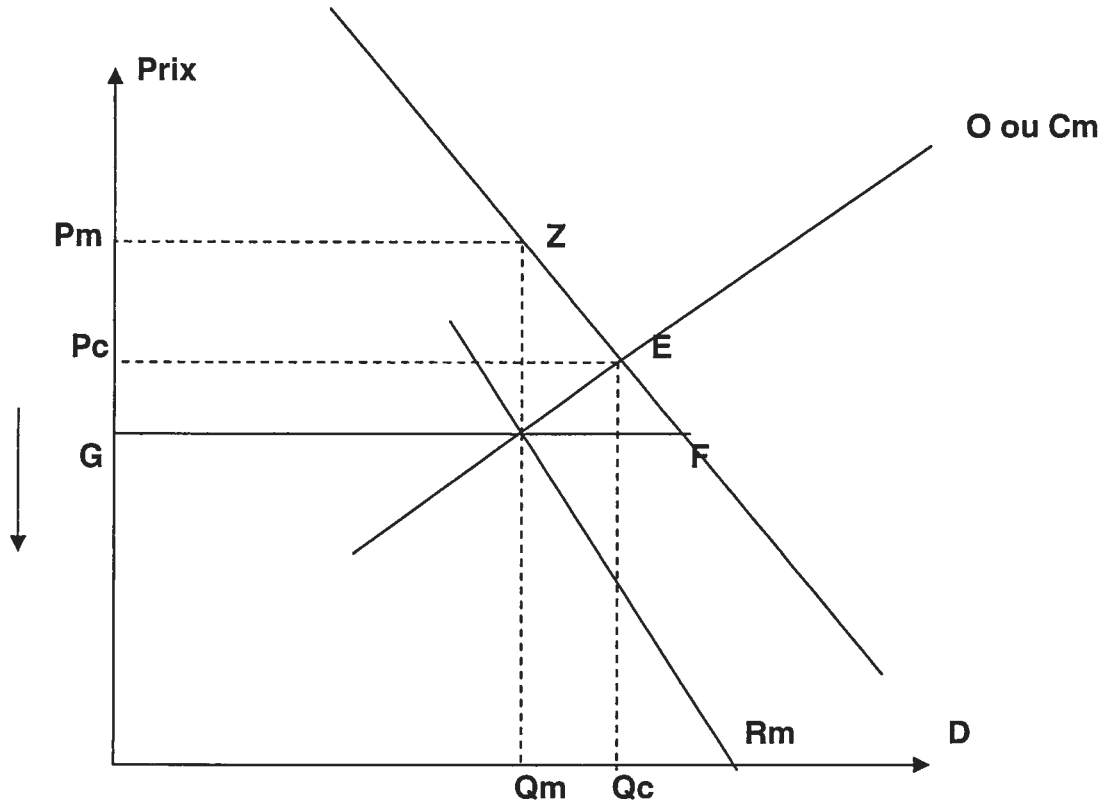


Figure 4 : L'impact dans le cas de concurrence

P_m = Prix du monopole

P_c = Prix de concurrence.

E = L'équilibre concurrentiel $O = D$.

Q_m = Quantité produite par le monopole.

Q_c = quantité produite dans la structure concurrentielle.

D'après la « figure 4 » nous remarquons que le passage d'une structure monopolistique à une structure concurrentielle fait baisser le prix qui passe de P_m à P_c parallèlement à une augmentation des quantités produites de Q_m à Q_c ce qui engendre une amélioration du bien être des consommateurs. Ces derniers enregistrent dans ce cas un surplus représenté par la surface ($P_m Z P_c E$).

- d. Au cas où une entreprise privatisée est exposée à la concurrence des importations (par le biais des politiques de libéralisation des échanges extérieurs), les consommateurs peuvent en tirer profit. Ce cas est similaire au cas précédent.
- e. Lorsqu'une entreprise publique, agissant avec des prix de vente subventionnés pour des raisons d'équité sociale est privatisée, alors les nouveaux propriétaires vont pousser les prix à la hausse comme le montre la figure ci dessous (figure 5).

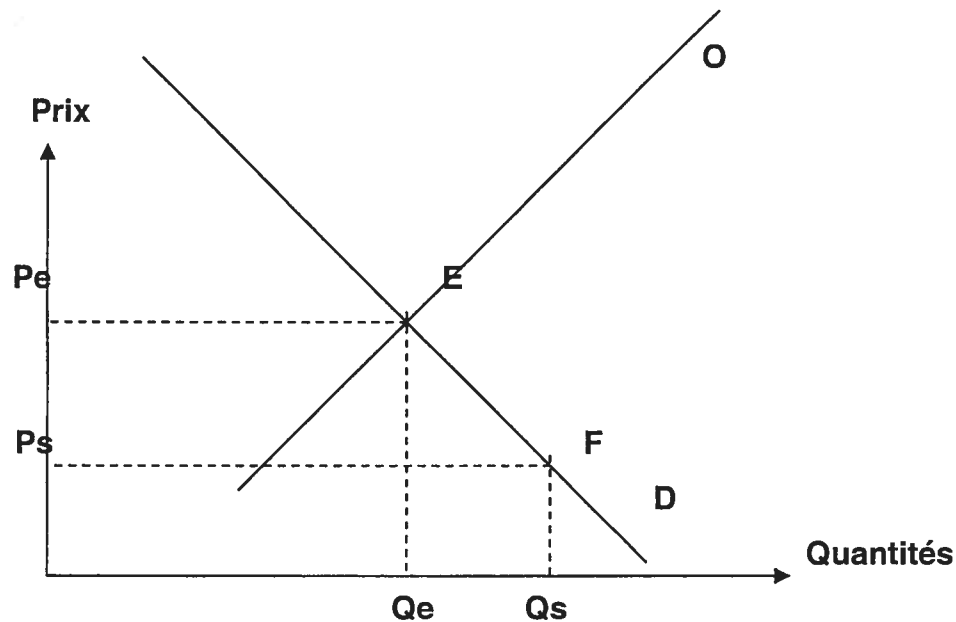


Figure 5 : L'impact dans le cas de privatisation d'une EP subventionnée

P_e = Prix d'équilibre

P_s = Prix payé par les consommateurs.

$P_e - P_s$ = Subvention payé par l'état par unité consommée

Avant la privatisation, les consommateurs payent P_s et demandent Q_s , par contre après la privatisation ils subissent une détérioration de « bien être » représenté par la surface ($P_e E P_s F$).

L'examen des cas ci-dessus mentionnés aboutit aux résultats suivants :

Premièrement : l'impact de la privatisation sur les consommateurs aura probablement de fortes chances à se modifier dans le long terme surtout lorsque l'entreprise arrive à accroître son efficacité (en plus que les structures monopolistiques peuvent être brisées).

Deuxièmement : Tout en privatisant ses entreprises publiques, le gouvernement doit rationaliser son interventionnisme pour affecter les ressources publiques à ceux qui ont réellement besoin, c'est à dire cibler ses interventions.

III. 3. 5 Autres impacts :

L'impact subit par les travailleurs (baisse des salaires, licenciements,.. etc.) peut engendrer à son tour d'autres effets, il s'agit essentiellement du :

- développement du secteur informel
- l'augmentation de la pauvreté
- le pessimisme social

a. Le développement du secteur informel :

Dans les pays où les allocations du chômage et la protection sociale sont inexistantes, les licenciés ou une part de ces licenciés alimente le secteur informel pour contrecarrer la perte définitive de leur revenu salarial. En Pologne, les statistiques de septembre 1998, ont montré que plus d'un tiers de la population polonaise active, travaille à temps complet ou à temps partiel dans le secteur informel. De même, au Mexique le pourcentage de l'emploi dans le secteur informel par rapport à l'emploi total (25 à 40%) a augmenté de 9.5% par an entre 1983 et 1988.

b. L'augmentation de la pauvreté :

La relation qui peut exister, entre la privatisation d'une part et la pauvreté d'autre part est très étroite. Elle se déduit de l'axiome de monotonie selon laquelle « toutes choses égales par ailleurs, une réduction dans le revenu d'un ménage pauvre, devrait provoquer un accroissement de la pauvreté globale; c'est à dire la mesure de la valeur de la pauvreté augmente ».

Par conséquent, nous pouvons dire que la perte des revenus salariaux par les travailleurs, surtout lors de l'absence des indemnités, implique une augmentation de la pauvreté Totale (tout en supposant que la situation des autres groupes économiques demeure intacte). La formule de mesure de pauvreté connue aujourd'hui sous le nom de « mesure de Foster – Greer – Thorbecke » résume en quelques sortes ce que nous venons de voir.

$$P_{\alpha}(Y, Z) = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^Q (1 - Y_i/Z)^{\alpha}$$

Z = Seuil de pauvreté.

Y_i = Revenu ou dépense par tête de l'individu (i).

q = la population pauvre en d'autres termes le nombre de pauvres.

α = Paramètre d'aversion de pauvreté.

c. Le pessimisme social :

Dans le cas où la privatisation de masse serait génératrice de licenciement de masse, l'espérance de décrocher un nouvel emploi baisse, tout en baissant l'espoir à une proche amélioration de la situation financière et donc toute la situation vitale de l'individu et de sa famille si c'est le cas, d'où un climat de pessimisme qui va régner, à l'instar de ce qui s'est passé dans certains pays en transition. Dans ce même contexte, le sommet mondial pour le développement social qui a eu lieu à Copenhague³⁴, a étudié le thème intitulé « La criminalité se mondialise » duquel nous présentons l'extrait suivant : «La Russie offre une illustration particulière frappante de la façon dont la criminalité organisée a su mettre à profit les impératifs des années 90 qu'étaient la privatisation, la déréglementation et la compétition acharnée dont faisaient l'objet les investissements, les marchés et les devises fortes ».

En conclusion, on peut dire que l'impact social de la privatisation dépend des circonstances qui entourent le processus ainsi que du rôle des pouvoirs publics.

III. 4. LE RÔLE RÉGULATEUR DE L'ÉTAT :

Durant la privatisation, l'état est invité à atténuer l'impact social tout en menant les politiques économiques qui permettent une redistribution efficiente des ressources. Dans ce-ci, l'état peut intervenir à triple volet :

- la restructuration du marché de travail
- Le choix des termes de la privatisation.
- Le ciblage des interventions.

III. 4. 1. La restructuration du marché de travail :

Pour que le marché de travail puisse émettre les signaux susceptibles pour immobiliser et allouer d'une manière efficiente la main d'œuvre, il faut que l'état intervienne pour briser la rigidité et les obstacles entravant les mécanismes du marché.

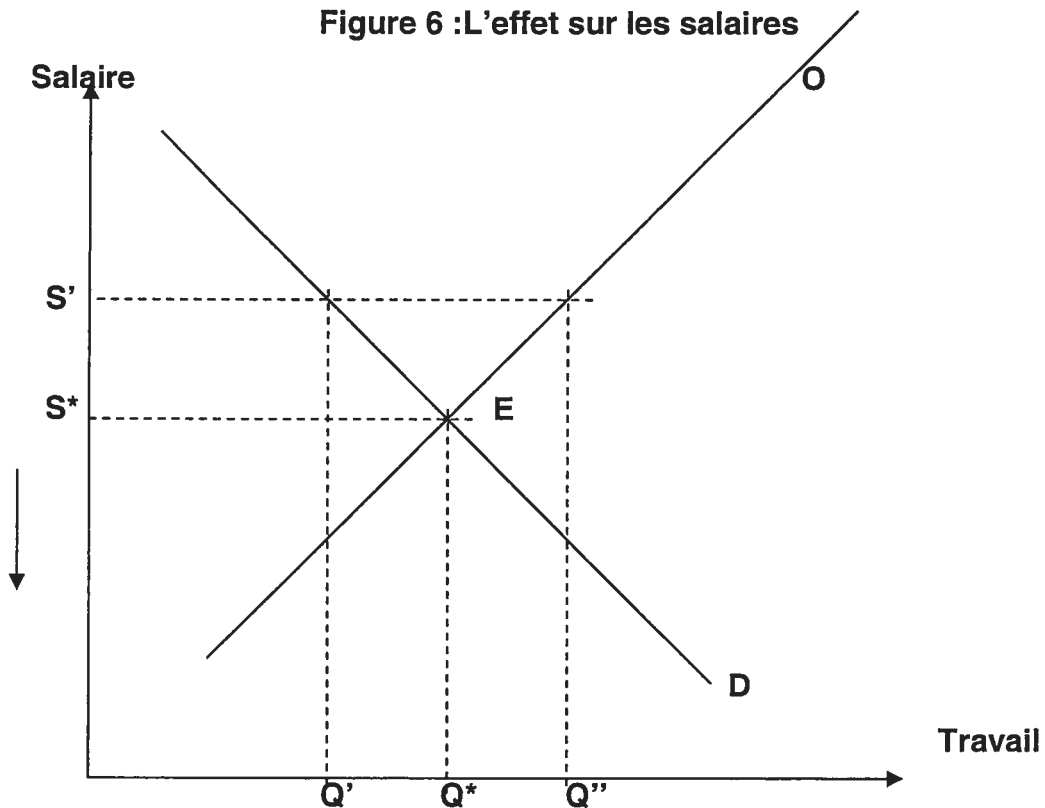
En effet, cinq politiques sont d'ores et déjà appliquer.

- Rendre les salaires nominaux flexibles.
- Briser la relation emploi – services sociaux.
- Améliorer l'information.
- Indemniser les licenciés.
- Améliorer les qualifications des licenciés.

a. Rendre les salaires nominaux flexibles :

Lorsque les salaires nominaux sont administrés alors la mobilité de la main d'œuvre est freinée. Ceci défavorise les licenciés qui doivent attendre une période de temps plus élevé pour décrocher un nouvel emploi (figure 6).

Figure 6 : L'effet sur les salaires



E : L'équilibre du marché de travail

O : Offre du travail

S* : Salaire d'équilibre

S' : Salaire administré.

D : Demande du travail

Si le salaire est administré (fixé à S') alors, le chômage sera égale à $(Q'' - Q')$. Cette dernière quantité contient en fait une fraction α . $(Q'' - Q')$ représentant les licenciés (avec α inférieure à 1). Par contre si S' passe à S^* alors le chômage disparaît.

Sur le plan pratique, une flexibilité parfaite des salaires n'est en réalité qu'une simple hypothèse irréaliste étant donné qu'il y a de nombreuses contraintes dont la plus essentielle reste toujours le pouvoir syndical.

Mais ceci ne nie pas le changement que connaît la majorité des pays au niveau de l'assouplissement des procédures et l'autonomie relative à la variation des salaires dans les intervalles bien déterminés : par exemple, le Chili, a supprimé le système d'indexation généralisée à partir de 1982 et a adopté un mécanisme de fixation plus souple. Les pays de l'Europe centrale et du Nord Afrique ont réussi des mécanismes plus souples par la voie des négociations.

b. Briser la relation emploi – services sociaux :

Vu que nous avons parlé de cette idée à plusieurs reprises, nous nous contentons de dire que cette relation empêche la mobilité de la main d'œuvre puisque le changement de l'emploi implique la perte des prestations.

c. Améliorer l'information :

Dans les pays en voie de développement, les travailleurs sont souvent mal renseignés, ils se contentent d'échanger des informations de type informel pour savoir les offres de travail et les salaires qui sont disposés sur le marché. Cependant, dans les pays développés, les travailleurs sont informés par le biais de bureaux public d'emplois et parfois même privés.

d. Indemniser les licenciés :

Pour combler la perte de revenu que subit les travailleurs à cause des licenciements, l'état a recouru à la politique d'indemnisation qui a pris deux formes essentielles. La première forme est le transfert périodique des revenus (mensuel, semestriel...etc.) ce qui permet aux travailleurs de répartir leurs consommations sur une longue période. La deuxième forme consiste à donner au travailleur, juste après le licenciement, la totalité de l'indemnité et lui laisser la liberté de choisir la manière qui lui convient pour sa dépense.

Il est toutefois à remarquer que dans certains cas, nous assistons à des régions qui contiennent une entreprise publique unique, ceci handicape la privatisation et même l'assainissement. Dans des conditions similaires, l'état peut soit donner plus d'indemnité

pour encourager les licenciés à se mouvoir vers d'autres régions, soit créer d'autres entreprises. Comme il peut doter les travailleurs des moyens financiers suffisants pour créer des petites entreprises.

e. Améliorer la qualification des licenciés :

Étant donné que la concurrence entre les travailleurs s'intensifie de plus en plus, la compétitivité des employés est devenue nécessaire. En effet, chaque travail demande un ensemble de conditions nécessaires (habileté, vivacité, niveau d'instruction, productivité ...etc.); pour cela une partie des licenciés surtout les moins qualifiés s'éveillent sur la réalité selon laquelle ils sont privés des niveaux d'instruction nécessaire pour se réinsérer dans le circuit économique.

Dans ce contexte, l'état peut intervenir pour aider les travailleurs les moins qualifiés à améliorer leurs compétences à travers des programmes de formation professionnelle ou de reconversion.

Sur le plan pratique, ces programmes ont permis le raccourcissement de la durée de chômage en réalisant la soudure entre l'emploi perdu et l'emploi créé.

III. 4. 2 Le choix des termes de la privatisation :

L'état peut également intervenir pour choisir les termes de la privatisation qui correspondent le mieux à ses conditions économiques, politiques et sociales, sans par contre interrompre le processus des réformes. L'état intervient également à deux niveaux essentiels pour déterminer :

- La vitesse de la privatisation.
- Le moment de la privatisation.

a. La vitesse de la privatisation :

Au cas où l'état craint que la viabilité des EP privatisées nécessite un licenciement de masse, alors il peut intervenir pour réduire la privatisation de ses EP. En conséquence, cette politique permet une destruction équilibrée de l'emploi pour se prémunir d'une accumulation instantanée du chômage.

b. Le moment de la privatisation :

En général, il est plus efficace à toute l'économie de commencer la privatisation lorsque la situation macroéconomique est « favorable ». Le cas britannique est ainsi révélateur puisqu'il représente une privatisation qui a débuté dans des conditions économiques « normales », ce qui a permis à l'économie par la suite des gains d'efficacité importants comme on l'en a vu dans le deuxième chapitre. Malheureusement, ça n'était pas le cas pour les pays en transition, qui ont commencé la privatisation dans des périodes de crise économique, pour ces derniers il y a eu une forte chute quant aux indicateurs sociaux. En Pologne par exemple, 1.600.000 employés ont perdu leurs emplois à cause de la privatisation en moins de deux ans 89 – 91.

III. 4. 3. Ciblage des interventions :

En partant de la réalité selon laquelle il y a certains groupes qui seront affectés, alors l'état doit cibler ses interventions pour se concentrer sur ceux qui ont réellement besoin. Pour cela l'état peut identifier tout d'abord les groupes affectés afin de voir ceux qui sont les plus touchés, ensuite il aura le choix de subventionner ou/et de réaliser les transferts sociaux nécessaires. En effet une telle politique est extrêmement importante vu qu'elle réduit les inégalités qui peuvent prévaloir après les privatisations.

III. 5. CONCLUSION GÉNÉRALE :

Nous avons bien vu que l'impact social de la privatisation des EP est souvent inévitable, ceci est dû à ce que l'efficacité économique qui est le principal objectif de la privatisation demande toujours du « sacrifice social ». Ce sacrifice est généralement supporté par plusieurs agents sociaux, que ce soit les consommateurs, les investisseurs, l'état ou les employés...etc., ce qui nous incite à dire que la privatisation doit être examinée et analysée dans sa totalité, en prenant en considération toutes les incidences qui l'environnent. En effet, il vaut mieux la voir d'un côté plus général, c'est à dire comme une politique affectant l'entreprise ainsi qu'une politique qui touche l'économie en sa totalité d'où l'aspect macro-économique de la privatisation. Ce pendant l'état doit intervenir pour réduire les inégalités qui peuvent être générées par la nouvelle répartition des ressources publiques sans empêcher les objectifs de la réforme en général et la privatisation en particulier.

PARTIE II

LES INCIDENCES SOCIALES : CAS DE LA TUNISIE

CHAPITRE IV

L'IMPACT SOCIAL DE LA PRIVATISATION EN TUNISIE

IV. 1. INTRODUCTION :

En étudiant les conséquences sociales de la privatisation, nous avons mentionné les principaux groupes qui seront les plus concernés par la privatisation des entreprises publiques. Ceci est très important puisqu'il nous permet d'une part de distinguer ceux qui vont gagner et ceux qui vont perdre, et d'autre part, il permet à l'état de mieux cibler ses interventions au cas où un ou plusieurs groupes seront gravement touchés suite à la privatisation.

Nous remarquons, à ce niveau, que l'étude de l'impact social de la privatisation tunisienne ne va pas être limitée uniquement à l'examen de la situation de l'emploi. Mais il s'agit plutôt d'une analyse générale qui touche ceux qui sont directement liés à l'opération de la privatisation²¹.

En d'autres termes, l'impact de la privatisation doit être examiné non à l'échelle d'une entreprise ou d'un secteur mais plutôt dans un cadre macro-économique approprié. Mais il est toutefois à remarquer que la mise en pratique de ce genre de travaux est relativement difficile pour au moins trois raisons fondamentales.

La première est relative à la pénurie de l'information nécessaire concernant soit les licenciements, soit l'affectation des recettes de la privatisation. De plus la qualité des informations est modeste étant donné qu'elle est globale, agrégée et non détaillée.

La deuxième raison est relative à l'absence des structures permanentes pour l'évaluation et le suivi des entreprises privatisées. Ce qui ne nous permet pas d'avoir une idée assez claire sur les réalisations des privatisées que ce soit sur le plan économique ou social.

La troisième raison est relative à la manière qui nous permet de voir les incidences de la politique macro-économique sur la privatisation. Par ailleurs, tout en nous référant aux données qui nous sont livrées par le MPDR et l'INS, nous allons recourir dans certains

²¹ Tout au long de ce travail, nous allons considérer 89 l'année où la privatisation a commencé

cas à une analyse comparative entre la période d'avant privatisation et celle d'après privatisation.

Par conséquent, nous allons voir dans les quatre prochaines sections l'impact de la privatisation sur :

- ❖ L'état
- ❖ Les acquéreurs éventuels
- ❖ Les consommateurs
- ❖ Les salariés.

IV. 2. L'IMPACT DE LA PRIVATISATION SUR L'ÉTAT :

Dés le départ du programme de privatisation, le gouvernement a fixé les objectifs suivants :

- ❖ La réduction des charges que pèsent les entreprises publiques sur le budget de l'État.
- ❖ La procuration des recettes au budget de l'État et aux entreprises publiques en cas de privatisation partielle.
- ❖ Permettre aux entreprises publiques qui évoluent encore dans le secteur public de faire face aux coûts d'assainissements social et financier.

Pour savoir l'impact de la privatisation sur l'état, il faut tout d'abord voir si les objectifs mentionnés ci-dessus ont été réalisés ou pas. Ensuite nous évaluons l'incidence du processus sur le budget, en fin, nous dégageons un bilan dans lequel nous pouvons voir l'impact net du programme de privatisation sur l'état.

IV. 2. 1 La réalisation des objectifs :

On procédera en premier lieu à l'étude du premier objectif.

a. La réduction des charges que pèsent les entreprises publiques sur le budget de l'état :

D'après les statistiques de l'INS (institut national de statistique), nous pouvons dire que dès 1994 les subventions d'équipement ont baissé sensiblement par rapport à la période antérieure.

Plus précisément, en 1993 les subventions d'équipements reçues par les EP étaient de l'ordre de 76.5 MD alors qu'en 1994, nous avons enregistré une baisse de 12.4 MD ce qui veut dire une subvention égale à 64.1 MD et de cette année là, presque le même niveau a été conservé jusqu'à 2000. Pour plus de détails voyons le tableau suivant :

Tableau -14- : Subventions d'équipements reçues par les EP :

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Subventions d'équipement	103.2	109.6	126.6	89.7	98.7	76.5	64.1	63.6	70.5	77.0	80.2	61.8	69.1
Variation annuelle	-	6.4	17.0	- 36.9	9.0	- 22.2	-12.4	-0.5	6.9	7.5	3.2	-18.4	

Source : INS (institut national de statistique)

- ❖ Le tableau -14- nous montre que la moyenne des subventions d'équipement entre 88 et 93 qui a été de l'ordre de 100.7 MD a baissé sensiblement dans la période d'après privatisation (94 – 2000) et elle est stabilisé au niveau de 69.47 MD.
- ❖ Les subventions versées aux EP sont nettement baissées dans la période d'après privatisation, ceci s'explique par le fait que l'état a commencé par la privatisation des entreprises opérant à pertes pour se débarrasser de leurs charges et fardeaux financiers. La focalisation sur les entreprises déficitaires explique le recours fréquent à la procédure de vente d'éléments d'actifs. Pour

montrer ce que nous venons de dire, nous allons exposer le cas de trois entreprises privatisées et qui ont été opérées à pertes : il s'agit du cas de marbrerie de Thala, du confort et de la SRTG.

La Marbrerie de Thala :

Pertes sur exercices antérieurs en (D) : 41.501

1976 : 17.707

1977 : 33.552

1978 : 12.337

1980 : 4.617

1982 : 7.262

1983 : 121.260

1984 : 112.585

1985 : 35.067

Pertes cumulées : 385.889

Cas de l'entreprise «Confort » :

1982 : 911.115

1983 : 733.846

1984 : 1.693.458

1985 : 7.165.756

1986 : 6.553.706

1987 : 3.907.524

Pertes cumulées : 20.965.405

Cas de la SRTG :

1984 :	9.300.000
1985 :	12.500.000
1986 :	10.400.000
1987 :	3.000.000

Pertes cumulées :	35.200.000
--------------------------	-------------------

Il est à remarquer que ces exemples ne constituent pas des cas particuliers, mais bien au contraire, ce sont des cas illustrant la situation réelle des problèmes financiers vécus par la majorité des entreprises publiques avant leur privatisation. A cet égard, il sera utile de mentionner que les pertes cumulées de l'ensemble des entreprises privatisées par la procédure de vente d'éléments d'actifs et jusqu'au fin décembre 1995, ont été de l'ordre de 160 MD ce qui a représenté 2.20% du PIB.

b. La procuration des recettes au budget de l'état :

Jusqu'à la fin de 1992, 39 entreprises ont été privatisées, dont 11 par la vente d'actions et 28 par la vente d'éléments d'actifs. Ces 39 entreprises ont rapporté à l'état 134,9 MD. Ces chiffres sont relativement faible vu qu'ils ne représentent que 0.76% de la valeur totale de l'actif et du passif de l'ensemble des entreprises publiques qui sont évalués à 17.700 MD.

En 1993, quatre autres entreprises ont été privatisées à un prix équivalent à 22,816 MD ce qui représentait 0.34% du PIB. Cette situation ne s'est pas poursuivie en 1994 étant donné que les recettes de la privatisation ont baissées malgré que le nombre des entreprises privatisées ait augmenté. En effet, 8 entreprises privatisées, toutes par la vente d'éléments d'actifs, n'ont rapporté qu'un montant de 3,168 MD, ce qui représentait 0,047% du PIB.

Ce pendant dès 1995 le processus de la privatisation a été repris étant donné que la vente au cours de cette année a porté sur 17 entreprises publiques, qui sont répartis comme suit : 4 VEA, 3 OPV et 10 V.d'actions, et ayant rapporté au budget 66,598 MD ce qui représentait 0.87% du PIB. En 1996, l'état a reçu 59.573 MD contre la vente de 8 EP, (2 V.d'actions et 6 VEA). L'agrégation de ces données nous permet de dire que, dès le déclenchement du processus jusqu'à 2002, la privatisation a rapporté 2320 MD.

Cette somme est relativement modeste si l'on compare aux sommes obtenues par les pays qui ont un niveau de développement proche de la Tunisie, comme la Turquie, le Portugal...etc.

Tableau-15- Revenus de la privatisation

	Tunisie	Brésil	Turquie	Philippines	Portugal	Chili
Revenus accumulés en % du PIB annuel	0,81	1,06	1,17	2,42	6,21	3,33

Source: « Privatization and foreign investment in the developing world, 1988 – 1992, F. Sader.

Par ailleurs les recettes de la privatisations à partir de 1997, ont commencé à jouer un rôle primordial dans le total des recettes propres de l'état comme le montre le tableau -16-.

Tableau-16- Recettes propres de l'état (97 - 2001) en MD

	1997	1998	1999	2000	2001
Impôts directs	1001,256	1110,658	1219,578	1325,64	1438,98
Impôts indirects	3071,564	3302,19	3686,687	4079,22	4401,56
Recettes fiscales affectées	156,654	169,25	187,89	210,112	232,059
Total recettes fiscales	4229,474	4582,098	5094,155	5614,972	6072.599
Total recettes non fiscales	1110,25	1125,416	1132,721	1133,14	1099,164
dont privatisation	<u>252,51</u>	<u>248,65</u>	<u>263,78</u>	<u>236,48</u>	<u>198,74</u>
Recettes propres de l'état	5339,724	5707.514	6226,876	6748,112	7171,763

Source : INS

Ce tableau montre que les recettes de la privatisation forment une source importante de revenus pour le budget. En effet, la privatisation a apporté en 1997, 22.55% des recettes non fiscales. En d'autres termes, la privatisation des EP va constituer un apport significatif pour le budget de l'état, ce qui veut dire que le processus va s'accélérer. D'ailleurs, cette accélération a été fortement conseillé par les institutions financières internationales essentiellement et surtout la banque mondiale et le fond monétaire internationale (FMI).

La banque mondiale estime que « la privatisation doit être accéléré. Bien que la Tunisie ait commencé tôt (1988), le nombre d'entreprises qui ont été privatisées jusqu'à présent reste faible. Il existe environ 180 entreprises où l'état a une participation majoritaire directe et qui sont classées officiellement au nombre des entreprises publiques, et en gros 400 autres où l'état et les institutions du secteur public ont, ensemble une participation majoritaire...

Au rythme actuel de la privatisation, la moitié seulement des entreprises auront été privatisées dans l'an 2030. Les entreprises ayant subi un transfert d'action sont pour la plupart relativement petites; comparées au total des entreprises classées officiellement en tant qu'établissements publics, les ventes globales des entreprises privatisées, représentaient seulement 15% de la valeur comptable totale, et leurs effectifs seulement 26% de la main d'œuvre totale²² ».

c. Permettre aux EP évoluant dans le secteur public de faire face aux besoins de financement :

Bien que nous n'ayons pas les données suffisantes sur la manière selon laquelle le produit de vente des entreprises privatisées est affecté, nous pouvons estimer et dire que les recettes de la privatisation ne reviennent pas systématiquement au ayant droit des entreprises publiques. En effet, dans le cas de vente d'éléments d'actifs, les recettes sont utilisées à la prise de charge partielle du passif et/ou à l'auto assainissement.

En octobre 1990, la direction générale des E.P affirme qu'elle a déjà réalisé 38 opérations de vente qui ont rapporté à l'état 80 MD. Elle affirme également que 80% de cette somme ont été utilisées pour la restructuration soit des même entreprises qui ont été restructurées partiellement, soit pour l'assainissement d'autres entreprises .

IV. 2. 2 Le coût financier de la privatisation :

Comme elle occasionne des recettes au budget, la privatisation génère, en revanche, des coûts financiers qui sont de deux types : il s'agit du coût de restructuration et d'un coût relatif à un manque à gagner.

a. Le coût de restructuration :

Ce coût se subdivise en deux parties

- ❖ Le coût d'assainissement financier.
- ❖ Le coût d'assainissement social.

²² « Évaluation du secteur privé : République tunisienne » Rapport 12945 TUN Nov 94 BM p.52

a-1- Le coût d'assainissement financier :

Avant sa privatisation, l'entreprise sujette de privatisation fait l'objet d'une restructuration et d'un assainissement pour qu'elle puisse attirer les investisseurs nationaux et étrangers. Essayons de voir le tableau suivant pour en comprendre l'effet de la privatisation sur l'accroissement des dépenses de restructuration.

Tableau –17- : Subventions d'exploitation reçues par les EP (en MD)

	84	85	86	87	88	89*	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00
Part de subvention dans le PIB	7,37	6,40	6,05	5,44	5,41	7,17	7,42	6,31	5,62	5,58	5,85	5,58	5,6	6,8	6,2	4,3	5,2

Source : INS, les comptes de la nation

89* : l'année où la privatisation a commencé.

Le tableau –17- nous montre que dès le début du processus de privatisation, nous avons remarqué une augmentation des subventions d'exploitation ainsi que leurs parts dans le PIB. En effet, les subventions de 1989 ont représenté 145,8% de celles de 1988, ce qui fait passer la part des subventions d'exploitation dans le PIB de 5,41% en 1988 à 7,17% en 1989. Cette augmentation accidentelle s'explique en grande partie par le commencement du programme de restructuration des entreprises publiques qui a nécessité la mobilisation des fonds additionnels pour les besoins d'assainissement.

En effet, l'état a versé aux EP (opérant à la perte) et qui s'apprêtaient à la privatisation des sommes additionnelles pour recouvrir leurs pertes et équilibrer leurs comptes.

De plus, l'état par le biais du FREP²³ s'est chargé en 89 de financer les créances de la CNSS (caisse nationale de la sécurité sociale), des banques et même certaines créances étrangères. A titre d'illustration, nous pouvons dire que l'intervention de l'état entre 1989 et fin 1993 a couvert :

²³ le fond de restructuration des entreprises publiques

- ❖ La créance de la CNSS : 8,6 MD
- ❖ La créance des banques : 6,2 MD
- ❖ La créance étrangère : 14,5 MD.

a-2- Les coûts d'assainissement sociaux :

Outre l'assainissement financier, l'état s'est chargé de l'assainissement social qui lui a provoqué un nouveau coût à savoir le coût de dégageement de personnel qui précède ou accompagne une privatisation. Il s'agit, en effet, des coûts relatifs à l'indemnisation des licenciés, à la prise en charge de la couverture sociale. (Tableau-18-).

Mais il est toutefois à remarquer que dans certains cas, le coût de dégageement de personnel a dépassé le produit de cession comme c'était le cas dans la SRTM de Kasserine et la SRTM de Béja. Dans le cas de la société régionale de transport des marchandises du gouvernement du Kasserine, le coût de dégageement a atteint 1,95 MD alors que le produit de cession n'était que de 0,054 MD. Dans le cas de la SRTM Béja, la même chose est produite étant donné que le coût de dégageement a été de l'ordre de 0,64 MD alors que les recettes de vente n'ont pas dépassé 0,3 MD.

Ce type de coût et de charges influencent négativement l'objectif de la procuration des recettes vu que les pouvoirs publics sont obligés d'utiliser d'autres recettes pour financer le dégageement de personnel. Mais il faut remarquer que cette politique malgré qu'elle lèse l'état, elle est bénéfique aux licenciés étant donné qu'elle contribue au remplacement des revenus salariaux détruits par la privatisation.

Tableau-18- : Le coût de dégageement de personnel en MD

	89 - 92	1993	1994	1995	1996	97- 2000
Coût de dégageement	13,1	0.047	ND	4,253	5,145	15,896

Source INS

ND : données non disponible

b. Le manque à gagner :

Dans le deuxième chapitre, nous avons mis l'accent sur l'un des principaux problèmes qui accompagnent la privatisation à savoir la manière selon laquelle les pouvoirs publics arrivent à déterminer la valeur réelle des actifs des entreprises à

privatisés sans que les fluctuations dépassent des seuils critiques. En effet, ce problème a touché aussi bien les pays développés que les pays en voie de développement y compris la Tunisie dont laquelle nous avons assisté à des écarts assez flagrants entre l'évaluation d'une part et le produit de vente effectif d'autre part.

Pour donner la preuve de ce que nous venons de citer, nous pouvons dire qu'en 1995, l'évaluation préliminaire de la valeur des entreprises à privatiser a été de l'ordre de 14,96 MD alors que le produit de cession a été de 17,86 MD, ce qui veut dire que les responsables ont sous-évalué l'actif et le passif des entreprises à privatiser de l'ordre de 2,9 MD.

Ce pendant, en 1996 nous avons assisté au phénomène inverse à savoir la « Sur évaluation », étant donné que les pouvoirs publics ont évalué l'ensemble des privatisations à 68,372 MD (excepté le cas du SRTM Gafsa, qui est vendu à ses anciens agents et n'a pas fait l'objet d'une évaluation préalable) alors que, le produit de cession effectif n'a été que de 43,736 MD, voir un écart négatif entre les recettes et les évaluations de l'ordre de 24,636 MD.

Mais, il est toutefois à remarquer que le problème d'évaluation n'est pas récent étant donné qu'il est observé dès le début de la privatisation et a confirmé l'idée selon laquelle l'appel d'offre est infructueux. Par conséquent, pour arriver à une évaluation correcte de l'actif et du passif de ces entreprises, l'état a créé « le comité technique de privatisation » fondé à la suite du circulaire du premier ministre numéro 51 du 11 Août 1993. le rôle fondamental de ce comité est la fixation d'un prix réel qui ne lèse pas la patrimoine national. En revanche, la réalité des faits a montré que ce comité n'a pas pu atténuer les fluctuations comme le montre le tableau -19-.

Tableau 19
Évaluation et produit effectif de cession de quelques entreprises privatisées
Entre 1995 et 2000 (MD)

entreprises	Céramiques tunisiennes	Station thermale	SOCOTU	SRTM Nabeul	SOSTEM	SRTM Kairouan
Évaluation (MD)	33,5	2,503	2,197	4,176	4,505	0,350
Produit de cession (MD)	16,5	1,534	0,700	3,683	8,453	0,516
Écart (MD)	17	0,969	1,497	0,493	-3,948	-0,16

Source : MPDR

Les écarts enregistrés entre les évaluations et le produit effectif de cession, prouve que l'état est un mauvais commerçant qui n'arrive pas à gérer ses intérêts de la manière la plus efficiente. À titre d'exemple en 1995 et 1996, l'état a enregistré un manque à gagner de l'ordre de 22,029. (Annexe 1)

IV. 2. 3. Quel bilan à déduire :

A ce niveau d'analyse, il faut remarquer que la déduction d'un bilan exhaustif et complet de l'impact net de la privatisation sur l'état est difficile pour les raisons suivantes :

- ❖ Le mauvais état de l'information qui n'est pas suffisamment détaillé.
- ❖ La non homogénéité entre les différents avantages que génèrent la privatisation pour l'état, c'est à dire qu'il y a des avantages quantitatifs ou tangibles (recettes de privatisation par exemple ... etc.) et d'autres qui dépendent beaucoup plus de la manière de la répartition des recettes de privatisation (entre l'alimentation du budget, l'assainissement du secteur public ...etc.). De plus, il y a d'autres

avantages qui se créent et n'apparaissent que plus tard (les subventions que cesse l'état de les verser...etc.)

- ❖ L'interaction entre le court terme et le long terme ;C'est à dire que l'état peut perdre à court terme sur le plan financier surtout lorsque les dépenses d'assainissement excèdent le produit de cession de la privatisation, alors qu'il peut probablement profiter dans le long terme de l'amélioration et l'efficience de l'économie dans son ensemble.

Pour surmonter ces difficultés et afin d'avoir une idée grossière sur les avantages et les coûts que subit l'État, nous nous plaçons dans le court terme et nous essayons d'analyser ponctuellement le processus.

En effet, si le critère de la réalisation des objectifs est visé, nous pouvons dire que l'État tunisien a atteint ses propres objectifs quoique quelques problèmes aient surgi. Ainsi, la Tunisie a choisit de vendre plutôt que de distribuer gratuitement l'ensemble de ses entreprises. Cette option lui a permis de faire face à une partie des coûts de dégagement et d'assainissement, et à bien gérer la situation avec prudence et modération.

Mais si les institutions financières internationales ont reproché à la Tunisie la faible vitesse de privatisation et le faible niveau de recettes reçues par le gouvernement, nous pouvons dire en revanche, que l'état a pu se désengager tout en honorant ses engagements soit vis -à - vis des entreprises privatisées ou à privatiser, soit vis -à-vis des salariés dégagés avant ou au moment de la privatisation. Au début du processus, les pouvoirs publics ont focalisé la privatisation sur les entreprises déficitaires (confort, Marbrerie Thala, ...etc.) ce qui a été l'origine des coûts financiers à l'état. D'ailleurs, il a dépensé énormément avant de privatiser, mais l'essentiel c'est qu'il s'agit des dépenses ponctuelles et non périodiques qui vont donc disparaître tout en contribuant ainsi à une nouvelle création et répartition de la richesse.

Il reste que le recours à la VEA par la procédure de l'Appel d'offre à la concurrence et par référence à une évaluation de référence a généré beaucoup de fluctuation et a lésé « l'intérêt général ». Par conséquent une nouvelle évaluation basée sur des critères plus

clairs a été mise en œuvre pour accroître les recettes qui ont été de l'ordre de 240,032 MD en moyenne par année durant la période 1997 – 2001 (tableau –16-).

D'un autre coté, l'état a pu atteindre l'autre objectif relatif à la baisse des charges que pèsent les EP perdantes sur le budget de l'état, étant donné que l'action de l'état est devenue plus rationnelle, c'est à dire qu'il ne va subventionner que les entreprises qui évoluent dans des secteurs stratégiques (SNCFT, STEG, SONEDE... etc.), et même dans ces secteurs l'état a recouru à l'assainissement pour minimiser leurs charges et améliorer leurs efficacité.

La privatisation totale des entreprises qui évoluent dans les secteurs concurrentiels et non stratégiques ainsi que la privatisation partielle des entreprises « stratégiques », vont redéfinir le rôle de l'état en Tunisie qui doit aller au delà des anciennes conceptions de « l'état banquier », « l'état assureur », « l'état producteur » ...etc. D'ailleurs, l'expérience de certains pays du sud est asiatique a montré que l'état réussit (bien qu'il a eu la crise des fins des années 90) mieux lorsqu'il mobilise ses efforts afin d'édifier une bonne conjoncture et un milieu propice permettant l'incitation et le déclenchement de l'initiative privée ainsi que l'attraction de capitaux étrangers. Or, la privatisation en Tunisie est supposée être, par les gérants du processus, l'itinéraire qui mène à la croissance de long terme et au développement économique. Ainsi, il semble que l'état tunisien a maîtrisé le processus de la privatisation parce qu'il a réalisé presque tous ses objectifs. En parallèle, il a mené une politique de répartition des recettes de vente tout en tenant compte du :

- ❖ Paiement des créances de l'entreprise à privatiser (CNSS, Banques, ...etc.)
- ❖ Coût de dégageement.
- ❖ Coût d'assainissement des autres entreprises évoluant encore dans le secteur public et qui sont à privatiser.

Par ailleurs, si nous considérons que les coûts liés à la privatisation sont uniquement le coût de dégageement de personnel et de paiement des créanciers alors nous pouvons dire que la privatisation a dégagé un excédent financier comme le montre le tableau-20-.

Tableau -20- Excédant financier (87 – novembre 2002) en MD

Recettes de la privatisation (1)	Paiement des créances de la CNSS, des banques et des étrangers (2)	Coût de dégageement du personnel (3)	Excédant financier (1) – (2) – (3)
2320	61,45	38,441	2220,109

Source : MPDR

IV.3. L'IMPACT DE LA PRIVATISATION SUR LES ACQUÉREURS :

L'examen de la manière selon laquelle la richesse nationale est répartie après la privatisation est crucial étant donné qu'il nous donne une idée sur la nature juridique et l'origine des acquéreurs des entreprises publiques (personnes morales, personnes physiques, des nationaux, des étrangers, des petits épargnants des salariés,...etc.), et nous permet de répondre aux questions suivantes :

Question 1 : Quel est l'impact de la privatisation sur le développement du capitalisme populaire et la promotion de l'actionnariat salarial ?

Question 2 : La nouvelle distribution, est-elle équitable ?

En effet, la réponse à ces deux questions nous éclaire ceux qui sont les plus favorisés par le programme de privatisation. C'est autour de ces deux questions là que la section prochaine sera abordée.

IV.3.1. L'impact de la privatisation sur le développement du capitalisme populaire et la promotion de l'actionnariat salarial :

Pour détecter l'effet de la privatisation sur le développement du capitalisme populaire ainsi que sur l'expansion de l'actionnariat salarial, il faut d'abord présenter les privatisées, ainsi que leurs acquéreurs pour en cerner les modalités selon laquelle la privatisation est mise en oeuvre²⁴

*Nous présenterons dans ce tableau les privatisations jusqu'au 31 août 2002 et dont les acquéreurs sont connus et publiés.

²⁴ Les entreprises dont l'information est incomplète sont omises

Tableau -21- : Les acquéreurs éventuels des entreprises privatisées

	Modalité de cession	Acquéreurs nationaux	Les salariés	Le petit actionariat	L'étranger
SITEX	--	-SWIFT 44,25% -STUSID 30,70%	15%(8000 ACTIONS GRATUITES)	--	10,05
CHAFFOTAUX ET MAURY	--	60% BROSSETTE	--	--	40%
TUNISIE BOIS	--	- BROSSETTE 98% -PDG 1%	--	--	2% ÉTRANGERS
ELISKAN	VEA	P.P	--	--	--
CARRIÈRES TUNISIENNES	VEA	P.P	--	--	--
SOTEBI	VEA	P.P	--	--	--
SOCELTA	VEA	--	--	--	--
ONP	--	--	--	--	--
SOPIC Lot 1,2et3	VEA	P.P	--	--	--
SATPEC	VEA	P.P	--	--	--
STD	VEA	P.P	--	--	--
SRTM MEDNINE	V. D'ACTIONS	P.P	--	--	--
ICF	OPV	--	--	21,37%	--
SOCELTA(10 lots)	VEA	P.P	--	--	--
ONM	VEA	--	EX- AGENTS DE L'ONM	--	--
SOCOTU(98,11)	V. D'ACTIONS	P.P	--	--	--
RCK	VEA	P.P	--	--	--
SRTM Sahel (62,3%)	V. D'ACTIONS	P.P	--	--	--

OFF Thermalisme	VEA	P.P	--	--	--
Céramiques tunisiennes	VEA	P.P	--	--	--
SMT	VEA	P.P	--	--	--
STV	VEA	CLUB MED	--	--	--
SRTM Gabès	--	--	ANCIENS AGENTS	--	--
SOTUMO	V. D' ACTIONS	- ETAT 2,3% - PARTICIPANTS PUBLICS 48,1% - PRIVÉS NATIONAUX 7,58%	--	--	PRIVÉS ÉTRANGERS 41%
STUMETAL	--	--	--	--	GROUPE CARNAUD
SIMPAR	OPV	--	--	30%	--
ONP	CONCESSION	P.P	--	--	--
SOTEBI	V.E.A	P.P	--	--	--
SONAM	--	P.P	--	--	--
STIL	V.E.A	P.P	--	--	--
SOCELTA	--	AGENCE FONCIERE DE L'INDUSTRIE	--	--	--
STPCN	V.A	P.P	--	--	--
EL ANABIB	V.E.A	P.P	--	--	--
SCE	V.A		--	--	UNILAND (Espagne)
CJO	V.A		--	--	CIMPOR (Portugal)
SCG	V.A		--	--	SECIL (Portugal)
SOFAT	V.E.A	LA CERAMIQUE	--	--	--
CAT	V.A		--	--	GROUPE GOLACEM (ITALIEN)

SOTUVER	OPV	--	--	--	--
STL	V.A	SOCIETE DU CARRELAGE DU SUD	--	--	--
MTC	V.A	CERAMIQUE DE BIZERTE	--	--	--
UNION GENERALE	V.E.A	LA CERAMIQUE	--	--	--
SOTUMETA	--		LES SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ	--	--
SMMT	--	STB	--	--	--
SITEL	V.A		--	--	FOND KOWEITIEN
SMT	--	P.P	--	--	--
STE	--	STEG	--	--	--
SRAOURTAINE	V.E.A	AGENCE FONCIÈRE DE L'INDUSTRIE	--	--	--
SIAME	V.A		--	--	FOND D'INVEST. KOWEITIEN (20%)
FLUOBAR	V.E.A	SOCIÉTÉ WARDA	--	--	--
SOGEMBAL	V.A	P.P	--	--	--
FORAGE S.A	--	SOCIÉTÉ DE BISCUITERIE TUNISIENNE	--	--	--
TOFCO	LIQUIDATION	--	--	--	--
SAGRI	--	PROCID	--	--	--
SOTAC	--	VERTEX	--	--	--
SOTRAPIL	OPV	P.P	--	--	--
SIPHAT	OPV	P.P	--	--	--
SNL	V.A		--	--	AMORIM (Portugal)
STIP	OPV	P.P	--	--	--
SOGITEX	--	P.P	--	--	--

SITER	--	P.P	--	--	--
TISSMOK	--	P.P	--	--	--
TRANSTOURS	V.E.A	SNTRI	--	--	--
NAVITOUR	V.A	P.P	--	--	--
TOURAFRIC	V.E.A	P.P	--	--	--
SITT	V.E.A	P.P	--	--	--
HOTEL EZZAHRA	V.E.A	VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES	--	--	--
SOPART	--	SOCIÉTÉ CARRIÈRE DU SUD	--	--	--

SIHK	--	P.P	--	--	--
SIT AFRICA	--	P.P	--	--	--
SIT NABEUL	V.A		--	--	--
SAHARA TOURS	V.A	SOCOTU	--	--	--
HOTEL DAR MIDOUN	--	ODYSEE	--	--	--
SANGO ZARZIS	V.A	P.P	--	--	--
AGHIR PROMOTION TOURISTIQUE	V.A	GROUPE MZABI	--	--	--
OFFICE DE THERMALISME	--	P.P	--	--	--
TOURGUENESS	V.A	--	--	--	LIBYAN ARAB FOREIGN INVESTMENT COMPANY
SIT. TABARKA	V.A	--	--	--	LIBYAN ARAB FOREIGN INVESTMENT COMPANY
PUBLIPROMO	LIQUIDATION	--	--	--	--
SOMVIK	V.A	P.P	--	--	--
SDETJ (HOTEL JULIUS)	--	P.P	--	--	--

SOUSSE NORD	--	P.P	--	--	--
HOTEL MOLKA	V.A	--	--	--	--
BATIMENT	V.E.A	P.P	--	--	--
SAHARA CONFORT	--	--	--	--	ERNAX (SUISSE)
SOTUMAG	OPV	--	--	35%	--
SOCOPAPIER	V.E.A	IBS	--	--	--
FREESHOP	--	--	--	--	WEITNAWER (SUISSE)
COGEM	V.E.A	P.P	--	--	--
MAGASIN GENERAL	OPV	--	--	10%	--
LE MOTEUR	V.A	INVESTISSEMENT. DÉVELOPPEMENT MÉCANIQUE	--	--	--
SITELEC	V.A	--	--	5%	--
STM	V.E.A	P.P	--	--	--

SORETRAP	V.E.A	P.P	--	--	--
LLOYD TUNISIEN	V.A	BEST REISS, TPR, SEFINA, SICAF ET ATB	--	--	--
SOCIÉTÉ TAWFIK	--	P.P	--	--	--
SIVB	LIQUIDATION	--	--	--	--
STAR IMMOBILIERE	LIQUIDATION	--	--	--	--
DEUXIEME LICENCE GSM	CONCESSION	--	--	--	ORASCOM TELECOM HOLDING

Source : programme de privatisation – ministère de développement économique

P.P : personnes physiques

V.A : vente d'actions

V.E.A : vente d'éléments d'actif

L'examen du tableau-21- nous permet de déduire les remarques suivantes :

La majorité des acquéreurs ont les caractéristiques suivantes :

- C'est un acquéreur unique.
- Ce sont généralement des personnes physiques.
- Ce sont des investisseurs nationaux.

b. La participation des salariés est encore très modeste par rapport au Volume totale de privatisation et à la réalisation d'autres pays. En effet bien que les directives de la loi cadre 89 – 9 du premier février 1989 ont convergé vers l'encouragement du personnel à l'acquisition des entreprises qui les emploient, les résultats sur le plan pratique n'étaient guère satisfaisantes. Sauf à l'exception, des cas de SITEX (15 % du capital a été distribué aux salariés), de l'ONM (ex- agents), de la SRTM Gabès (vendus à leurs anciens agents), et de SOTUMETA (salariés de la société), aucun autre cas n'est enregistré.

c. Dans la période qui s'étale entre 1989 et fin 1993, une seule offre publique de vente a été réalisée qui a concerné 21,37% du capital de ICF. Après cette date là, jusqu'à l'année 1996 la situation ne s'était guère amélioré vu que seulement quatre OPV ont été enregistrées, il s'agit de :

Tunis-Air : 20% de son capital a été privatisé c'est à dire un montant de 32MD.

La SFBT : 20% de son capital a été privatisé c'est à dire un montant de 12,92MD

L'AMS : 20% de son capital a été privatisé c'est à dire un montant de 1,5MD.

La SIMPAR : 30% de son capital a été privatisé.

À partir de 1997 jusqu'au 31 août 2002, seulement six offre publique de vente parmi plus que 73 entreprises privatisées ont été réalisées. Il s'agit de :

SOTUVER (30%).
SOTRAPIL.
SIPHAT.
STIP.
SOTUMAG (35%).
MAGASIN GÉNÉRALE (10%).

d. la procédure qui a été fréquemment utilisé était l'appel d'offre que ce soit par la vente d'éléments d'actif, soit par la vente d'actions, ce qui explique qu'une minorité a eu la majorité du patrimoine public.

e. la participation des investisseurs étrangers reste encore faible; Ceci est dû à la nature des entreprises privatisées qui n'étaient pas suffisamment attractive.

Ce pendant, nous pouvons dire que « le capitalisme populaire » tel qu'il était défini auparavant dans le deuxième chapitre n'a pas encore été concrétisé. C'est ainsi que les OPV qui ont intéressé les petits épargnants n'ont pas fait l'objet d'actions gratuites ou bonifiées.

D'un autre côté, l'actionnariat salarial est resté jusqu'à nos jours en état embryonnaire malgré le développement quantitatif du nombre des privatisées. En revanche dans d'autres pays, cet objectif est stratégique toutes les fois qu'il permet l'harmonisation des intérêts entre les cadres, les salariés et les propriétaires. Ceci a permis d'abolir tout aspect conflictuel entre eux, tout en améliorant le climat social au sein des privatisées.

Tableau -22- : Bilan de la privatisation (89 – 2002). La part des acquéreurs* dans la valeur totale des actifs et passifs privatisés en %.

	Investisseurs nationaux	Investisseurs étrangers	Petits épargnants	Les salariés
Privatisation externe	73.6%	10,49%	12,37%	2,18%
Privatisation interne	C'est le cas de l'ONM ²⁵ qui a été vendu à 0,18MD et de la SRTM Gabes ²⁶ qui a été vendu à 0,2MD et de la SOTUMETA ²⁷	---	---	---
Privatisation de masse	---	---	---	---

Source : MPDR

(*) : La somme des pourcentages est inférieure à 100%, à cause du manque d'information sur les acquéreurs de quelques entreprises. Mais c'est négligeable : 1,36%.

²⁵ L'office national des mines.

²⁶ La société régionale de transport de Gabès.

²⁷ Société tunisienne de métallurgie.

**Tableau –23- La répartition de la privatisation dans les républiques
Tchèques et slovaques**

	République Tchèque	République Slovaque
Investisseurs étrangers	1,6%	0,8%
Investisseurs domestiques	3,8%	2,3%
Restitution	0,4%	0,02%
Fond national de propriété temporaire	7,0%	2,8%
Fond national de propriété permanente	0,2%	2,0%
Banque	1,5%	0%
Municipalités	1,2%	0%
Public	84,3%	92,1%

(concernant 1491 entreprises privatisées dans la première vague de privatisation)

Source : Making a market : Mass privatization in the Czech and Slovak republics : Nemat shafik (1993), Working paper no 1231, the World Bank, Washington, D.C

Pour commenter ces deux tableaux (21 et 22), on va essayer de comparer la façon de la répartition des entreprises privatisées entre la Tunisie d'un côté, et les deux républiques Tchèques et Slovaque de l'autre côté.

On remarque bien que les acquéreurs participants à la privatisation des entreprises ont été plus diversifiés dans les républiques tchèque et slovaque qu'en Tunisie. En effet il s'agit de cinq types d'acquéreurs pour la Tunisie contre huit pour les républiques tchèques et slovaques comme le montrent les tableaux 22 et 23.

La deuxième remarque, qui est assez importante est celle de la participation intense du public dans les deux républiques tchèque (84,3%) et slovaque (92,1%) contre une absence du public tunisien à ce processus.

Le tableau 22 montre bien que la Tunisie a choisit la méthode de la privatisation externe plutôt que la privatisation interne et la privatisation de masse, ce qui confirme que la privatisation en Tunisie n'a pas eu un impact significatif ni sur la promotion du capitalisme populaire ni sur l'actionnariat salarial.

IV. 3. 2. L'impact de la privatisation sur la distribution et la répartition de la richesse Nationale :

L'examen du tableau –22- nous permet d'avancer les remarques suivantes :

- ❖ Bien que la Tunisie ait opté le choix de la privatisation externe, la répartition des entreprises privatisées a été déséquilibrée étant donné que 73,6% de la valeur des actifs et des passifs privatisés sont détenus par les investisseurs nationaux.
- ❖ Les parts les plus faibles sont celles correspondantes à la participation des investisseurs étrangers et des salariés quoique la motivation de ces deux types d'acquéreurs ait été visée dès le départ de la privatisation. Outre ces remarques, il reste à savoir si la répartition des entreprises privatisées selon les acquéreurs comme le montre le tableau -22- est équitable ou pas.

a. L'impact de la nouvelle répartition sur les acquéreurs étrangers :

En se référant au tableau –22-, nous pouvons conclure que la privatisation des entreprises publiques n'était pas suffisamment attractive pour les étrangers vu que la majorité des privatisées ont été déficitaires. Par ailleurs la participation étrangère a concerné uniquement les entreprises bénéficiaires par exemple le cas du STUMETAL, de SOTUMO, du CHAFFOTAUX ET MAURY et SITEX comme le montre le tableau suivant :

**Tableau -24- : Résultats financiers de certaines entreprises acquises par
L'étranger (MD).**

Années Entreprises	85	86	87	88	89	90
	SOTUMO	---	0,43 P	0,051 B	0,2 B	0,11 B
CHAFFOTAUX ET MAURY	---	0,043 B	0,161 B	---	---	---
SITEX	1,73 B	4,30 B	4,40 B	5,133 B	6,846 B	---
STUMETAL	0,57 B	0,057 B	0,05 B	---	0,27 B	---

P = Perte

B = Bénéfice

A ce niveau d'analyse deux questions fondamentales se posent : Pourquoi l'état privatise-t-il des entreprises bénéficiaires et en conséquence prive son budget de ressources financières régulières?

Pourquoi priver le grand public de la participation à l'acquisition des titres privatisés à l'instar de ce qui s'est passé dans la république tchèque et la république slovaque²⁸?

En effet, il est devenu communément admis dans nos jours que la privatisation est une occasion par excellence pour attirer les capitaux étrangers. Ces derniers sont supposés capables de créer des emplois, stimuler l'accès de nouvelles technologies et augmenter la croissance. En conséquence, tout en partant de cette idée, l'état a accordé certaines faveurs aux étrangers, c'est ce qui explique qu'ils ont acquis des entreprises prometteuses.

Cependant, si nous retenons la thèse de Jacques de Bandt²⁹ selon laquelle il est plus efficace à l'état d'accroître les investissements productifs par les recettes de la privatisation plutôt que de combler le déficit budgétaire; Alors nous pouvons remarquer que la vente des entreprises privatisées rentables est contraire à cette thèse car outre les pertes financières que la vente de ces entreprises rentables engendre pour le budget, l'état abandonne les opportunités d'investissement rentables qui auraient pu être développées et donc rapporté davantage de recettes à l'état. Même si nous admettons parfois la nécessité de ces ventes des entreprises juteuses, la question qui se manifeste est la suivante : pourquoi ces opérations ne bénéficiaient pas en propriété aux nationaux ?

Cette thèse est triplement sanctionnée lorsque l'état vend ses entreprises bénéficiaires aux investisseurs étrangers. Premièrement parce que l'état tunisien utilise effectivement une fraction importante des recettes de privatisation pour des fins d'assainissement et non à des investissements productifs comme le souhaite J. de Bandt.

Deuxièmement, car les entreprises publiques rentables constituaient déjà des allocations optimales des ressources publiques rares, en revanche, leur privatisation signifie l'abandon de l'état d'investissements judicieux.

Troisièmement, si l'état opte pour le choix de la vente de ses entreprises, une question primordiale se pose : pourquoi vendre aux étrangers alors que d'autres solutions sont envisageables?

En effet lorsqu'il s'agit de la privatisation des entreprises rentables, il vaut mieux faire profiter le plus de monde et motiver le maximum d'investisseurs nationaux. Autrement

²⁸ N.Shafik »Making a Market: privatization in the Czech and Slovak republics »93. WP 1231

²⁹ J.De Bandt « privatisons,...Un slogan de plus? » in Economies et Humanismes p74 1985.

dit, l'état doit prendre les précautions nécessaires au niveau de la répartition de ce type d'entreprises pour ne pas léser la communauté.

En général, les profits des entreprises publiques rentables formaient une source de revenu pour le budget de l'état qui seront dépensés par la suite à la faveur de toute la société : infrastructure, subvention, aides aux pauvres...etc. Ce pendant, l'abandon des profits réguliers aux bénéficiaires des étrangers, en plus qu'il prive l'état des revenus périodiques, peut ne pas aboutir aux résultats escomptés pour au moins deux raisons essentielles.

La première raison réside dans les potentialités concurrentielles de ces entreprises qui leurs ont permis d'être efficaces et compétitives : si nous considérons que ces entreprises sont sujettes à expansion, il se peut que les nouveaux acquéreurs cassent l'élan de cette expansion et se préoccupent de la maximisation du profit à court terme.

La deuxième raison découle de l'expérience des IED en Tunisie qui n'étaient pas souvent conforme aux espoirs, pour ceci on cite : « la dichotomie entre l'économie off – shore et l'économie intérieure empêche les exportations et l'IED de stimuler une plus grande compétitivité des entreprises intérieures. Les entreprises off – shore ne se procurent pratiquement aucun intrant de l'économie intérieure (main d'œuvre et énergie mises à part) de sorte que l'incitation à la compétitivité qui dérive normalement de l'exportation est nulle ».

Mais, il est toutefois à remarquer, que la participation des investisseurs étrangers à l'acquisition des entreprises publiques rentables aurait pu être plus efficace si l'état avait réparti raisonnablement le capital des privatisées entre les nationaux et les étrangers ce qui aurait incité le développement du partenariat.

A l'inverse, la Tunisie a fixé des parts très élevées pour les investisseurs étrangers (41,67% dans le cas de SOTUMO et la quasi-totalité Des entreprises : STUMETAL, SCE, CJO, SCG, CAT, SITEL, SIAME, SNL, TOURGUNESS, SIT TABARKA, SAHARA CONFORT, FREESHOP) pour cela il vaut mieux, du côté du pouvoir public, de faire

attention lors des prochaines privatisations afin d'améliorer l'efficacité économique (attraction des IED) tout en tenant compte de l'équité de la répartition.

b. L'impact de la nouvelle répartition sur les investisseurs nationaux :

Les acquéreurs nationaux ont profité de la privatisation pour acheter les actifs des entreprises privatisées à des prix inférieurs aux évaluations préliminaires. De plus, le fréquent recours à la procédure de l'appel d'offre ou la vente en bloc a généré la concentration du capital des entreprises privatisées entre les mains d'une minorité des personnes physiques ou morales malgré qu'une diffusion plus large de la propriété aurait dû être plus équitable pour le reste de la société.

c. L'impact de la nouvelle répartition de la richesse sur les salariés :

Étant donné que nous avons souvent parlé de ce sujet nous nous contentons alors, de dire que les salariés n'étaient pas considérés comme étant des candidats désignés dans le processus de la privatisation bien que la loi cadre 89 – 9 du premier février 1989 a donné beaucoup d'avantages aux salariés pour devenir actionnaires dans les entreprises qui les emploient. La participation effective des salariés a été limitée au cas de SITEX (15% de son capital a été réservé aux salariés). Néanmoins, il y a lieu de remarquer que dans trois cas, à savoir l'ONM, la SRTM Gabès et SOTUMETA, les salariés et les personnels de ces deux entreprises ont été les seuls bénéficiaires de la privatisation puis qu'ils ont acquis tous le capital de ces deux entreprises privatisées (la privatisation interne).

d. L'impact de la nouvelle répartition de la richesse sur le public :

Si nous retenons la définition de « la privatisation de masse » déjà vue dans le deuxième chapitre alors, nous pouvons dire qu'elle n'a pas été appliquée par les pouvoirs publics dans le cas tunisien. Les causes sont multiples, il s'agit essentiellement de :

- L'insuffisance de l'information et de la transparence constatées au niveau de la diffusion des informations relatives aux privatisées juste après la prise de la décision. Il serait souhaitable que les privatisations soient bien expliquées soit à l'opinion

publique soit aux acquéreurs potentiels pour mobiliser la majorité de la population autour de ce programme. En effet l'expérience a révélé la réalité selon laquelle le processus de la privatisation réussit mieux lorsqu'il suscite le soutien de toute la société (le cas de la Grande Bretagne est édifiant à ce sujet).

- Le choix de la vente des EP à des clients privilégiés a conduit l'état tunisien à l'abolition de l'idée d'une distribution libre³⁰ des actions (capitalisme populaire)

e. L'impact de la nouvelle répartition de la richesse sur les petits épargnants :

A ce niveau d'analyse, il faut remarquer que nous utilisons le terme de « petits épargnants » pour désigner ceux qui recourent à l'achat de titre en bourse chaque fois que le placement est plus lucratif. D'ailleurs, les petits épargnants n'apparaissent que lorsque deux conditions nécessaires se réunissent. Tout d'abord, il faut que l'entreprise à privatiser soit rentable, ensuite il faut que la technique de privatisation mise en œuvre soit l'OPV (l'offre publique de vente). Ainsi, tout en tenant compte de ces remarques, nous pouvons dire que ce n'est qu'en 1995 que ce type de clientèle a commencé d'une manière effective de participer à l'acquisition des parts du capital des privatisées du Tunisie (20%), de la SFBT(20%), de l'AMS(20%), de SIMPAR(30%), de SOTUMAG(35%), de MAGASIN GENERAL(10%) et de SITELEC(5%).

Certes, l'émergence de ce type d'investissement et d'investisseurs est profitable à l'ensemble de l'économie, étant donné qu'elle dynamise l'économie, crée d'autres créneaux de financement indirect et mobilise les petits épargnants pour quitter les investissements traditionnels (investissement dans l'immobilier, placement bancaire...etc.) vers des investissements productifs et rentables. D'ailleurs, l'offre publique de vente portant sur 21,37% du capital des I.C.F a montré que le marché financier tunisien ne risque pas de constituer un obstacle pour le bon déroulement des offres publiques étant donné que le taux de réponse réalisé était de 105,7%.

A la fin de cette section nous pouvons dire que la commercialisation des entreprises publiques n'a pas laissé un champ de manœuvre suffisamment élevé pour une répartition équitable des entreprises privatisées. Ce qui explique peut être le fait qu'à l'exception du cas de SITEX (où 8000 actions ont été cédées gratuitement et 80705

³⁰ Ca veut dire gratuite

actions ont été vendues à prix réduit aux travailleurs) aucun autre cas de distribution gratuite ou à prix bonifié n'est enregistré. Le résultat, est que nous n'avons pas donc assisté en Tunisie à l'émergence de la privatisation externe ni à la privatisation interne. Les grands investisseurs nationaux ont profité surtout qu'ils ont acquis les entreprises privatisées à une valeur inférieure à celle des actifs réels des entreprises. Du côté des investisseurs étrangers, nous pouvons dire que leur participation au processus était faible (ils n'ont acheté que les entreprises les plus rentables). D'un autre côté les salariés ont été écartés du processus ce qui n'a pas permis l'émergence de l'actionnariat salarial.

IV.4 L'IMPACT DE LA PRIVATISATION SUR LES CONSOMMATEURS :

Pour savoir si la privatisation des entreprises publiques a eu un impact négatif ou positif sur les consommateurs, il nous faut tout d'abord voir la structure de marché où évoluaient les entreprises privatisées que ce soit sur le plan théorique (Selon les directives de la loi cadre de la privatisation), soit sur le plan pratique (au niveau des réalisations effectives). Ensuite nous verrons l'impact de la privatisation sur l'évolution de l'indice général des prix tout en menant une analyse comparative entre la période qui a précédé 1989 et celle qui l'a suivi.

IV. 4. 1 La structure du marché des entreprises privatisées :

Dans ce paragraphe, nous allons voir deux aspects différents : l'aspect théorique et l'aspect pratique. Dans l'aspect théorique, nous exposons le périmètre privatisable tel qu'il est défini par les pouvoirs publics, alors que dans l'aspect pratique, nous verrons si les conditions théoriques exigées par les responsables ont été réellement appliquées ou non.

a. Sur le plan théorique :

En Tunisie, la structure de marché de l'entreprise publique est une condition nécessaire pour la prise de décision de la privatisation. En effet, la privatisation d'une entreprise en situation de monopole peut avoir des répercussions négatives sur les prix ainsi que sur la demande (chapitre III : les conséquences sociales de la privatisation).

Dans ce même contexte, A.Mahjoub a bien explicité cette idée dans la citation suivante « ...la privatisation améliore – t – elle l'efficacité de l'entreprise? La réponse est

affirmative si l'opération s'accompagne de mesures destinées à accroître la concurrence, à défaut l'effet est quasi nul..., il est à la fois long et difficile de créer une situation de concurrence là où elle n'existe pas, de plus la concurrence est parfois impossible voir inopportune en cas de monopole naturel détenu jusqu'alors par l'entreprise publique ; il est du reste encore plus difficile de contrôler un monopole ou un quasi monopole privé en cas de transfert³¹ ».

Dès lors, la structure de marché de l'entreprise privatisée a amené les pouvoirs publics à prendre les précautions suivantes :

- S'assurer que l'entreprise à privatiser évolue suffisamment en milieu concurrentiel.
- S'assurer à ce que le bien produit par l'entreprise privatisée n'est pas un produit de base ou de première nécessité.

Par conséquent, le programme de privatisation en Tunisie a été élaboré compte tenu de toutes ses contraintes que nous venons de voir. Le programme s'articule essentiellement autour de deux conditions fondamentales :

- La cession totale des entreprises non stratégiques et évoluant en milieu concurrentiel.
- La cession partielle des participations détenues par l'état, les participants publics ou les EP dans le capital des entreprises jugées stratégiques ou monopolistiques.

a.1 La cession totale des entreprises non stratégiques et évoluant en milieu concurrentiel :

La notion de « stratégique » est encore ambiguë et non précise dans le cas de la Tunisie. En effet, l'expérience a montré qu'il n'existe pas un secteur stratégique dans l'absolu étant donné que l'importance d'un secteur est variable d'un pays à un autre ainsi que d'une période de temps à une autre. A titre d'exemple, en Grande Bretagne, le champ des entreprises stratégiques ne cesse de restreindre toutes les fois que le gouvernement conservateur est allé jusqu'à la privatisation des entreprises monopolistiques à l'instar de celles produisant de l'eau, de l'électricité et même certains services de sécurité sociale...etc.

³¹ A.Mahjoub : *État, Secteur public et privatisation en Tunisie*, Tome XXV, 1987 page 308.

Par conséquent, le concept de stratégie peut être limité, dans le cas tunisien aux monopoles naturels et aux entreprises produisant des biens ou services de première nécessité (eau, électricité, sécurité sociale...etc.). Cependant, il est à remarquer que cette contrainte n'avait pas eu une grande restriction sur le périmètre privatisable vu que le nombre des entreprises opérant dans les secteurs stratégiques est relativement faible.

a.2 La cession partielle des participations détenues par l'état, les participants publics ou les EP dans le capital des entreprises jugées stratégiques :

pour les entreprises qui ne faisaient pas partie du premier groupe (les entreprises non stratégiques et évoluant dans un milieu concurrentiel), l'état a recouru à une autre solution : céder les actions des participants publics au delà du seuil de 50% fixé par la loi 89 – 9 et déterminant le caractère public de l'entreprise. Ce type de privatisation permet à l'état d'avoir des recettes importantes tout en gardant son contrôle sur l'entreprise.

b. l'aspect pratique

A ce niveau d'analyse, nous allons voir si les précautions théoriques prises par les pouvoirs publics avaient eu un effet positif ou négatif sur les consommateurs; en d'autres termes nous allons répondre la question suivante : quel est l'effet de la privatisation sur les prix? Pour arriver à cette finalité, nous allons voir la structure du marché des entreprises privatisées afin de savoir si les privatisées évoluaient réellement dans un milieu concurrentiel ou inversement. En effet, l'examen des secteurs touchés par la privatisation, nous montre que la privatisation a touché principalement les activités suivantes :

Tableau -25- La structure concurrentielle des entreprises privatisées :

Secteurs	Le nombre d'entreprises privatisées	Valeur en MD	Le nombre total des entreprises évoluant dans le secteur	La part des entreprises privatisées dans le total d'entreprises en %
Agriculture, pêche et Agroalimentaire	15	60	3395	0,44
Matériaux de construction	18	825	557	3,23
Industries mécaniques, électrique et chimiques	28	98	1263	2,21
Textile	8	19	2654	0,3
Tourisme et artisanat	37	277	---	---
Commerce	21	137	---	---
Transport	16	69	---	---
Autres	20	835	2239	0,89

Source : MPDR

Le tableau-25- nous montre que les secteurs qui sont touché par la privatisation évoluent dans une structure concurrentielle étant donné que le nombre des privatisées est relativement assez faible par rapport au nombre total d'entreprises dans le secteur.

IV. 4. 2. Les incidences de la privatisation sur les prix :

Pour savoir les incidences de la privatisation sur les prix et sur les consommateurs; il est nécessaire d'étudier l'indice des prix à la consommation et celui à la production.

a. L'indice de prix à la consommation :

Tableau-26- L'évolution de L'IPC (Indice des prix à la Consommation).

année	1981	1982	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Évolution de L'IPC	8,9	13,7	9,0	8,0	5,8	7,2	6,3	7,7	6,5	8,2	5,8	4,0	4,5	6,3	3,7

1997	1998	1999	2000	2001
3,7	3,1	2,7	2,9	1,9

Source :INS

Le tableau -26- nous montre que depuis le démarrage de la privatisation en 1989, L'IPC a baissé et a enregistré des valeurs de plus en plus faible au fur et à mesure que le temps s'écoule. La période (89 – 2001) a été remarqué par un IPC relativement faible surtout à partir de 1996 pendant laquelle une deuxième série de privatisation a été entamée. La valeur maximale enregistré dans la période post- privatisation a été de l'ordre de 8,2 en 1991 est inférieure à la moyenne de la période (81 – 89). Cependant, pour avoir une idée plus claire de l'évolution de l'indice des prix dans la période post-privatisation, nous examinons les données incluses dans le tableau suivant.

**Tableau-27- Variation annuelle par régime – indice du prix
Familial**

	1991	1992	1993	1994	1995
alimentation	8,7	4,8	2,6	4,3	8,3
Produits alimentaires libres	8,8	4,4	1,6	3,1	9,3
Produits alimentaires non libres	8,4	6,2	5,7	6,0	5,4
Autres produits	7,9	6,5	5,0	5,0	4,9
Autres produits libres	7,5	7,3	4,6	4,3	5,5
Autres produits non libres	8,4	5,2	5,6	6,1	4,0

Source : INS

En passant un coup d'œil sur le tableau –26-, nous pourrions conclure, du moins, momentanément que la coïncidence dans la période entre l'évolution de l'indice des prix et le programme de privatisation nous laisse croire que la privatisation a influencé l'indice des prix. Or le tableau –27- nous prouve que la privatisation n'avait pas probablement un effet sur l'augmentation des prix surtout que l'évolution des prix des produits alimentaires libres est relativement proche à celle des produits alimentaires non libres. Plus encore, nous constatons que dans les années 92, 93,94 l'augmentation des prix des produits alimentaires libres a été inférieure à celle des produits alimentaires non libres, ce qui veut dire que l'augmentation des prix ainsi constatée peut être attribuée à des raisons autres que la privatisation, par exemple l'offre insuffisante des produits alimentaires, l'augmentation de la demande, l'accroissement de la population...etc.

b. L'indice des prix à la production :

Pour faire le lien entre la privatisation et l'évolution annuelle des indices des prix à la production, il faut suivre le chemin suivant : tout d'abord nous allons présenter les principaux secteurs qui ont été touchés par la privatisation tout en présentant les entreprises privatisées et appartenant à ces secteurs. Ensuite, nous verrons la manière de l'évolution des indices des prix à partir de 1989, date où la privatisation a commencé. Si l'indice des prix a suivi la même évolution que celle de la période d'avant privatisation, alors nous disons que le processus n'a pas eu un effet significatif sur les prix; si au contraire, nous remarquons un changement dans l'évolution des prix entre les deux périodes qui ont précédé et suivi la privatisation, alors nous pouvons conclure, toutes choses égales par ailleurs, que la privatisation a eu un impact sur les prix.

b.1 L'industrie des mines, carrières et céramiques :

Dans cette industrie, nous allons nous limiter uniquement à deux branches qui sont les produits de carrières et les produits céramiques. Dans la première branche, on s'intéressa à la privatisation des carrières tunisiennes : Usine Sciage Marbre, Usine de plâtre, Carrière Shili, Équipement carrière Mednine et la Marbrerie Thala.

Quant à la deuxième branche qui s'intéressa aux produits de céramiques, les privatisations correspondantes ont été essentiellement les carrelages de Thala et les carrelages Tunisiennes (Usine poutrelle Gabès, Usine de carreaux, Usine poutrelle J – Jelloud).

**Tableau-28- : Évolution annuelle des indices des prix à la production
(Base 100 en 1983)**

Branches	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98
Produits de carrières	107,7	111,8	114,5	122,7	123,5	138,5	150,7	196,6	209,5	209,5	209,5	215,6	220,4	221,4
Variation annuelle	---	4,1	2,7	8,2	0,8	15	12,2	45,9	12,9	0	0	6,1	4,8	1
Produits de céramiques	115,5	115,7	118,0	120,6	127,2	142,4	164,5	171,3	171,9	160,0	149,5	148,1	152,6	150,8
Variation annuelle	---	0,2	2,3	2,6	6,6	15,2	22,1	6,8	0,6	-11,9	-10,5	-1,4	4,5	-1,8

Source : INS

D'après le tableau –28-, l'évolution des prix est passé par deux étapes essentielles. La première d'avant privatisation couvre la période qui s'étale de 1985 à 1989 dans lesquelles les prix ont évolué à un rythme faible. D'ailleurs, la variation annuelle des indices des prix à la production n'était que de 4,1% en 86; de 2,7% en 87; de 8,2% en 88 et de 0,8% en 89.

Après cette date, l'indice des prix des produits de carrières a enregistré un saut remarquable qui a continué jusqu'à 1993. mais après 93 jusqu'à 98, il a plus au moins stagné. D'ailleurs en 1990 nous remarquons une variation de 15% par rapport à 1989; de 12,2 % en 1991 et de 45,9% en 1992, alors qu'en 1993 et jusqu'au 1998 les prix ont quasiment stagné.

D'un autre coté, l'évolution annuelle des indices des prix à la production des produits céramiques a été similaire à celle des produits de carrières. Dès lors, dans la période d'avant privatisation, les prix à la production ont évolué selon un rythme relativement faible comme le montre les chiffres suivants : en 1986, la variation annuelle de l'indice des prix n'était que de 0,2% alors qu'il a atteint 2,3% en 1987; 2,6% en 1988 et 6,6% en 1989. Après 89 nous remarquons une hausse des prix vu qu'en 1990 la variation de l'indice des prix a été de l'ordre de 15,2% avant d'atteindre 22,1% en 1991. Mais à partir de 1992 l'évolution des prix a été freinée pour atteindre 6,8% en 1992. En 1993 les prix ont stagné avant de baisser nettement en 1994, 1995, 1996 et 1998. Ainsi il semble qu'une partie de cette hausse enregistrée en 1990-1992 (qui est la période dont laquelle les privatisations ont commencé effectivement) est due à la privatisation mais essentiellement aux problèmes des privatisées, qui pour des raisons d'équilibre financier ont poussé les prix à la hausse. Lorsque ces entreprises ont retrouvé leurs équilibres et leurs comptes, les prix ont de nouveau stagné et ont même baissé.

b.2 L'industrie chimique :

Dans ce secteur, nous allons nous concentrer sur la branche de caoutchouc et pneumatique qui a été touché par le processus à travers la privatisation de SONAP (la société nationale de pneumatique). Voyons, donc l'évolution annuelle des indices des prix à la production dans cette branche d'activité.

**Tableau –29- L'évolution annuelle des indices des prix à la production
(Base 100 en 1983)**

	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99
Caoutchou Et Pneu- matique	102,1	108,5	126,5	136,6	143,6	151,9	159,5	160,6	160,7	160,7	172,4	174,1	175,2	175,9	177,2
Variation Annuelle	---	6,4	18	10,1	7	8,3	7,6	1,1	0,1	0	1,7	1,7	1,1	0,7	1,3

Source : INS

Le tableau –29- nous montre que la variation annuelle des indices des prix a passé par deux étapes essentielles. La première d'avant privatisation dont laquelle la variation de l'indice des prix a été relativement élevée(6,4% en 1986 ; 18% en 1987 ; 10,1% en 1988 et 7% en 1989). La deuxième étape est celle de « post-privatisation » dont laquelle l'évolution des prix a été faible et ceci à partir de 1992 dont on a connu une stagnation des prix. Ceci nous montre que la privatisation de SONAP n'a pas eu un effet négatif sur les consommateurs et positif sur les prix. Les consommateurs semblent probablement profiter après 1989 vu que l'évolution des prix a diminué.

b.3 L'industrie mécanique :

Dans l'industrie mécanique nous allons nous intéresser beaucoup plus sur la branche « des ouvrages en métaux » qui ont été concernés par la privatisation de :

SOTUMO : La société tunisienne des moteurs.

STECM : La société tunisienne de construction mécanique.

STUMETAL : La société tunisienne de métal.

Voyons maintenant le tableau suivant :

**Tableau-30- : Évolution annuelle des indices des prix à la
Production (Base 100 en 1983)**

	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98
Les ouvrages métaux	112	123,7	139,1	150,9	162,5	182,3	197,3	199,6	204,0	207,2	233,3	237,1	240,8	243,5
La variation annuelle	---	11,2	15,4	11,8	11,6	19,8	15	2,3	4,4	3,2	26,1	3,8	3,7	2,7

Source : INS

Le tableau-30- nous prouve que l'évolution des prix des ouvrages en métaux est relativement très élevée par rapport aux différentes activités présentées jusqu'ici. Après 1989, les prix ont évolué considérablement surtout en 1990 et 1991 où la variation annuelle des indices des prix a atteint respectivement 19,8 et 15%. A partir de 1992 l'évolution des prix a baissé jusqu'à 1998 où elle a repris de nouveau l'évolution.

A ce stade d'analyse nous pouvons dire que si jamais nous attribuons l'augmentation des prix de 1990 et 1991 à la privatisation des entreprises ci – dessus mentionné et aux essais des nouveaux acquéreurs pour équilibrer leurs comptes et augmenter leurs profits, alors il faut ainsi remarquer toute chose égale par ailleurs que cet effet va disparaître dès 1992.

b. 4 Le secteur de textile :

Dans ce secteur, nous nous intéressons à trois branches d'activités qui sont :

- La filature et le tissage : avec la privatisation de SOMOTEX (usine filature laine)

- Les vêtements : avec la privatisation de pantaloisir et de SOVEL (société de vêtement loisir.
- Le cuir et les chaussures : avec la privatisation de SITEX

**Le tableau -31- : Évolution annuelle des indices des prix à la
Production (Base 100 en 1983)**

Branches d'activité	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98
Filature et tissage	113,6	120,3	134,2	147,4	162,2	169,5	173,0	174,4	173,6	177,9	192,5	194,2	194,5	195,1
Variation annuelle	---	6,7	13,9	13,2	14,8	7,3	3,5	1,4	- 0,8	4,3	14,6	1,7	0,3	0,6
vêtement	141,7	144,4	144,4	158,6	189,1	193,9	198,0	219,5	219,5	219,5	219,5	220,4	220,8	221,5
Variation annuelle	---	2,70	2,70	14,2	30,5	4,8	4,1	21,5	0	0	0	0,9	0,4	0,7
Cuire et chaussures	124,4	137	147,5	165,7	168,2	170,5	174,5	175,8	183,7	185,1	187	187,6	188,2	188,9
Variation annuelle	---	12,6	10,5	18,2	2,5	2,3	4	1,3	7,9	1,4	1,9	0,6	0,6	0,7

Source : INS

Le tableau -31- nous montre que la période post – privatisation n'a pas connu un changement au niveau de l'évolution de l'indice des prix par rapport à la période d'avant privatisation.

Dés lors, pour la branche filature et tissage, nous remarquons que la variation de l'indice des prix est diminuée dès la fin de 1989 : 7,3% en 1990; 3,5% en 1991 et 1,4% en 1992.

De plus, en 1993 les prix ont enregistré une baisse vu que la variation de l'indice des prix a été de l'ordre de (-0,8) en 1993. Ceci nous permet de conclure que la privatisation de SOMOTEX n'a pas contribué à un accroissement anormal de prix par rapport à la période d'avant privatisation.

Du coté, de la branche « vêtement », nous remarquons qu'à partir de la fin de 1989 la variation des indices de prix a évolué faiblement en 1990 et en 1991 avant d'augmenter en 1992 à 21,5% pour stagner par la suite dans les années 93,94 et 1995.

Enfin, pour la dernière branche à savoir « le cuir et les chaussures », nous remarquons aisément une baisse de la variation annuelle de l'indice des prix à la production dès 1990 alors que dans la période qui a précédé 1989 la variation annuelle de l'indice des prix a été relativement élevé : 12,6% en 1986; 10,5% en 1987 et 18,2% en 1988.

Le Bilan : D'une manière générale, tout en partant des tableaux ci-dessus présentés, nous pouvons dire « toute chose égale par ailleurs », que la privatisation n'a pas eu un effet sur la hausse des prix vu que l'état a pris les précautions nécessaires surtout celles relatives à la structure du marché des privatisées. Dans certains cas, la privatisation a poussé les prix vers le bas vu qu'elle a accentué la concurrence, probablement au bénéfice des consommateurs.

IV.5 L'IMPACT DE LA PRIVATISATION SUR LES SALARIÉS

Nous avons souvent mentionné que la privatisation des EP est généralement génératrice d'une perte d'emploi qui accompagne ou précède le processus. Par ailleurs, la privatisation Tunisienne n'a pas fait l'exception étant donné qu'elle a dégagé les mêmes effets ci-dessus mentionnés.

Mais il est toutefois à remarquer que le problème de l'emploi dans un pays comme le nôtre, a été souvent au centre des préoccupations des pouvoirs publics dès l'indépendance. Partant de la réalité, la privatisation tunisienne a été accompagnée par certaines mesures et précautions prises par le gouvernement afin d'amortir les effets négatifs que peuvent subir les salariés lors du processus

Pour éclaircir davantage les idées que nous venons de voir, nous allons donc traiter dans une première sous section l'effet de la privatisation sur l'emploi alors que la deuxième sera consacrée à l'examen du rôle joué par les pouvoirs publics afin d'amortir, même partiellement, la dégradation du « bien être » que subit généralement les licenciés.

IV.5.1 L'effet de la privatisation sur l'emploi :

Selon les chiffres de la MPDR, nous pouvons dire que la privatisation des EP a enregistré un effet direct sur la situation de l'emploi comme le montre les données suivantes :

- Entre (1989 – 1992) : l'effectif total employé avant la privatisation des entreprises publiques était de l'ordre de 12067 personnes. Cependant, jusqu'à la fin de 1992 nous avons enregistré le dégagement de 2175 travailleurs ce qui nous donne un taux de dégagement équivalent à 18%. Mais il faut noter que le phénomène de dégagement de personnel a pris quatre formes fondamentales qui sont essentiellement :
 - Le départ volontaire : 1307 cas (60%)
 - La retraite anticipée : 660 cas (30%)
 - Le licenciement : 133 cas (6%)
 - Autres méthodes : 75 cas (4%)
- En 1993 : L'effectif total employé dans les entreprises qui ont été privatisées à cette année a été de l'ordre de 389 dont 53 ont été dégagés lors de la privatisation ce qui veut dire que le taux de dégagement a atteint 13.62%.
- En 1995³² : L'effectif total employé en 1995 a été de l'ordre de 2251 dont 415 ont été dégagé, ce qui veut dire que le taux de dégagement a été de l'ordre de 18,43%.
- En 1996 : L'effectif total employé dans les entreprises qui ont été privatisées a été de l'ordre de 2431 dont 490 ont été dégagé, ce qui nous donne un taux de dégagement de 20,15%.
- En 1997 : L'effectif total employé dans les entreprises qui ont été privatisées a été de l'ordre de 3120 dont 612 ont été dégagé, ce qui veut dire que le taux de dégagement a été de l'ordre de 19,61%.

³² Nous ne disposons pas des chiffres de 1994

- Dans la période de 98 jusqu'en octobre 2001, l'effectif employé dans les entreprises qui ont été privatisées a été de l'ordre de 15685 dont 3768 ont été dégage, ce qui nous donne un taux de dégage de 24,022%, c'est à dire presque 1 employé sur quatre a été dégage.

Tableau –32- effectif maintenu et dégage

Année	Effectif total employé	Effectif dégage (*)	Effectif maintenu	Taux de dégage
89-92	12067	2175	9892	18,02
93	389	53	336	13,62
94	-	-	-	-
95	2251	415	1836	18,43
96	2431	490	1941	20,15
97	3120	612	2508	19,61%
98-2001	15685	3768	11917	24,02%
Total	35943	7513	28430	20,90%

(*) Les statistiques présentées ne contiennent pas les entreprises qui ont été liquidées et dont les ventes des éléments d'actifs ont été faites sans la reprise totale ou partielle du personnel de 8 sociétés.

Mais il est à remarquer que les licenciements qui sont dus à la privatisation peuvent accroître les tensions sur le marché de l'emploi surtout que ce marché s'alimente annuellement de nouveaux intervenants et des licenciés provenant des entreprises en difficulté dont **L'ANNEXE 2** retrace l'évolution. Cependant, il faut noter que la perte relative à la privatisation est moins importante en volume comme l'indique le tableau suivant :

Tableau 33 : La réduction de l'emploi dans le secteur public dans l'ex-Allemagne de l'Est (en millier)

	Emploi dans le secteur public	Licencié	Dont l'effectif pléthorique	Nombre des travailleurs licenciés à cause de la liquidation
1/7/1990	4000			
1/1/1991	2937	1063	201	862 (81.1%)
1/7/1991	2265	672	338	334 (49.7%)
1/1/1992	1372	893	384	509 (57%)
1/7/1992	737	635	301	334 (52.6%)
1/1/1993	408	329	177	152 (46.2%)
Total	-	3592	1401	2191 (61%)

Source: "The impact of privatisation or distributional equity with special reference to East Germany": Dieter Bos, Privatization and the transition annals of public and cooperative Economics, Liege, 1994

Ce tableau nous montre que l'effet de la privatisation sur l'emploi est plus important dans les ex-pays de l'Est tel que l'Allemagne que dans la Tunisie. Ainsi, dans le cas de l'Allemagne, dans une période de 6 mois, il y avait eu lieu un licenciement de 1063000 salariés. De plus, l'effectif total dégagé jusqu'au 1/1/1993 a été de l'ordre de 3592000 alors que l'emploi total dans le secteur public avant la privatisation était de 4000000 ce qui nous a donné un taux de dégagement assez élevé 89.8%.

Dans le cas Polonais, la résurgence et le développement rapide du chômage ont eu les coûts sociaux les plus élevés sur les salariés. En outre, le chômage dû à la privatisation a constitué un choc économique, culturel et même psychologique pour la quasi-totalité des travailleurs qui ont été protégés lors du socialisme. L'accroissement du chômage en Pologne a contribué à une nouvelle répartition sur les différents groupes sociaux.

Le taux de chômage officiel en décembre 1989 a été de l'ordre de 0.3% ; un an plus tard, suite à une vague de privatisation massive ce taux a passé à 6.5% avant de doubler en 1991 11.4%. en terme absolu, le nombre des chômeurs a atteint 1.9 millions.

Il est donc clair que l'impact de la privatisation sur la suppression de l'emploi a été faible en Tunisie qu'ailleurs pour au moins deux raisons essentielles : La première est relative à la taille du secteur public qui est relativement modeste en Tunisie alors que dans les pays de l'Est le secteur public s'étendait pratiquement sur toute l'économie.

Autrement dit, dans les pays ex-socialistes, la transition à l'économie de marché a nécessité une privatisation de grande envergure ce qui explique les vitesses accélérées de la privatisation dans ces pays. Ainsi, à titre d'exemple en Tchécoslovaquie, 1491 entreprises ont été privatisées en Mai 1992 c'est-à-dire que la vitesse moyenne a été de trois grandes ou moyennes entreprises par jour. Le cas polonais est semblable au cas précédant étant donné que la vitesse de la privatisation dans deux ans (entre décembre 1989 et décembre 1992) a atteint 660 entreprises/an. Quant au cas tunisien, nous pouvons dire que la vitesse moyenne est relativement faible : 11 entreprises/an.

La deuxième raison est relative à la réalité selon laquelle les entreprises publiques dans les ex-pays de l'Est ont exercé non seulement des activités économiques mais aussi des activités sociales d'où leur inefficience économique qui a nécessité, probablement, après la privatisation un licenciement de masse et peut être d'autres mesures visant la baisse du coût de la main d'œuvre (réduction de l'horaire de travail, ...etc.).

Cependant, le secteur public en Tunisie n'a pas connu ces problèmes et même si dans certains cas, certaines EP se sont adonnées à des activités sociales ; l'ampleur de ces activités reste très limitée au sein de l'économie. Ceci put nous expliquer pourquoi nous n'avons pas enregistré dans beaucoup de cas de dégageement de personnel comme le montre le tableau suivant :

**Tableau 34 : Effectif dégagé et maintenu dans les privatisations de 1997
et 1998**

Société	Modalité de cession	Effectif dégagé	Effectif maintenu
STRM Medenin	Av/v.d'actions	0	97
STRM Kasserine	Av/v.d'actions	188	44
STRM Kairouan	Av/v.d'actions	23	104
STRM Nabeul	Av/v.d'actions	0	247
STRM Sahel	Av/v.d'actions	0	207
STRM Béja	Av/v.d'actions	60	43
STRM Gabès	Av/v.d'actions	23	250
SOSTEM	Av/v.d'actions	0	258
SOCELTA	AO/VEA	0	109
ONM	AO/VEA	-	-
ONP	AO/VEA	27	90
Tissage et confection Meknassy	AO/VEA	0	168
Tunis AIR (30%)	OPV	0	-
SFBT (30%)	OPV	0	-
AMS (30%)	OPV	0	-
STRM Sfax	Av/v.d'actions	60	170
SOCOTU	Av/v.d'actions	0	312
RCK	AO/VEA	0	57
OFF Thermalisme	AO/VEA	0	133
SMT	AO/VEA	74	0
Céramique Tunisienne	AO/VEA	0	957

Comme le montre le tableau 34 nous pouvons remarquer que :

- 14 entreprises privatisées n'ont pas généré des dégagements de salariés dont six ventes d'actions, cinq ventes d'éléments d'actif et trois offres publiques et vente.

- Uniquement deux entreprises ont dégagé un effectif supérieur à l'effectif maintenu à savoir : STRM Kasserine et STRM Béja alors qu'une seule entreprise privatisée a dégagé l'intégralité de son personnel : il s'agit de la SMT.
- La méthode de l'OPV ne peut pas générer un dégageant de personnel vu que cette modalité est généralement utilisée lors de la privatisation des entreprises bénéficiaires qui ont des grandes potentialités de compétitivité et de concurrence.

IV.5.2: L'action de l'État pour contrecarrer l'effet négatif de la privatisation sur l'emploi :

La perte définitive de l'emploi peut être une cause essentielle de la détérioration de la situation sociale et du « bien être » des licenciés. Pour modérer cet effet, l'État est intervenu pour en prendre les précautions nécessaires. Dès lors, les pouvoirs publics ont recouru à la politique d'indemnisation qui signifie, que chaque licencié aura une somme d'argent qui lui servira comme étant un revenu de remplacement à la perte définitive d'un salaire périodique sûr et de long terme. Mais il est à remarquer à ce niveau d'analyse que le montant des indemnités versé aux licenciés est relativement élevé par rapport à d'autres pays. Cette constatation ne cesse de prendre de l'importance parce que l'État

s'est chargé de payer le coût de dégageant du personnel. Ceci a constitué, par conséquence, une charge financière supportée par le FREP étant donné qu'il a réduit les recettes nettes de la privatisation pour l'État.

En effet, l'indemnisation moyenne par licencié a été de l'ordre de 6052.095 D voir **ANNEXE 3** alors que le salaire moyen des travailleurs³³ exercent dans les entreprises et les établissements publics est égal à 222.375 D ; ceci veut dire que les licenciés reçoivent une indemnité équivalente au salaire de 27 mois (environ 2 ans et demi). Ces montants relativement élevés, expliquent en quelques sortes, pourquoi les travailleurs ont opté le choix de départ volontaire plutôt que les autres formes de dégageant.

³³Nous faisons l'hypothèse que l'ensemble des licenciés sont des travailleurs non qualifiés et à faible niveau d'instruction.

D'un autre côté, pour beaucoup de travailleurs, la privatisation a formé une occasion de « fortune » surtout pour ceux qui sont arrivés à décrocher un nouvel emploi dans une période inférieure à celle couverte par les indemnités.

Or, bien que nous n'ayons pas le chiffre exact concernant le taux de réinsertion à la vie active pour les licenciés, nous pouvons recourir aux cas similaires de départ volontaire suite à un litige individuel pour dire que 50%³⁴ de l'effectif licencié arrive à décrocher un nouvel emploi.

En revanche, pour les autres qui découvrent après un licenciement qu'ils n'ont pas les aptitudes et les facultés nécessaires pour décrocher un nouvel emploi, se trouvent par conséquent obligés d'améliorer leurs compétences et leurs connaissances par le biais des centres de formation professionnelle qui jouent en réalité un rôle prépondérant dans les périodes de transition et de privatisation pour assurer la soudure entre l'emploi perdu et l'emploi à créer.

Enfin, il faut noter que chômage généré par la privatisation est relativement faible soit par rapport à l'effectif total employé dans les entreprises publiques soit par rapport à d'autres pays qui ont mené des politiques de privatisation. L'intervention de l'État, pour réduire l'effet négatif du dégageant de personnel a porté sur plusieurs volets. D'une part, il a exigé souvent aux acquéreurs de maintenir totalement ou partiellement le personnel existant bien que certains économistes aient remarqués que ce type de contrainte peut handicaper le processus et retarder l'efficacité au sein de l'entreprise une fois privatisée. D'autre part, il a indemnisé ceux qui perdent leurs emplois afin qu'ils puissent affronter la nouvelle situation.

³⁴Ce chiffre est avancé par A.Youmbai « Restructuration, emploi et législation de travail ». Actes de colloques organisés par la collection Forum des juristes tenu les 16 et 17 Mai 1990.

IV.6. ESSAIS ÉCONOMÉTRIQUES :

IV.6.1 Spécification économétrique :

Nous pourrions tester la prédiction concernant l'effet de la privatisation sur le niveau de l'emploi ainsi que sur le PIB global et les PIB sectoriels, en estimant les deux équations ci-dessous :

$$\log Y_{ti} = a_{0i} + a_{1i} \log (\text{privatisation}_t) + a_{2i} \log (\text{pourcentage d'âge de ceux qui ont entre 15 et 59 ans}_t) + a_{3i} \log (\text{taux d'intérêt}_t) + a_{4i} \log (\text{population}_t) + e_{ti} \quad (1)$$

$$\log Y'_{ti} = a'_{0i} + a'_{1i} \log (\text{privatisation}_t) + a'_{2i} \log (\text{pourcentage d'âge de ceux qui ont entre 15 et 59 ans}_t) + a'_{3i} \log (\text{taux d'intérêt}_t) + a'_{4i} \log (\text{population}_t) + e'_{ti} \quad (2)$$

Les Y_{ti} représentent à travers le temps, le niveau du chômage, le PIB total ainsi que les différents PIB sectoriels, soient le PIB de l'industrie manufacturière, la valeur ajoutée agricole et pêche, le PIB de l'industrie non manufacturière et enfin le PIB des services marchands.

La seule différence entre ces deux équations, c'est que dans la première régression la privatisation se présente à l'instant t , ainsi que toutes les autres variables, alors que dans la deuxième régression, la privatisation prend des valeurs retardées d'une année par rapport aux autres variables. Et ce –ci peut nous permettre d'avoir une idée plus claire sur l'effet de la privatisation, puisqu'on estime que cet effet n'est pas instantané mais il pourrait, peut être bien, prendre du temps pour se manifester.

Les $a_{0,1,2,3,4}$ et les $a'_{0,1,2,3,4}$ sont les coefficients estimer, et e est le terme d'erreur.

On s'intéresse ici à l'effet de la privatisation sur le niveau du chômage et sur les différentes PIB sectoriels, sauf qu'on a fait appel aux autres variables explicatives afin de séparer les effets entraînés par chaque variable.

En ce qui concerne l'impact de la privatisation sur le niveau d'emploi en Tunisie, on s'attend à ce qu'il soit assez faible et ce-ci est dû principalement au fait qu'en comparant avec les pays de l'Europe de l'est, le secteur public en Tunisie reste de taille relativement modeste. Donc on peut estimer qu'il n'y aura pas trop de licenciement.

Le programme de la privatisation en Tunisie a touché principalement les secteurs des services et de l'industrie. D'ailleurs depuis le 31/12/1987 jusqu'à présent, plus que la moitié du produit de la privatisation touchait le secteur des services (55.9%), et 40.6% touchait le secteur de l'industrie. Cependant, on s'attend à ce que la privatisation aura de l'impact sur ces deux secteurs, et on estime que l'effet sur les autres secteurs sera très faible et même négligeable.

La signification des variables est comme suit :

Chaque fois qu'on trouve log c'est qu'il s'agit du logarithme népérien.

Les variables à expliquer :

- Unemployment : c'est le nombre de chômeurs en milliers : population active – population active occupée

Population active : La population active est constituée par les personnes d'âge actif (15 ans et plus) ayant les caractéristiques suivantes :

Les personnes ayant déclaré spontanément exercer une activité ou être sans travail : actifs effectifs;

Les personnes ayant déclaré spontanément être inactives (femmes au foyer, ...) et qui ont exercé en réalité au cours des 12 derniers mois (ne serait ce que partiellement) une activité économique : actifs marginaux;

Les personnes ayant déclaré être inactives et n'avoir pas exercé au cours des 12 derniers mois une activité économique pour cause de manque d'emploi ou de travail non approprié : actifs potentiels

- PIB ι : produit intérieur brut total au prix des marchés.

Le PIB global est découpé en quatre principale composante, soit :

- Valeur Ajoutée agricole et pêche ι : la valeur ajoutée de l'agriculture et de la pêche.
- Industrie non manufacturière ι : la valeur ajoutée de l'industrie non manufacturière.
- Industrie manufacturière ι : la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière.
- Services marchands ι : la valeur ajoutée correspondante aux services marchands

Les variables explicatives :

- Privatisation ι : le montant de la privatisation en millions de Dinars.
- Privatisation ι_{-1} : le montant de la privatisation retardé d'une année en millions de Dinars.
- Pourcentage d'âge de ceux qui ont un age entre 15 et 59 ans ι : pourcentage de ceux qui ont un age entre 15 et 59 ans dans la population.
- Taux d'intérêt ι : le taux d'intérêt.
- Population ι : population totale en milliers.

Le terme de l'erreur est supposé être de moyenne nulle et indépendant des variables explicatives :

$$E(e_i/x_1, \dots, x_4) = 0 \quad \text{et} \quad \text{var}(e_i/x_1, \dots, x_4) = \sigma_0^2$$

$$E(e'_i/x_1, \dots, x_4) = 0 \quad \text{et} \quad \text{var}(e'_i/x_1, \dots, x_4) = \sigma^2$$

$$i = 1, \dots, 6$$

Les observations pour la première régression sont au nombre de seize et s'étendent de l'année 1987 à 2002. Et ils sont au nombre de quinze pour la deuxième régression et s'étendent de l'année 1987 à 2001 pour la variable de la privatisation et de l'année 1988 à 2002 pour les autres variables.

On pourrait se demander certainement que ce soit une courte période sauf qu'on ne pourra pas aller plus loin parce que la privatisation en Tunisie est un phénomène assez récent et qui a commencé à l'année 1987.

En fait, pour que la régression sur le chômage ainsi que les régressions concernant le PIB et les PIB sectoriels soient réalisables, on a fait appel à une estimation des valeurs annuelles des montants de privatisation, ceci est fait parce que le gouvernement tunisien n'a pas divulgué ces chiffres en termes d'années, mais plutôt en intervalle d'années jusqu'à 1996, après cette date, les données sont devenues annuelles. Les données divulguées sont les suivantes :

Tableau 35 : le montant de la privatisation

Période	Montant en MD
1987 – 1991	126
1992 – 1996	190
1997	252.51
1998	248.65
1999	263.78
2000	236.48
2001	198.74
2002	816

Pour résoudre ce problème, on a pris la moyenne de chaque intervalle d'années, puis on a tracé les nuages de points en les reliant par une courbe lissée faite sur Excel. On trouvera les valeurs correspondantes dans le tableau ci-dessous.

Afin de voir l'évolution des différentes variables à travers le temps on a procédé à tracer les courbes correspondantes à chacune des variables.

On trouvera dans les deux tableaux suivants les différentes valeurs que prennent les variables intervenantes dans les régressions y compris celle du montant de la privatisation à travers le temps.

Tableau 36 : les valeurs des différentes variables de la régression

Année	Montant de la privatisation en MD	Nombre de chômeurs en milliers	Population en milliers	Taux d'intérêt	Pourcentage d'âge de ceux qui ont entre 15 et 59 ans
1987	20.08	83.71	7710	10	54.2
1988	22.64	91.54	7880	9.15	54.6
1989	25.2	105.92	8040	9.4	55
1990	27.76	152.15	8154.4	11.625	55.6
1991	30.32	133.07	8318.2	11.8125	55.9
1992	32.88	136.89	8489.9	11.8125	56.3
1993	35.44	142.22	8657.4	10.8125	56.6
1994	38	160.2	8815.4	8.8125	56.9
1995	40.56	189.69	8957.5	8.8125	57.6
1996	43.12	180.85	9089.3	8.8125	58.2
1997	252.51	225.3	9214.8	6.875	58.9
1998	248.65	278.3	9333.3	6.875	59.4
1999	263.78	277.8	9455.9	5.875	60.1
2000	236.48	334.8	9563.5	5.875	61
2001	198.74	351.1	9673.1	6.0625	62
2002	816	392.15	9781	5.96875	63

Source: International Financial statistics, February 2004, International Monetary Fund.

Source:INS.

Tableau 37 : Le PIB total ainsi que les PIB sectoriels :

Année	Série 1	Série 2	Série 3	Série 4	Série 5
1987	8035.3	1661.4	1358.9	1442.6	3286.4
1988	8660.6	1702.8	1432.9	1264.7	3354.8
1989	9590	1785.6	1596.3	1324.5	3497.4
1990	10815.7	1826.5	1700.3	1395.4	3596.4
1991	11237.9	1897.5	1936.8	1429.6	3602.4
1992	12115.1	2020.1	2042.5	1545.9	3946.6
1993	12380.4	2119.5	1939.2	1546.5	4105.9
1994	12773.8	2302.7	1745.8	1574	4328.7
1995	13074.3	2403.8	1572.8	1587.1	4582.5
1996	14008.6	2468.7	2037.5	1655.7	4850.7
1997	14770.7	2653.5	2098	1717.9	5178.2
1998	15477.4	2767.7	2077	1831.2	5521.5
1999	16414.5	2923.7	2306.3	1903	5948.7
2000	17185.1	3117	2283	1969	6349.9
2001	18020.4	3331.9	2249	2036.1	6760.5
2002	18323.2	3406.3	2017.4	2145.9	7007.2

Source : INS

Série 1 : le PIB total.

Série 2 : Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière.

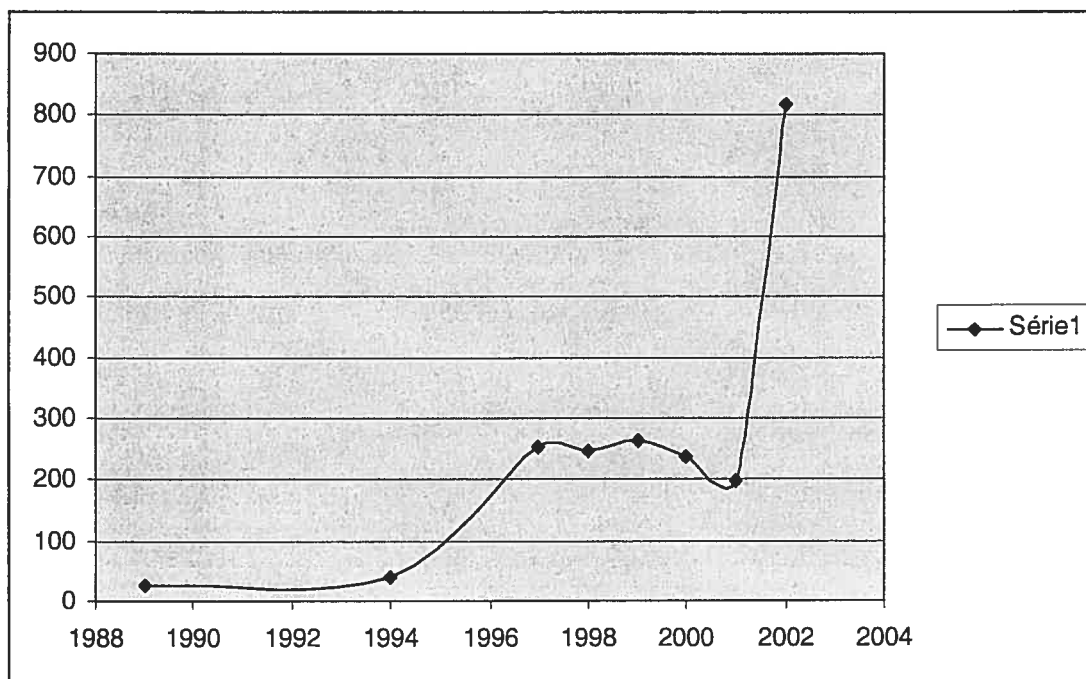
Série 3 : Valeur ajoutée de l'agriculture et la pêche.

Série 4 : Valeur ajoutée de l'industrie non manufacturière.

Série 5 : Valeur ajoutée des services marchands

Et les courbes correspondantes sont les suivantes :

- Le montant de la privatisation :



Nuages de points reliés par une courbe lissée.

Figure 7 : Le montant de la privatisation à travers le temps.

- le chômage :

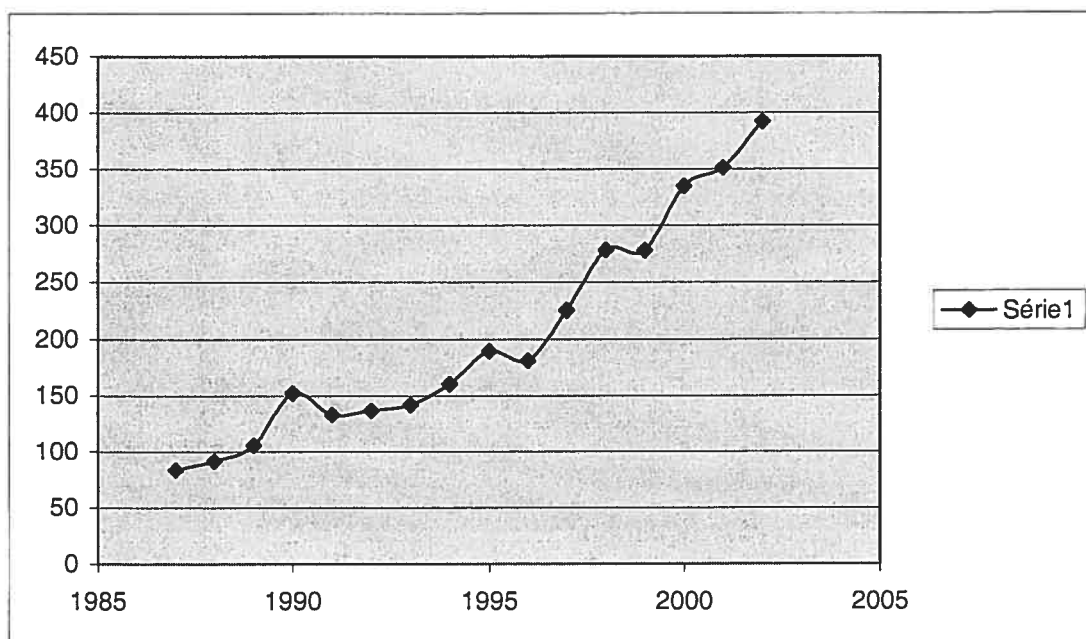


Figure 8 : Le chômage à travers le temps

La population :

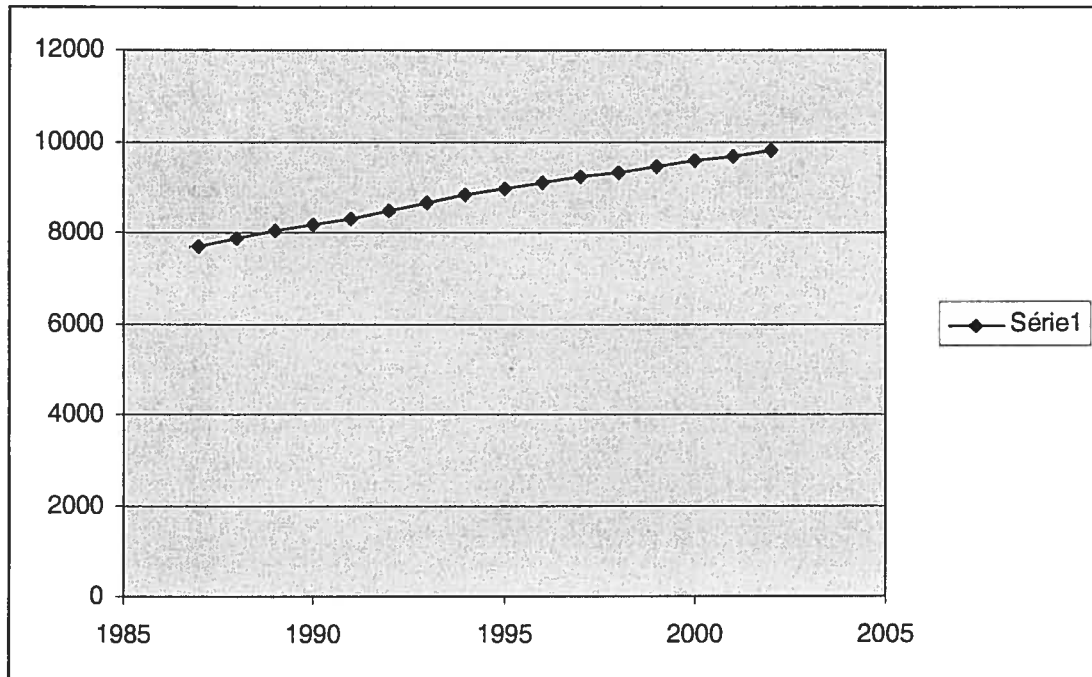


Figure 9 : Population en milliers à travers le temps

-le taux d'intérêt :

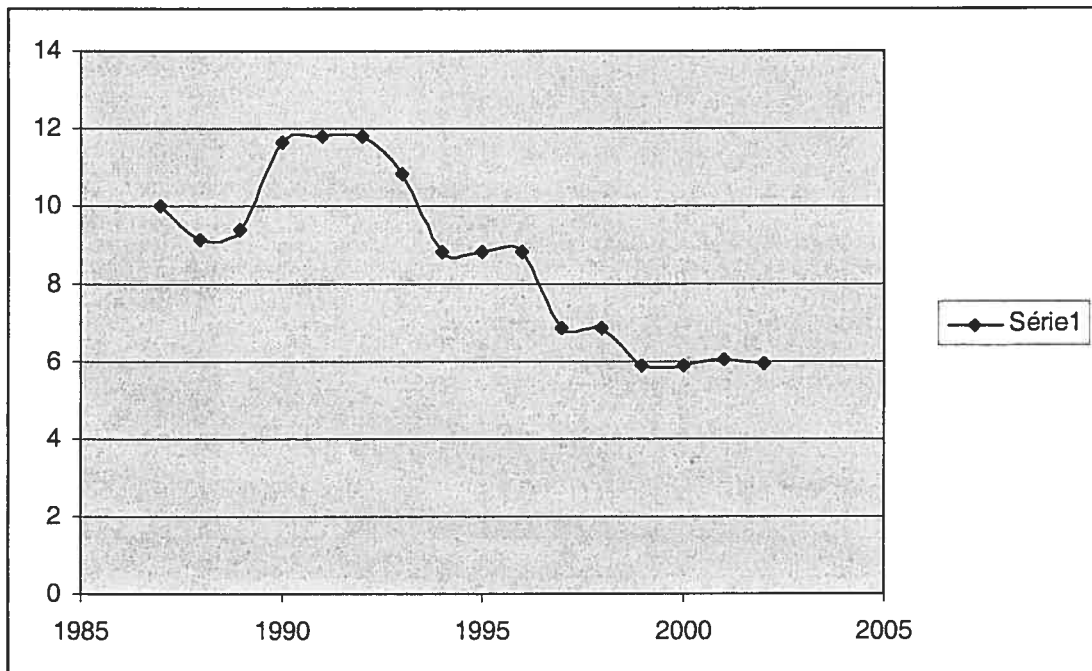


Figure 10 : Taux d'intérêt à travers le temps

- le pourcentage d'âge de ceux qui ont entre 15 et 59 ans :

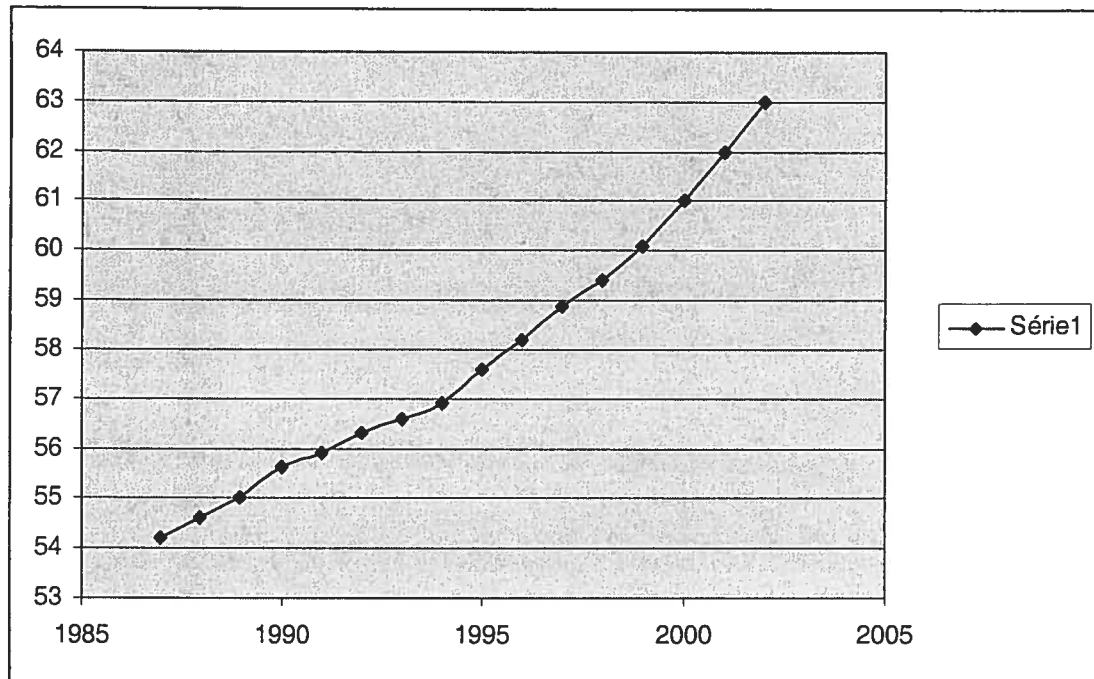


Figure 11: Pourcentage d'âge de ceux qui ont entre 15 et 59 ans à travers le temps

- Le PIB total et les PIB sectoriels

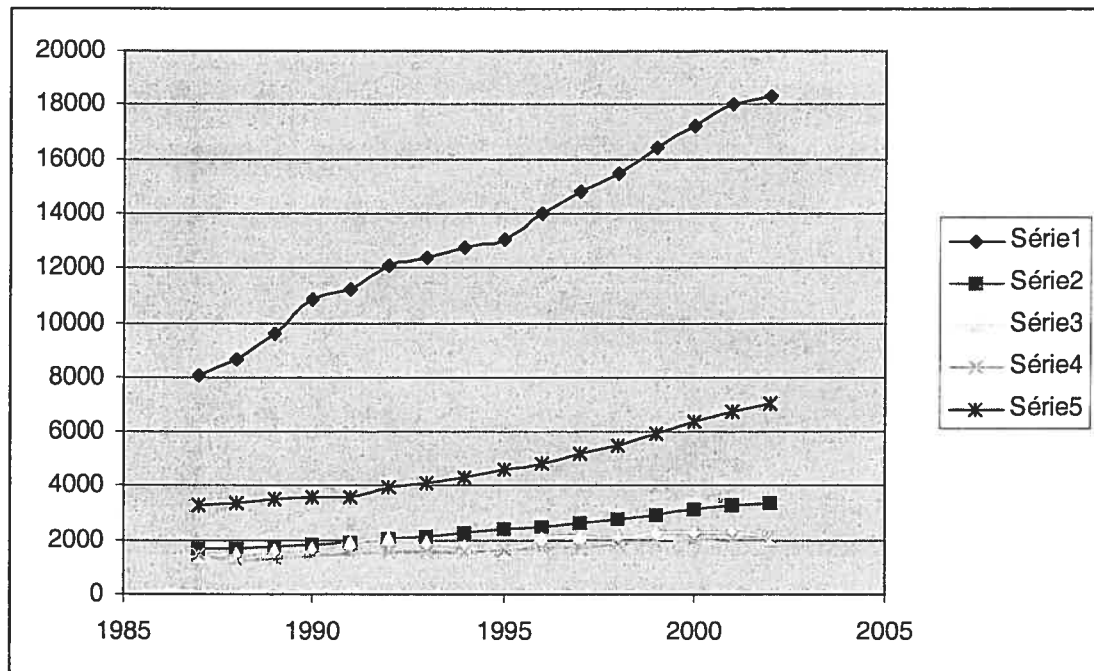


Figure 12 : Le PIB total et les PIB sectoriels à travers le temps

IV.6.2. Interprétation des résultats :

a. l'effet sur le chômage :

Les résultats relatifs à l'estimation de l'effet de la privatisation sur le niveau d'emploi sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 38 : les résultats de la régression sur le chômage.

Variable	Régression instantanée (t)	Régression avec effet retardé (t-1)
Constante	-39.69 (6.10)	- 35.05 (5.07)
Privatisation	0.06 (1)	0.10 (1.77)
Population	1.97 (1.51)	1.34 (1.00)
Taux d'intérêt	0.20 (0.92)	0.20 (0.96)
Pourcentage d'âge de ceux qui ont entre 15 et 59 ans	6.45 (2.26)	6.71 (2.68)

Toutes les valeurs que prennent les variables sont en Log.

La première régression (t) : R- carrée = 0.9712 ; df = 11; A 5%, t-tabulé = 1.796 ; à 10%, t-tabulé = 1.363.

La deuxième régression (t-1) : R-carrée = 0.9721 ; df = 10. t- tabulé à 5% est 1.812 et à 10% est 1.372

Les chiffres entre parenthèses sont les t-calculés.

On remarque que le coefficient correspondant à la variable log (privatisation) dans la première régression n'est pas significatif (ni à 5%, ni à 10%).

En régressant avec un effet retardé de la privatisation, on obtient des résultats différents. En fait, il semble que la privatisation est significative à 10 %. C'est vrai qu'à un taux de significativité de 5%, la privatisation n'est pas significative, mais elle est très proche de l'être ($t\text{-calculé} = 1.77$).

En ce qui concerne les autres variables explicatives, c'est la variable correspondante à pourcentage d'âge de ceux qui ont entre 15 et 59 ans, qui a été significative. La variable correspondante à la population a été très proche du seuil de significativité.

Le coefficient de corrélation dans la deuxième régression est : $R^2 = 0.97$; le fait d'avoir un R^2 aussi élevé pour seulement deux variables significatives, semble confirmer l'idée que peut être le nombre d'observations (15) n'est pas assez suffisant pour estimer correctement 5 coefficients.

Le coefficient correspondant à la privatisation est (0.10); ce que ce coefficient nous dit, c'est qu'on augmentant le produit de privatisation de 100%, c'est à dire en doublant le montant de privatisation, le chômage augmente de presque de 0.10%. Vue sous cet angle, l'effet apparaît assez faible.

Enfin, malgré le taux croissant du chômage en Tunisie, on constate bien que le programme de privatisation n'est responsable que d'une très faible proportion du total du chômage. Je pense qu'avec un effet si faible, l'option de la privatisation reste comme même une bonne option.

b. l'effet sur le PIB et les PIB sectoriels :

Les résultats des estimations relatives au PIB ainsi qu'aux PIB sectoriels sont présentés les tableaux ci-dessous.

b.1 Régression sans retarder les observations de la privatisation :
Tableau 39 : Les résultats de la régression sans retard.

Variables explicatives	Variables à expliquer				
	PIB	V.A industrie manu- facturière	V.A agricole et pêche	V.A industrie non manufacturière	V.A services marchands
DF = 11					
Constante	-22.53 12.01	-15.76 18.18	-11.83 1.76	-12.78 7.45	-13.59 12.43
Privatisation	0.015 0.822	-0.016 1.897	0.058 0.855	0.015 0.896	-0.013 1.198
Pourcentage d'age entre (15-59)	1.39 1.69	2.37 6.24	-0.63 0.21	1.86 2.48	3.56 7.43
Taux d'intérêt	0.21 3.33	-0.14 4.84	0.34 1.51	0.12 2.14	-0.18 4.95
Population	2.84 7.55	1.57 9.03	2.30 1.71	1.34 3.92	0.88 4.02
R-carrée	0.99	0.99	0.74	0.98	0.99

t- tabulé à 5% est 1.796 et à 10% est 1.363

Dans chaque case le premier chiffre c'est l'estimé, le deuxième est la t- calculé.

Toutes les variables sont en Log.

b.2 Régression avec retard des observations de la privatisation :

Tableau 40 : Les résultats de la régression avec retard.

Variables explicatives	Variables à expliquer				
	PIB	V.A industrie manu- facturière	V.A agricole et pêche	V.A industrie non manufacturière	V.A services marchands
DF = 10					
Constante	-20.31	-16.08	-7.77	-9.88	-13.37
	11.48	17.23	1.06	8.60	13.37
Privatisation retardée	0.030	-0.0006	0.093	0.028	0.015
	2.013	0.075	1.490	2.857	1.744
Pourcentage d'age entre (15-59)	1.47	1.88	-0.42	2.07	2.91
	2.30	5.57	0.15	4.99	8.05
Taux d'intérêt	0.20	-0.10	0.34	0.10	-0.12
	3.88	3.60	1.56	3.00	4.20
Population	2.56	1.81	1.75	0.93	1.12
	7.51	10.06	1.24	4.24	5.83
R-carrée	0.98	0.99	0.69	0.98	0.99

t- tabulé à 5% est 1.812 et à 10% est 1.372. Dans chaque case le premier chiffre c'est l'estimé, le deuxième est la t- calculé. Toutes les variables sont en Log.

Régression sans retarder les observations de la privatisation :

Par une simple vue générale sur le premier tableau ci-dessus, on peut dire que la privatisation n'a été significative (au seuil de 5% et 10%) que pour le PIB de l'industrie manufacturière.

Commençant d'abord par interpréter la première estimation relative au PIB globale. On remarque d'après les résultats du premier tableau ci-dessus que toutes les variables explicatives utilisées dans le modèle sont significatives à 5% et à 10% (la variable du pourcentage d'âge de ceux qui ont entre 15 et 59 ans est significative seulement à 10%) à part la variable correspondante à la privatisation. Selon les résultats de cette régression, on peut dire que la privatisation n'est pas significative et n'entraîne pas un effet sur le PIB globale.

En ce qui concerne la régression sur le PIB manufacturier, la privatisation a été bien significative (à 5% et à 10%). Toutes les autres variables de cette régression ont été fortement significatives (à 5% et à 10%).

Dans toutes les autres régressions faites sur les différentes sortes des PIB sectoriels restants, la variable correspondante à la privatisation n'a pas été significative malgré que presque toutes les autres variables explicatives le fussent.

Voyons en ce qui suit les résultats obtenus à l'aide de la régression retardé, et qui est supposé nous donner une idée plus réaliste.

Régression avec retard des observations de la privatisation :

En retardant les observations de la privatisation d'une année, on remarque un changement radical dans les résultats. En fait la privatisation en ce cas a été bien significative (à 5% et à 10%) en ce qui concerne le PIB globale et le PIB l'industrie non manufacturière, et elle est significative (à 10%) pour le PIB global et tous les PIB sectoriels à part le PIB de l'industrie manufacturière.

Pour la régression faite sur le PIB globale, le coefficient relatif à la privatisation et qui est de 0.03 nous indique qu'une augmentation du montant de la privatisation de 10% entraîne une augmentation du PIB globale de 0.003%.

Le coefficient correspondant à la privatisation dans la régression de la valeur ajoutée agricole et pêche et qui est de 0.093 nous indique qu'une augmentation du montant de la privatisation de 10% entraîne une augmentation du PIB sectoriel de l'agriculture et de la pêche de 0.0093%.

Le coefficient correspondant à la privatisation dans la régression de l'industrie non manufacturière et qui s'élève à 0.028 nous informe qu'une augmentation du montant de la privatisation de 10% entraîne une augmentation de ce PIB sectoriel de 0.0028%.

Enfin, le PIB des services marchands en Tunisie peut augmenter selon cette régression de 0.0015%, si le montant de la privatisation est augmenté de 10%.

Ces effets apparaissent assez faible sur l'ensemble des PIB, mais il ne faut pas oublier que la privatisation est un phénomène assez récent en Tunisie ce qui signifie qu'on va assister à des vagues très importants de privatisation dans le futur puisque il en reste plus d'entreprises à privatisées que ceux qui ont été déjà privatisées. Et n'oublions pas aussi que, comme on l'a déjà mentionné au début de cette partie du mémoire que la Tunisie a entamé le programme de privatisation en commençant d'abord par les sociétés en difficulté financière et qui ne contribuerons pas par conséquent à l'amélioration du PIB. Donc le fait de trouver un coefficient de signe positif est déjà un élément rassurant.

Les résultats obtenus nous indiquent clairement la non significativité totale de la privatisation sur le PIB manufacturier, puisque la privatisation n'était pas significative ni au seuil de 5%, ni à celui de 10%. Mais j'insiste toujours sur le fait qu'il y a beaucoup d'entreprises en déficit qui sont concernés par ce programme et en particulier ceux qui sont dans le domaine manufacturier car la Tunisie reste comme même un pays qui ne maîtrise pas assez suffisamment les moyens technologiques et que son secteur manufacturier subit une concurrence très forte de la part des pays voisins et surtout ceux du bassin méditerranéen.

Pour conclure, on peut dire que la privatisation faite jusqu'à l'année 2001 a affecté positivement l'ensemble de l'économie et principalement l'industrie non manufacturière, sauf que son effet reste très minime.

Mais, il ne faut pas être trop pessimiste car la privatisation n'est qu'en son début, ce qui fait qu'il y a beaucoup de problèmes qui peuvent nuire ou caché le vrai fruit de la privatisation comme la mauvaise gestion par les privés pour les premières années de la privatisation, et le fait que l'entreprise nouvellement privatisée n'a pas encore atteint le niveau concurrentiel. Ainsi l'effet du PAS (Plan d'ajustement structurel) entrepris par la Tunisie qui coûte énormément à l'entreprise nouvellement privatisée et qui est à l'origine de la vague de la mise à niveau des entreprises Tunisiennes qui doivent respecter rigoureusement les standards de qualité afin de s'imposer sur le marché local et européen.

IV.7. CONCLUSION :

Dans le cas Tunisien, nous pouvons dire que le processus de privatisation contient beaucoup de points forts et de points faibles ce qui ne nous permet pas de dégager une réponse affirmative et définitive concernant l'impact social de la privatisation. Mais ce que nous pouvons dire à la fin de ce chapitre c'est que le processus a dégagé des gagnants et des perdants.

L'État se trouve ainsi l'un des principaux bénéficiaires de la privatisation pour au moins deux raisons essentielles. La première est le fait qu'il se débarrasse des charges que font peser les entreprises publiques sur le budget. De plus, il reçoit des recettes qui peuvent renflouer le trésor public. La deuxième raison est relative à la nouvelle définition du rôle économique et social de l'État permise par la privatisation selon laquelle il quitte la sphère de la production directe pour s'attaquer à d'autres objectifs et d'autres rôles dont le plus essentiel est la fourniture et l'assurance des conditions nécessaires pour le bon fonctionnement du circuit économique.

Du côté de la distribution des entreprises privatisées, nous remarquons que l'État n'a pas tenu compte de l'aspect social surtout au niveau de l'équité de la distribution. L'examen des acquéreurs potentiels, nous permet de conclure que dans le cas tunisien, la privatisation n'a pas généré la promotion et le développement ni de l'actionariat salarial ni du capitalisme populaire.

La majorité des entreprises privatisées ont passé aux mains des investisseurs nationaux avec des prix souvent inférieurs aux évaluations préliminaires. Les investisseurs étrangers, bien qu'ils n'aient pas participé d'une manière significative au processus, ils ont cependant acquis les entreprises les plus rentables. Ceci a constitué l'un des problèmes majeurs vu que l'État a renoncé aux revenus sûrs et périodiques d'une part, et a privé le grand public de participer au processus surtout que les entreprises bénéficiaires sont généralement attractives.

Du côté des consommateurs, nous pouvons dire que la privatisation n'a pas généré une hausse des prix particulière ou anormale (par rapport à la période d'avant privatisation) ceci paraît logique parce que les privatisées évoluent généralement dans un milieu concurrentiel.

Quant aux salariés, nous remarquons que la privatisation a dégagé des licenciements dont l'ampleur et le volume varient d'une entreprise à l'autre. Dans beaucoup de cas les privatisées n'ont pas dégagé de personnel ce qui prouve qu'au fur et à mesure que la privatisation avance, le nombre des entreprises en difficultés baisse d'où la baisse du nombre des licenciements.

Conclusion générale

Il est devenu communément admis à notre époque actuelle que la privatisation est supposée être la solution la plus efficace pour réduire les contre-performances du secteur public et redéfinir le rôle de l'État dans un nouvel environnement économique caractérisé essentiellement par l'intensification de la concurrence nationale ou internationale.

Mais le problème qui surgit était essentiellement le problème social. Ce dernier est souvent remarqué présent après tout programme de privatisation soit dans les pays en développement, en transition ou même développés.

Par voie de conséquence, tout en partant de cette idée, les pouvoirs publics ont pris beaucoup de précautions afin de réduire les effets négatifs du processus ; surtout que l'expérience a montré que l'application des programmes imités ou préétablis de privatisation sans par contre prendre les caractéristiques économiques et sociales de certains pays de l'Est est édifiant vu que la privatisation dans ces pays a posé beaucoup de problèmes sociaux traduits à l'accroissement brusque des taux de chômage, l'augmentation de la pauvreté et des inégalités.

En revanche, la privatisation tunisienne est en quelques sortes typique et particulière. Typique parce qu'elle n'a pas été mise en application au fur et à mesure des autres mesures du PAS (dévaluation du dinar tunisien, freinage de l'augmentation des salaires nominaux, baisse des dépenses budgétaires...etc.).

En effet, la privatisation des entreprises publiques en Tunisie, a commencé en 1989 lorsque l'économie a pu franchir les mauvais effets de la crise 1986, ce qui a constitué certainement l'un des points forts du processus.

D'un autre coté, la privatisation tunisienne est particulière parce que la vitesse de la privatisation tunisienne a été très timide par rapport aux réalisations des autres pays d'une part et par rapport aux changements que connaît le monde en général et la Tunisie en particulier d'autre part (libéralisation des échanges extérieurs, libéralisation des prix..., etc.).

Ainsi les deux conditions précédemment mentionnées ont joué un rôle fondamental pour garantir le succès du processus au niveau de la réalisation des objectifs et du respect des contraintes posées.

L'analyse des incidences sociales de la privatisation tunisienne, dans la période qui s'étale entre 1989 et 2002, nous amène à dire que la contrainte sociale a été prise en considération au niveau de l'élaboration du programme ; Ce qui explique la faible vitesse de privatisation qui n'était que de l'ordre de 11 entreprises par an. En effet, les pouvoirs publics ont essayé de réduire l'impact ou l'effet direct du processus sur ceux qui sont supposés, généralement, les plus affectés ; il s'agit essentiellement des consommateurs et des salariés.

Ainsi pour protéger les consommateurs d'une augmentation brusque des prix, les gérants du processus ont opté le choix de l'élimination des secteurs stratégiques du périmètre privatisable à l'instar du STEG, du SONEDE, de la SNCFT...etc. par conséquent, « Toute choses égales par ailleurs », la privatisation des EP n'a pas eu un effet positif sur l'augmentation des prix des biens produits par le secteur dans lequel évolue les privatisées ; Cet état de fait s'explique par deux raisons essentielles. La première est celle relative à l'aspect concurrentiel des secteurs où évoluaient déjà les privatisées ; la deuxième raison est probablement liée au nombre restreint des privatisées ainsi qu'à la modalité de privatisation utilisée : il s'agit généralement de la vente d'éléments d'actifs qui ont porté souvent et uniquement sur le simple achat d'actifs (chalutiers, terrains, machines...etc.). Ce type de privatisation et de privatisées ne peut pas être générateur d'une hausse des prix.

Du côté des salariés, la privatisation en Tunisie a généré comme c'était le cas dans la majorité des pays qui ont privatisé, le dégageement du personnel. Le taux de dégageement ou de licenciement du personnel a été de l'ordre de 20,90%. Dès lors, ce chiffre aurait pu être plus élevé si les pouvoirs publics n'avaient pas conditionné les privatisations par le maintien total ou partiel du personnel. D'un autre côté, les pouvoirs publics ont pris en charge de payer le coût de dégageement des licenciés afin de leur garantir un pouvoir d'achat durant la période de chômage.

Par ailleurs, l'examen de l'aspect de la répartition nous permet de dire que la nouvelle redistribution de la richesse n'a pas tenu compte de deux objectifs fondamentaux à savoir la promotion du capitalisme populaire et de l'actionnariat salarial et c'est là où réside l'un des principaux points faibles du processus tunisien. En effet, la majorité des privatisations ont passé aux investisseurs nationaux (généralement des personnes physiques). Les entreprises bénéficiaires ont passé en général aux acquéreurs étrangers comme c'était le cas de SITEX ; ceci paraît injuste parce qu'il vaut mieux que la répartition sera plus équitable tout en profitant à tout le monde.

Mais, il est toutefois à remarquer que la privatisation des EP va pousser l'État à redéfinir son champ d'intervention ainsi que son rôle au sein de l'économie tout en offrant les conditions nécessaires et le milieu propice pour inciter les agents économiques à investir et à produire comme c'était le cas dans les pays du sud Est Asiatique.

En d'autres termes, l'État qui a profité de la première vague de privatisation continue encore à jouer un rôle encore important surtout pour alléger les effets sociaux de la vente des EP pour au moins deux raisons fondamentales.

La première raison est relative à la mise en application des nouvelles formes de privatisation à l'instar de la privatisation de certains services publics. Cette dernière peut poser certains problèmes sociaux surtout lorsqu'il s'agit des services publics. Cette dernière peut poser certains problèmes sociaux surtout lorsqu'il s'agit des services de base (transport, assainissement...etc.).

La deuxième raison est relative aux défis que connaît la Tunisie dont principalement l'intensification de la concurrence intérieure qu'extérieure. Cette contrainte peut pousser l'État à l'abolition du conditionnement de la vente de ses EP avec le maintien total ou partiel des effectifs employés. Conséquemment, l'État devrait recourir à d'autres solutions dont l'indemnisation reste la plus fréquente.

La Tunisie semble former une expérience particulière étant donné que le processus, bien qu'il avance lentement, continue de se consolider et accroître sa base de légitimité tout en tenant compte des différents groupes sociaux.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Barreau, J. et Dufeu, J. et Guilloux, P. et Hardy, J. et le Nay, J. et Mouline, A. (1990) : *L'État entrepreneur : nationalisation, gestion de secteur public concurrentiel, construction européenne (1982-1993)*, L'Harmattan, Paris.
- Bayliss. K (2000): "The World Bank privatization: A flawed development tool, *Public services international Research Unit (PSIRU), University of Greenwich*, pp.1-18.
- B.M (novembre 1994), Rapport sur : *République Tunisienne : Évaluation du secteur privé*, Banque Mondiale, Washington, D.C.
- B.M (octobre 98), Rapport sur : *République tunisienne vers le 21^{ème} siècle*, Banque Mondiale, Washington, D.C.
- B.M (1998), Rapport sur : *Problème globaux de travail*, Banque Mondiale, Washington, D.C.
- Commander, S. & Liberman, L & Yemtsov, R. (Aout 1993): *Unemployment and labour market dynamic in Russia*, Working Paper no 1167, World Bank, Washington, D.C.
- Denis, H (1966) : *Histoire de la pensée économique*, Huitième édition, Presses Universitaires de France, Paris.
- Dieter, Bos (1994) : *The impact of privatisation or distributional equity with special reference to East Germany*, Privatization and the transition annals of public and cooperative Economics, liege.

- Fawzi, S. et Galal, A. (1999) : *Partners for Development, New Roles for Government and Private Sector in the Middle East & North Africa*, First Edition, The World Bank, Washington, D.C.
- Grootaert, C. (1994): *Poverty and basic needs fulfilment in Africa during structural change. Evidence from Côte d'Ivoire*, World development, vol 22, no 10 the World Bank, Washington DC.
- Henry, G.M (1993) : *Émergence de l'économie de marché en Europe de l'est*, Eyrolles, Paris.
- Husain, A.H & Sahay, R (December 1992): "*Does sequencing of privatization matter in reforming planned economies*", IMF Staff papers vol 39, Number 4
- Keynes, J.M (1971) : *Essais sur la monnaie et l'économie*, Édition Payot, Saint-Amand-Montrond, France.
- Kumssa, Asfaw (1996): "The political economy of privatization in sub-Saharan Africa" *International Review of Administrative Sciences*, Vol. 62 (1996), 75-87.
- Mahjoub, A (1987): "État, secteur public et privatisation en Tunisie" *Annuaire de l'Afrique du nord Tome XXV, Édition du CNRS, p.308.*
- Milanovic, B (1996): "*Social costs of transition to capitalism poland 1990, 1991*" Working Paper no 1165, The World Bank, Washington, D.C.
- Nations unies (1995), rapport du sommet mondial pour le développement social : *attaquer la pauvreté, bâtir la solidarité, créer des emplois*, Copenhague, Danemark.

- Smith, A (2000) : *Recherche sur la Nature et les Causes de la Richesse Des Nations*, Economica, Paris.
- Shirley, M (1992) : *Réforme des entreprises Publiques, les leçons de l'expérience*, première édition en langue française, Banque Mondiale, Washington, D.C.
- Shafik, N. (1993): *Making a Market : mass privatization in the Czech and Slovak republics*, Working paper no 1231, The World Bank, Washington, D.C
- World.Bank (September 1995) : *Hungary, Structural Reforms for Sustainable Growth, A World Bank Country Study*, World Bank, Washington, D.C.
- Young, R. A (1995): 'Privatization: African perspectives' in Cook and Kirkpatrick (editors), *Privatization Policy and Performance: International Perspectives*, Prentice Hall: NY pp.162-177.
- www.ins.nat.tn
- www.tunisieinfo.com/privatisation
- International Monetary Fund (February 2004): *International Financial Statistics, Publications Services*, IMF Washington, D.C 20431 – USA.

ANNEXE I
EVALUATION ET PRODUIT EFFECTIF DE CESSION DE L'ENSEMBLE DES
PRIVATISATIONS EN 1995 ET 1996 EN (MD)

Entreprises	Modalité de cession	Évaluation (1)	Produit de cession (2)	Écart (1-2)
SRTM Mednine (92,6 %)	AO/ V. D'action	0587	0.675	-0.088
STRM Kasserine (89.06 %)	AO/ V. D'action	0.050274	0.0504	-0.000126
STRM Kairouan (72.34 %)	AO/ V. D'action	0.356	0.516	-0.16
STRM Nabeul (51%)	AO/ V. D'action	4.176	3.683	0.493
STRM Gabes (78,34%)	AO/ V. D'action	1.128	1.260	-0.132
SRTM Sahel (62,3%)	AO/ V. D'action	1.134	10.29	0.105
STRM Bizerte (66%)	AO/ V. D'action	1.341695	0.498	0.843
SITKO (37,5)	AO/ V. D'action	0.883	0.8	0.083
SOSTEM (51%)	AO/ V. D'action	4.505	8.453	-3.948
Tissage et confection Mknassi	AO/ VEA	0.798	0.600	0.198
STRM Sfax (66%)	AO/ V. D'action	2.8116	1.6	1.2116
SOCOTU (98,11%)	AO/ V. D'action	2.1974	0.7	1.497
R.C.K	AO/ VEA	14.255	13.277	0.978
H. Zin Oktor	-	3.031	1.495	1.563
H. Clini Thermes	-	5.32	0.650	0.882
Station thermale	-	2.503	1.534	0.969
Céramiques Tunisiennes	AO/ VEA	33.5	1.65	17
U. Megrine	AO/ VEA	2.363	1.815	0.548
IMM d'Angleterre	AO/ VEA	1.479	1.465	0.014
STV. V	AO/ VEA	4.7	4.7	0
TOTAL	-	83.33	61.30	22.029

ANNEXE II**LES EFFECTIFS DÉGAGÉS PAR LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉS**

	1988 (6 mois)	1989 (6 mois)	1995 (6 mois)	1999 (6 mois)
Nombre d'entreprises en difficultés	83	52	39	110
Licenciements	327	76	73	367
Mise en chômage technique	2338	820	357	2536
Réduction de l'horaire de travail	2001	220	852	1320
Autre mesures (retraite anticipée, congé, mutation)	400	83	28	1115
TOTAL	5066	1199	1925	5338

Source : INS

ANNEXE III**COÛT DE DÉGAGEMENT DU PERSONNEL**

SOCIÉTÉ	ÉFFECTIF DÉGAGÉ	COÛT DE DÉGAGEMENT
SRTM MEDNINE 92.65%	0	0
STRM KASSERINE 89.06%	188	1.950.000
STRM KAIROUAN 72.34%	23	205.638
STRM NABEUL 51%	0	0
STRM GABES 78.34%	23	291.151
STRM SAHEL 62.3 %	0	0
STRM BIZERTE 66%	94	760.885
STRM BÉJA 73.46%	60	642.638
SITKO 37.5%	0	0
SOSTEM 51%	0	0
SOCELTA 10 LOTS	0	0
O. N. M	----	----
O. N. P	27	403.224
TISSAGE ET CONFECTION MEKNESSI	0	0
TUNIS AIR 20%	0	0
SFBT 20%	0	0
AMS 20%	0	0
SRTM SFAX 66%	60	575801
SOCOTU 98.11%	0	0
R. C. K	0	0
OFF THERMALISME ENSEMBLE 1		
* H. AIN OKTOR	0	0
* H. CLINI THERMES	0	0
* STATION THERMALE	0	0
CÉRAMIQUES TUNISIENNES	0	0
SMT ENSEMBLE 1		
* U. MEGRINE	74	----
ENSEMBLE 2		
* IMMR D'ANGLETERRE	0	0
STV. V	74	1169312
STRM GAFSA	265	3400000

ANNEXE IV

Liste des entreprises publiques arrêtée au 20 février 2001 telles que définies par les dispositions de la loi 89-9 du 1^{er} février 1989 relative aux participations et entreprises publiques, modifiées et complétée par la loi n 94 – 102 du 1^{er} août 1994

PRÉSIDENTENCE DE LA RÉPUBLIQUE

- Institut Tunisien des Études stratégiques (ITES)

PREMIER MINISTÈRE

- Imprimerie Officielle de la République Tunisienne (IORT)
- Centre National de l'informatique (CNI)

INFORMATION

- Agence Tunisienne de Communication Extérieure (ATCE)
- Agence Tunis-Afrique Presse (TAP)
- Société Nouvelle d'Impression, de Presse et d'édition (SNIPE)

RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET A LA TECHNOLOGIE

- Institut des Régions Arides (IRA)
- Institut Régionale des Sciences Informatiques et des Télécommunication (IRSIT)
- Centre National des Sciences et des Technologies Nucléaires (CNSTN)

AFFAIRES DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE

- Centre de Recherche , d'Études, de Documentation et d'Information sur la Femme (CREDIF)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

- Office des logements des cadres actifs du ministère de l'intérieur (OLMI)

- Agence municipale de gestion (AMG)
- Agence municipale de traitement et de la valorisation des déchets (AMTVD)
- Société la foire de Nabeul (FOIRE DE NABEUL)
- Société Régionale d'Exploitation Forestière du Gouvernorat de Jendouba (SOREXFO)
- Société Touristique et Hôtelière Africanova – Korba (STHK)
- Société Hôtelière et Touristique du Nord Ouest (SHTNO)
- Société de la Foire de Bizerte (SFNB)
- Caisse des prêts et de soutien des collectivités locales (CPSCL)
- Office National de la Protection civile (ONPC)

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

- Office des Logements des magistrats et des personnels du Ministère de la Justice (OLMJ)

MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DE L'INVESTISSEMENT EXTÉRIEUR

- Agence Tunisienne de Coopération Technique (ATCT)
- Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur (APIE)

MINISTÈRE DES FINANCES

- Banque Nationale Agricole (BNA)
- Société Tunisienne de Banque (STB)
- Banque de l'Habitat (BH)
- Banque du Sud (BS)
- Union Internationale des Banques (UIB)
- Banque de Développement Économique de Tunisie (BDET)
- Banque National de développement Touristique (BNDT)
- Bourse des Valeurs Mobilières (BVM)
- Société tunisienne d'assurance et de réassurance (STAR)
- Société Tunisienne d'assurance LLYOD (LLYOD TUNISIEN)
- Société Tunisienne de réassurance (TUNIS- RE)
- Compagnie Tunisienne pour l'assurance du commerce extérieur (COTUNACE)
- Régie Nationale des tabacs et des allumettes (RNTA)
- Manufacture des tabacs de Kairouan (MTK)
- Régie des alcools (RA)
- Centre informatique du ministère du plan des finances (CIMPF)
- Office des logements des personnels du ministère des finances (OLMF)

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

- Les Ciments Artificiels Tunisiens (CAT)
- Les Ciments de Bizerte (CB)
- Société des Ciments de Gabès (SCG)
- Les Ciments d'Oum Khelil (CIOK)
- Société des Ciments d'Enfidha (SCE)
- Les Ciments de jbel ouest (CJO)

- Société Tunisienne de Chaux (STC)
- El Anabib (EA)
- El Bouniane (EL BOUNIANE)
- Société Tunisienne de Sidérurgie (El Fouladh)
- Société Tunisienne de Construction et de Réparation Mécanique Navales (SOCOMENA)

- Centre Technique des industries mécaniques et électriques (CETIME)
- Société Nationale de Cellulose et de papier alfa (SNCPA)
- Centre technique du textile (CETTEX)
- Centre national de cuir et de la chaussure (CNCC)
- Agence de promotion de l'industrie (API)
- Agence foncière industrielle (AFI)
- Institut National de la normalisation et de la propriété industrielle (INNORPI)
- Laboratoire central d'analyse et d'essais (LCAE)
- Compagnie de phosphate de Gafsa (CPG)
- Société de djbel djrissa (SDD)
- Office nationale des mines (ONM)

- Société industrielle d'acide phosphorique et d'engrais
(SIAPE)
- Raffinerie tunisienne de soufre
(RTS)
- Société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG)
- Entreprise tunisienne des activités pétrolières
(ETAP)
- Société tunisienne de distribution des pétroles
(SNDP)
- Société tunisienne des industries de raffinage
(STIR)
- Compagnie de transport par pipe-line au sahara
(TRAPSA)
- Compagnie tunisienne de forage
(CTF)
- Société de stockage d'hydrocarbure et de transport par pipe-line
(SOTRAPIL)
- Société tunisienne du gazoduc transtunisien
(SOTUGAT)
- Société tunisienne d'appareillage et de matériels électriques
(SIAME)
- Société tunisienne d'entreprise
(STE)
- Agence de maîtrise de l'énergie
(AME)

MINISTÈRE DU COMMERCE

- Office du commerce de la Tunisie
(OCT)
- Ellouhoum
(ELLOUHOUM)
- Société AGRICULTOR
(AGRICULTOR)
- Évolution économique (Évolution Économique)
- Société tunisienne d'import et d'export du centre
(SOTIEC)
- Bâtiment
- Société tunisienne des marchés de gros
(SOTUMAG)
- Centre de promotion des exportations
(CEPEX)

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Institut National des Statistiques (INS)
- Institut d'Économie Quantitative Bach Hamba (IEQ)
- Commissariat Général du Développement Régional (CGDR)
- Office du Développement du sud (ODS)
- Office du développement du centre –ouest (ODCO)
- Office du Développement du Nord-Ouest
(ODNO)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

- Office des Terres Domaniales (OTD)
- Office de l'élevage et des pâturages (OEP)

- Office de Développement Sylvo-Pastoral du Nord- Ouest
(ODESYPARO)
- Office des céréales
(OC)
- Office national de l'huile
(ONH)
- Office national de la vigne
(ONV)
- Agence de la réforme Agraire des Périmètres publics irrigués
(ARRAPI)
- Agence de promotion des investissements agricoles
(APIA)
- Centre national des études agricoles (CNEA)
- Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux
(SONEDE)
- Société d'exploitation du canal et des adductions des eaux du nord

(SECADENORD)
- Société tunisienne du sucre
(STSucré)
- Complexe sucrier de Tunisie (CST)
- Société tunisienne d'aviculture
(SOTAVI)
- Société GRAFOUPLAST
- Société de Distribution des Produits de la mer
(SDPM)
- Société nationale de l'aliment concentré (en cours de liquidation)
(SNAC)

- Société tunisienne d'industrie meunière (en cours de liquidation)
(STIM)
- Fondation nationale de l'amélioration de la race chevaline
(FNARC)
- Agence des ports et des installations de pêches
(APIP)

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'HABITAT

- Office de la topographie et de la cartographie
(OTC)
- Agence foncière d'habitation (AFH)
- Société nationale immobilière de Tunisie (SNIT)
- Société nationale immobilière du nord (SNIT
NORD)
- Société nationale immobilière du sud (SNIT SUD)
- Société nationale immobilière du centre (SNIT
CENTRE)
- Agence de réhabilitation et de rénovation urbaine
(ARRU)
- Société générale d'entreprises de matériel et de travaux
(SOMATRA-GET)
- Société immobilière et de gestion El Isken (EL ISKEN)
- Société régionale des travaux publics (SORETRAP)
- Société d'étude et de promotion de Tunis sud
(SEPT)
- Société immobilière de Tunisie
(SIT)

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Agence nationale de protection de l'environnement
(ANPE)
- Office national de l'assainissement
(ONAS)

MINISTÈRE DU TRANSPORT

- Société tunisienne de l'air
(TA)
- Société nationale des chemins de fer tunisienne
(SNCFT)
- Société du métro léger de Tunis
(SMLT)
- Compagnie tunisienne de navigation (CTN)
- Office des ports nationaux tunisiens (OPAT)
- Société nationale de transport (SNT)
- Société nationale de transport rural et interurbain
(SNTRI)
- Centre d'études et de recherche aéronautiques
(CERA)
- Société des travaux ferroviaires
(SOTRAFER)
- Société de transport touristique
(TRANSTOURS)
- Société immobilière et touristique de transport
(SITT)

MINISTÈRE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

- Office national du tourisme tunisien (ONTT)
- Agence foncière touristique (AFT)
- Montazah Gammart SA (ex SHTT) (MG)
- Société de gestion des hôtels et des restaurants d'application
(SOGHRA)
- Société publipromotion (publipromotion)
- Office national de l'artisanat (ONA)
- Société de production des articles de l'artisanat (SOPART)
- Société de commercialisation des produits de l'artisanat (SOCOPA)
- Société promogolf Monastir (SPM)
- Société promogolf Hammamet (SPH)
- Centre de rééducation fonctionnelle de jebel ouest
(CRFJO)

MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS

- Société tunisienne d'entreprises de télécommunications (SOTETEL)
- Centre des études et des recherches de télécommunication (CERT)
- Office national de télédiffusion (ONTEL)

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Cité des sciences de Tunis
(CSCI)

MINISTÈRE DE LA CULTURE

- Maison tunisienne d'Édition (MTE)
- Académie tunisienne des sciences, des lettres et des arts Beit El Hekma (BEH)
- Agence nationale de mise en valeur et d'exploitation du patrimoine archéologique et historique (ANEP)
- Théâtre national (TN)
- Organisme tunisien de protection des droits d'auteur (OTPDA)

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

- Pharmacie Centrale de Tunisie (PCT)
- Société des industries pharmaceutiques de Tunisie (SIPHAT)
- Office National de la famille et de la population (ONFP)
- Hôpital Hédi Chaker – Sfax (HHCS)
- Hôpital Sahloul – Sousse (HHS)
- Hôpital Mongi Slim – La Marsa (HMSM)
- Centre Informatique du Ministère de la santé publique (CIMSP)
- Centre de maternité et de néonatalogie (CEMAN)
- Hôpital Habib Bourguiba (HHB)
- Hôpital d'enfants (HE)
- Institut Hédi Rais d'ophtalmologie (IHRO)
- Institut national de nutrition et de technologie alimentaire (INNA)
- Institut Salah Azaiez (ISA)
- Institut national de neurologie (INN)
- Institut Mohamed Kassab d'orthopédie Kassar Said (IMK)
- Hôpital Aziza Othmana (HAO)

- Hôpital Habib Thameur (HHT)
- Hôpital Abderrahmane Mami de Pneumophitisiologie (Hpneum)
- Hôpital Razi (H Razi)